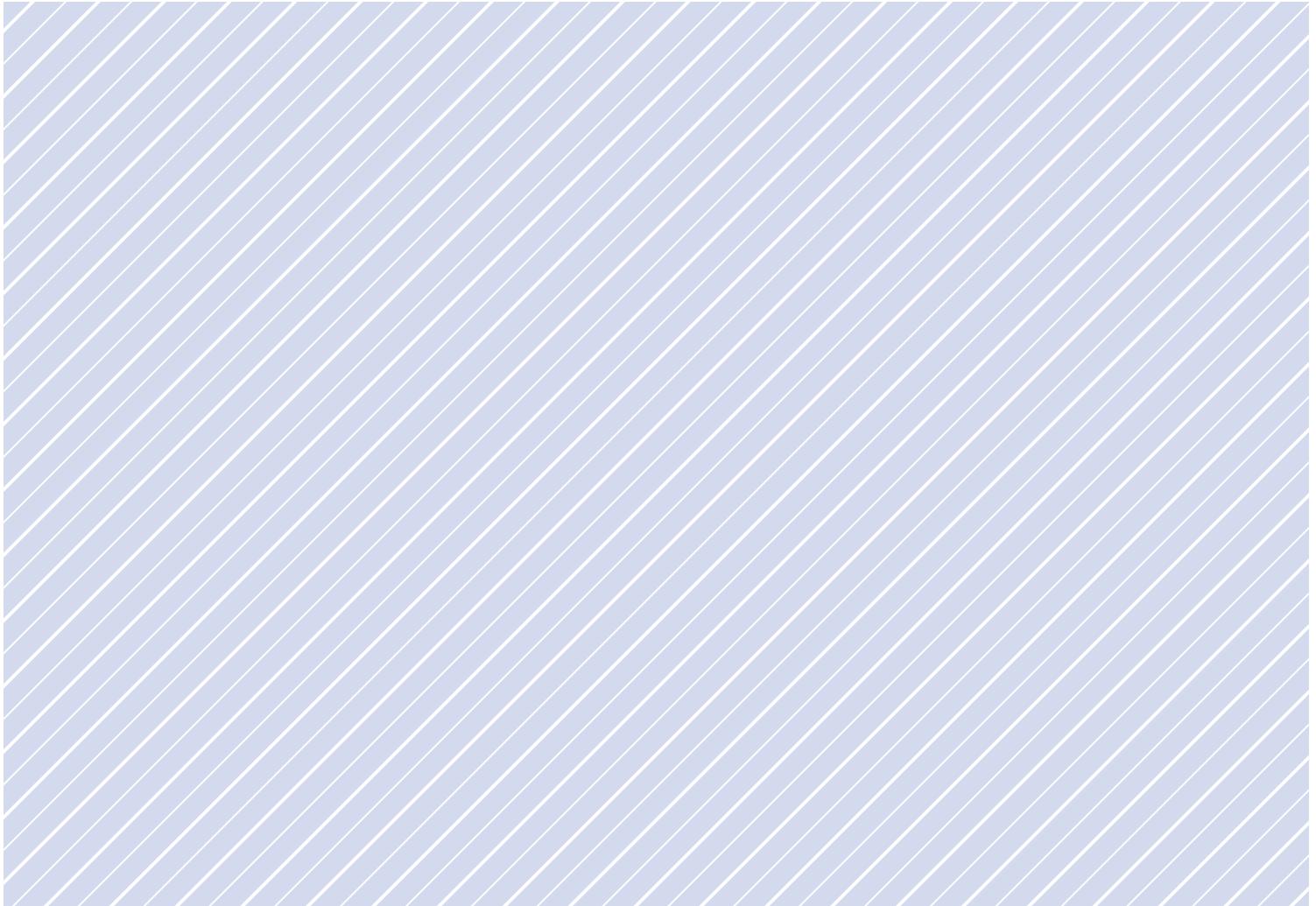




**LE NOUVEAU MODÈLE QUÉBÉCOIS AUTONOMISTE
UN PLAN POUR DÉFENDRE LE POUVOIR D'ACHAT**

**DONNEZ-VOUS
LE POUVOIR** | **adq**
action
démocratique
Québec



LE NOUVEAU MODÈLE QUÉBÉCOIS AUTONOMISTE



MESSAGE DU CHEF DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

L'autonomie, c'est croire en nous

Le Québec, comme le reste du monde, est affecté par la crise financière. Cette crise a des répercussions dans nos familles. Il est de notre devoir de nous retrousser les manches et de travailler en priorité pour en limiter les impacts pour nos communautés et nos régions.

Une crise, c'est aussi une occasion de remise en question de ce qui ne fonctionne pas, une période où l'on doit retrouver l'espoir. Pour nous, la sortie de cette crise doit devenir une occasion de changement pour le Québec. Reconstruire, c'est la mission même de la voix autonomiste et des trois chantiers que nous avons identifiés pour le Québec : 1) rebâtir l'État, 2) renforcer nos écoles et 3) régler une fois pour toutes la place du Québec dans le Canada.

Rebâtir l'État du Québec, cela passe par une contribution accrue du privé dans un système de santé réellement mixte afin d'améliorer l'offre, la qualité et l'accessibilité des soins tout en composant mieux avec les coûts accrus du système. Cela signifie également adopter une approche à long terme en matière de gestion des finances publiques pour diminuer peu à peu le fardeau de la dette qu'on transfère aux prochaines générations.

Renforcer nos écoles, cela passe par une réduction de la bureaucratie inutile, une plus grande allocation des ressources financières dans les maisons d'enseignement et des pouvoirs accrus aux écoles pour qu'elles puissent se doter elles-mêmes d'un projet éducatif qui leur convienne et qui devienne une source de sentiment d'appartenance pour tous les élèves.

Régler la place du Québec dans le Canada, cela passe par le refus du statu quo et par un nouveau pacte Québec-Canada dans lequel les Québécois se retrouveront et qui fera en sorte que notre autonomie nationale sera désormais respectée.

On le voit. Le monde a changé. Nous avons besoin d'un nouveau modèle québécois autonomiste.

Mario Dumont

Chef de l'Action démocratique du Québec



MESSAGE DU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION POLITIQUE

Chers ami(e)s adéquistes,

La tournée de consultation régionale que la Commission politique a effectuée au cours du mois de septembre, nous a rappelé encore une fois à quel point l'autonomie est un thème cher au cœur des militants de l'ADQ.

Plusieurs d'entre vous, qui avez participé avec générosité et ouverture d'esprit à notre tournée, serez à même de constater que plusieurs de vos idées se retrouvent dans ce Cahier du participant.

Que ce soit sur le plan constitutionnel, économique, ou encore sur l'autonomie que nous souhaitons pour nos institutions et pour l'ensemble des Québécois, l'ADQ trace une voie nouvelle pour le Québec. Cette autonomie, nous la voulons pour les Québécois parce que nous leur faisons confiance, parce que nous savons que notre nation est capable d'accomplir de grandes choses pour peu qu'on lui en donne les moyens.

Les propositions qui ont été adoptées visent donc à offrir aux Québécois un programme politique qui libérerait leurs énergies et leurs talents afin de permettre au Québec d'atteindre son plein potentiel. Ces mesures deviennent d'autant plus essentielles dans un contexte économique et financier aussi difficile que celui que nous traversons actuellement.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Stéphane Le Bouyonnec".

Stéphane Le Bouyonnec
Président, Commission politique

TABLE DES MATIÈRES

Diagnostic	1
Grandes orientations	9
1. Le Québec et l'autonomie.....	11
A. AFFIRMER L'AUTONOMIE POLITIQUE ET FINANCIÈRE DU QUÉBEC	11
B. L'AUTONOMIE ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC.....	20
2. Des écoles, des universités et des hôpitaux autonomes et responsables de leurs choix	33
A. DES ÉCOLES AUTONOMES	33
B. DES UNIVERSITÉS AUTONOMES	38
C. DU CENTRE DE RECHERCHE À L'URGENCE : UN DEVOIR D'EXCELLENCE	41
3. L'autonomie des régions et des municipalités	44
A. FAIRE DES RÉGIONS DU QUÉBEC DE VÉRITABLES RÉGIONS POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT	44
B. DONNER AUX MUNICIPALITÉS LES MOYENS DE LEURS AMBITIONS	49
4. L'autonomie des personnes.....	52
A. TOUT METTRE EN ŒUVRE POUR QUE CHACUN ATTEIGNE SON PLEIN POTENTIEL	52
B. DÉVELOPPER L'AUTONOMIE DES PERSONNES : UN OBJECTIF CENTRAL POUR LES PROGRAMMES GOUVERNEMENTAUX.....	57
Plan d'action	
1. Le Québec et l'autonomie.....	63
A. AFFIRMER L'AUTONOMIE POLITIQUE ET FINANCIÈRE DU QUÉBEC	65
PROPOSITION 1 : RECONNAÎTRE LA NATION QUÉBÉCOISE	65
PROPOSITION 2 : UNE CONSTITUTION POUR LE QUÉBEC.....	67
PROPOSITION 3 : AVOIR LES MOYENS D'ASSUMER NOS RESPONSABILITÉS	69
PROPOSITION 4 : RAPATRIER NOS IMPÔTS	71
PROPOSITION 5 : UNE RELATION D'ÉGAL À ÉGAL	73
B. L'AUTONOMIE ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC.....	75
PROPOSITION 6 : POUR UN VÉRITABLE ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE	75
PROPOSITION 7 : MODERNISER L'ÉTAT ET REVENIR À SES MISSIONS DE BASE.....	77
PROPOSITION 8 : RENOUER AVEC LA CROISSANCE DU POUVOIR D'ACHAT	79
PROPOSITION 9 : METTRE EN VALEUR TOUTES NOS RESSOURCES.....	81

Table des matières...

PROPOSITION 10 : POUR DE VÉRITABLES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE.....	83
PROPOSITION 11 : CAP SUR LA PROSPÉRITÉ	85
 Plan d'action	
2. Des écoles, des universités et des hôpitaux autonomes et responsables de leurs choix	87
A. DES ÉCOLES AUTONOMES.....	89
PROPOSITION 12 : METTRE DE L'ORDRE EN ÉDUCATION.....	89
PROPOSITION 13 : UN STATUT JURIDIQUE POUR CHAQUE ÉCOLE	91
B. DES UNIVERSITÉS AUTONOMES	93
PROPOSITION 14 : LIBÉRER LES UNIVERSITÉS DU CARCAN ÉTATIQUE	93
PROPOSITION 15 : POUR UN NOUVEAU RÉSEAU D'INSTITUTIONS UNIVERSITAIRES AU QUÉBEC	95
C. DES HÔPITAUX AUTONOMES	97
PROPOSITION 16 : METTRE DE L'ORDRE EN SANTÉ	97
PROPOSITION 17 : REMETTRE LES HÔPITAUX SUR LA VOIE DE L'EFFICACITÉ ET DE LA PERFORMANCE	99
 Plan d'action	
3. L'autonomie des régions et des municipalités	101
A. FAIRE DES RÉGIONS DU QUÉBEC DE VÉRITABLES RÉGIONS POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT	103
PROPOSITION 18 : POUR UNE VÉRITABLE DÉCENTRALISATION	103
PROPOSITION 19 : UN FONDS D'AUTONOMIE RÉGIONAL POUR CHAQUE RÉGION AFIN DE FAVORISER L'ACCÈS AU CAPITAL DE RISQUE EN RÉGION	106
B. DONNER AUX MUNICIPALITÉS LES MOYENS DE LEURS AMBITIONS	107
PROPOSITION 20 : METTRE FIN AU DÉSÉQUILIBRE FISCAL ENTRE QUÉBEC ET LES MUNICIPALITÉS	107
PROPOSITION 21 : RÉÉQUILIBRER LES POUVOIRS DE NÉGOCIATION DES CONVENTIONS COLLECTIVES DANS LE MONDE MUNICIPAL.....	109
PROPOSITION 22 : LIBÉRER LES MUNICIPALITÉS DU CARCAN DU CODE MUNICIPAL.....	111
 Plan d'action	
4. L'autonomie des personnes.....	113
A. TOUT METTRE EN ŒUVRE POUR QUE CHACUN ATTEIGNE SON PLEIN POTENTIEL	115
PROPOSITION 23 : METTRE FIN AU DÉCROCHAGE SCOLAIRE.....	115
PROPOSITION 24 : REBÂTIR DES LIENS ENTRE LE SYSTÈME D'ENSEIGNEMENT ET LES ENTREPRISES	117
PROPOSITION 25 : POUR UN SYSTÈME DE SANTÉ MIXTE	119
B. DÉVELOPPER L'AUTONOMIE DES PERSONNES : UN OBJECTIF CENTRAL POUR LES PROGRAMMES GOVERNEMENTAUX.....	121
PROPOSITION 26 : FACILITER LE QUOTIDIEN DES FAMILLES.....	1212
PROPOSITION 27 : S'OCCUPER DE TOUS LES MEMBRES DE LA FAMILLE.....	1234
PROPOSITION 28 : RÉFORMER LE PROGRAMME D'AIDE SOCIALE	1256

DIAGNOSTIC

DIAGNOSTIC

UN REGARD AUTONOMISTE SUR LE QUÉBEC D'AUJOURD'HUI

UN MONDE EN PLEINE MUTATION

Si le XIX^e siècle a été celui de la dépendance où l'on a vu les grandes puissances européennes rivaliser entre elles pour étendre leur emprise aux quatre coins de la planète, et que l'indépendance a constitué la trame de fond du XX^e à mesure que de multiples nations se sont émancipées de leur statut colonial, le XXI^e siècle indique déjà qu'il fera la synthèse de ces deux tendances et deviendra celui de l'interdépendance. En effet, depuis la fin de la guerre froide au début des années 1990, on a assisté à l'émergence de deux phénomènes structurants qui ont complètement chambardé la vie politique et économique des individus et des nations :

1. En premier lieu, le déploiement à grande échelle des technologies de l'information en général, et d'Internet en particulier, a fait disparaître le temps et la distance qu'il fallait mettre pour entrer en contact avec n'importe qui sur la planète, permettant ainsi la création de ce que Marshall McLuhan avait déjà qualifié quarante ans auparavant de « village global ».¹
2. En parallèle, la volonté d'ouvrir les frontières après la chute du « rideau de fer » a mené à la création de grands ensembles politiques (Union Européenne) ou économiques (ALENA) régionaux, à la mondialisation des marchés, à l'émergence de nouvelles puissances économiques (surtout la Chine et l'Inde), ainsi qu'à une plus grande fluidité des capitaux et de la main-d'œuvre.

Tous ces changements structurels ont imposé une nouvelle dynamique qui force aujourd'hui les peuples, les entreprises et les individus à revoir leurs façons de faire afin d'amenuiser les menaces qui pèsent sur eux, mais également afin de profiter des opportunités qui se présentent. Or justement, les opportunités que présente cette nouvelle dynamique se retrouvent surtout dans la sphère de l'interdépendance, celle où il faut avoir suffisamment confiance en soi pour être capable de faire confiance aux autres, celle où l'on met volontiers en commun parce que l'on se sait « Maître chez-nous ».

LE DÉFI DE LA COMPÉTITIVITÉ

Bien qu'à première vue tous ces changements structurels peuvent sembler tirer dans tous les sens, il y a pourtant un concept clé qui résume bien la situation actuelle et qui lui donne une cohérence : la compétition, et son corollaire la compétitivité. En effet, en ouvrant les frontières et en découpant les moyens de communications, le XXI^e siècle a surtout permis à un bien plus grand nombre d'humains d'interagir et de participer à une compétition qui, il n'y a pas si longtemps, se jouait strictement à l'intérieur des États-nations.

¹ Marshall McLuhan, *Understanding Media: the Extensions of Man* (Cambridge, Mass., MIT Press, 1994).

De quelle compétition parle-t-on au juste? Bien qu'elle englobe une foule de sphères de l'activité humaine, la compétition du XXI^e siècle se joue d'abord et avant tout au niveau économique. La raison est simple : dans un monde où les capitaux et les talents peuvent choisir de s'établir chez nous ou ailleurs, la richesse collective devient un outil de premier plan pour rivaliser avec les autres. La création de richesse permet en effet non seulement de mieux rémunérer les talents que l'on veut attirer, mais également d'améliorer notre performance globale en permettant d'investir pour avoir de meilleures écoles, de meilleurs hôpitaux et de meilleures infrastructures.

Un objectif principal, donc, la compétitivité, et un moyen essentiel pour y arriver, celui de la création de richesse. Si cette approche peut sembler superficielle à première vue, elle repose pourtant sur des valeurs qui, elles, sont d'une noblesse irréprochable. Des valeurs telles que la confiance en l'être humain, la responsabilisation et le partage des compétences. Car enfin, l'interdépendance fait directement appel à l'humanisme et au dépassement de soi. Les sociétés gagnantes du XXI^e siècle seront donc celles qui auront trouvé leur juste place à l'intérieur des grands ensembles qui se dessinent, et qui auront réussi à maximiser le potentiel de créativité des hommes et des femmes qui les composent.

Or, ayant maintenant établi les paramètres qui assureront vraisemblablement le succès au XXI^e siècle, et qui départageront les sociétés qui seront en mesure de s'offrir une meilleure qualité de vie de celle qui s'en tireront beaucoup moins bien, nous sommes en droit de nous demander si le Québec est aujourd'hui outillé pour faire face à ces défis et devenir une nation de gagnants? Malheureusement, le portrait actuel est plutôt sombre, et rien n'indique pour l'instant que le Québec soit en train de prendre les moyens nécessaires pour assurer sa réussite.

L'ÉCONOMIE QUÉBÉCOISE SOUS-PERFORME PAR RAPPORT À SES VOISINES

Bien que nous en ayons discuté de long en large lors de notre Congrès de mars dernier qui portait sur l'économie, il vaut tout de même la peine de revenir sur la situation économique du Québec puisqu'il s'agit de la pierre angulaire de notre avenir collectif. Or, comme nous l'avions alors constaté, non seulement l'économie du Québec ne se porte pas bien, mais en plus elle se dirige dans la mauvaise direction.

D'abord, le principal indice de performance économique et de richesse, le Produit Intérieur Brut (PIB) par habitant, nous indique que nous prenons du retard par rapport à nos voisins depuis maintenant un quart de siècle, et que cet écart continue de se creuser chaque année. C'est ainsi que selon l'Institut de la statistique du Québec, notre PIB par habitant se situait en 2007 à 39 006 \$, ce qui ne représente plus que 80 % de la moyenne canadienne, alors que nous étions à 84 % en 2003 avec 33 457 \$. Si l'on tient compte des 50 états américains dans l'équation, nous nous retrouvons alors à 75 % des états et provinces du continent, ce qui nous place au 54^e rang sur 60. De même, nous perdons du terrain au niveau des investissements privés puisque nous recevions 19 % de ces investissements dans l'ensemble canadien en 2004, alors que la proportion n'était plus que de 15,9 % en 2007.²

² Institut de la statistique du Québec, PIB au prix du marché par habitant pour les années 1999-2008 : Comparaisons interprovinciales sur la production.

Nombreux sont ceux qui se laisseront tromper par une illusion qui les portera à croire que, après tout, notre situation économique n'est pas trop mal puisque nous sommes plus riches en termes absolus aujourd'hui qu'hier (par exemple, une augmentation du PIB par habitant de 5 549 \$ en quatre ans). Or, dans un contexte de mondialisation où les capitaux et la main d'œuvre sont plus mobiles, nous devons plutôt porter notre attention sur la richesse relative (c'est-à-dire par rapport à ceux avec qui l'on se compare) puisqu'elle entraîne des conséquences concrètes qui n'ont rien à voir avec l'orgueil ou la simple cupidité.

À titre d'exemple, pensons à la situation où nous sommes en compétition avec les provinces et états voisins pour attirer des médecins spécialistes étrangers, ou même pour garder ceux que nous avons formés chez nous, puisque la même pénurie sévit un peu partout. S'il est indéniable qu'une augmentation du nombre de médecins spécialistes pratiquant au Québec favorise notre qualité de vie en nous donnant un meilleur accès à des soins de santé de qualité, les attirer chez nous requiert que nous soyons en mesure de leur offrir des revenus après impôt qui soient compétitifs avec ceux offerts ailleurs, qu'ils aient accès à un équipement de pointe, et qu'ils puissent établir leur famille dans un milieu de vie qui peut compter sur de bonnes écoles.

Or, si notre performance est à ce point mauvaise, c'est notamment parce que nous ne faisons pas suffisamment confiance au potentiel de nos concitoyens. Cette conclusion découle des résultats d'une étude de l'Institut Fraser qui démontre que, au niveau de la liberté économique, le Québec termine au 59^e rang sur 60 en Amérique du Nord, tout juste devant l'Île-du-Prince-Édouard.³ L'étude démontre justement qu'il existe un lien étroit entre « liberté » et « prospérité » économique puisque les états et provinces qui accordent davantage de liberté économique à leurs citoyens sont aussi ceux qui affichent les meilleures performances au niveau du PIB par habitant.⁴

Face à de telles données qui mesurent objectivement la performance économique québécoise, il n'est pas étonnant qu'Alain Dubuc en arrive à la même conclusion que nous dans son livre intitulé *Éloge de la richesse*, à savoir que « nous n'avons pas accès au niveau de vie que nous méritons et que nous sommes capables d'atteindre. Avec de l'ambition et de l'audace, nous pourrions aller beaucoup plus loin et faire beaucoup mieux ».⁵

³ Karabegovic, Amela et Fred McMahon, *Economic Freedom of North America : 2008 annual report (canadian edition)*, p. 4. L'attribution d'une note en matière de liberté économique se fonde sur les 10 critères suivants : dans la rubrique taille du gouvernement, on calcule 1) les dépenses de consommation générale du gouvernement en pourcentage du PIB, 2) les transferts et subventions en pourcentage du PIB, 3) les paiements d'assistance-sociale en pourcentage du PIB; dans celle portant sur l'emprise fiscale discrétionnaire, on y ajoute 4) les recettes fiscales totales en pourcentage du PIB, 5) le taux marginal supérieur et le niveau de revenu où il s'applique, 6) les revenus de taxes indirectes en pourcentage du PIB, 7) les taxes de ventes perçues en pourcentage du PIB; enfin dans le secteur de la liberté sur le marché de l'emploi on évalue, 8) la législation sur le salaire minimum, 9) les emplois gouvernementaux en pourcentage des emplois totaux de la province, et 10) la « densité syndicale ».

⁴ Karabegovic, Amela et Fred McMahon, *Economic Freedom of North America*, p. VII.

⁵ Alain Dubuc, *Éloge de la richesse : des idées pour donner au Québec les moyens de ses ambitions* (Montréal : Éditions Voix Parallèles, 2006), p. 15.

LE DOGME DU « MODÈLE QUÉBÉCOIS » FREINE LES CHANGEMENTS NÉCESSAIRES

Lorsque le gouvernement de Jean Lesage s'est fait élire pour la première fois en 1960, une tâche colossale l'attendait : celle de faire entrer le Québec dans la modernité. En effet, alors que la période d'après-guerre avait été très profitable pour le reste du continent nord-américain, la richesse collective des Québécois en général – et la richesse individuelle des francophones en particulier – elle, ne connaissait qu'une bien faible croissance, et l'on tardait à voir apparaître une véritable classe moyenne chez nous. Or, puisque les capitaux privés étaient rares à cette époque, il fallait bien que le Québec mise sur le seul outil qu'il possédait pour se développer : son « gouvernement provincial ».

La multitude de mesures mises en place par ces « révolutionnaires tranquilles », comme on les appellera plus tard, ont rapidement produit les fruits espérés, et la création du ministère de l'Éducation, la nationalisation de l'électricité et la mise en place de la Caisse de dépôt et placement du Québec, pour ne nommer que celles-là, ont insufflé un élan économique et social sans précédent chez nous. Cette révolution réussie produisit pourtant un phénomène paradoxal chez les Québécois : elle les rendit moins enclins à se prendre en main... et plus accros à leur gouvernement en même temps! Car enfin, si l'État québécois avait si bien réussi à tout faire (ou presque!) dans le passé, pourquoi n'en serait-il pas ainsi pour l'avenir? De programmes sociaux en fiscalité dite « progressiste », avec de forts accents dirigistes et une allergie apparente à tout ce qui est privé, le « modèle québécois » était né.

Or, près de cinquante ans après sa naissance, ce modèle québécois a acquis le statut de dogme auprès d'une certaine élite québécoise et de tous ceux qui en profitent, même si son inflexibilité le rend mal adapté à la réalité d'aujourd'hui. Cette résistance au changement est d'autant plus regrettable qu'elle ne fait que retarder l'inévitable, et fait ainsi perdre du temps précieux au Québec dans son processus d'adaptation à la nouvelle dynamique du XXI^e siècle. Inévitable, disons-nous, parce que la réalité démographique fera en sorte que le Québec ne pourra bientôt plus se payer le luxe de ses généreux programmes sociaux, de dire non aux capitaux privés en santé, et de permettre à 42 % de québécois de ne pas payer d'impôt.

Dans une entrée sur son blogue qu'il a subtilement intitulée « que cela plaise ou pas, le modèle québécois devra être revu », Joseph Facal explique cette réalité en ces termes :

« La crise démographique qui se dessine est...la principale raison qui rend incontournable la révision du modèle québécois. [...] L'effet combiné de l'allongement de l'espérance de vie et de la chute du taux de natalité fait que de plus en plus d'individus consommeront des services publics de plus en plus coûteux en contribuant peu ou pas du tout à leur financement, alors que les travailleurs dont les impôts généreront le gros des revenus de l'État seront proportionnellement de moins en moins nombreux. Quel avenir cela prépare-t-il pour les jeunes d'aujourd'hui? »⁶

Cette conclusion empreinte de lucidité de la part d'un ancien président du Conseil du trésor du Québec a été écrite en 2003, il y a de cela déjà cinq ans. Or, force est de constater que bien

⁶ Joseph Facal, Que cela plaise ou pas, le modèle québécois devra être revu, 4 octobre 2003 : <http://www.josephfacal.org/que-cela-plaise-ou-pas-le-modele-quebecois-devra-etre-revu/>

peu de choses ont changé depuis, et que le dogme du modèle québécois peut encore compter sur bien des adeptes. En effet, comment pourrait-on expliquer autrement :

- que l'ancien ministre de la Santé, Philippe Couillard, ait pu se permettre de tabletter sans gêne le rapport Castonguay sur l'avenir du système de santé, alors que ce rapport contenait essentiellement des évidences sur le mauvais fonctionnement du système actuel, et sur le rôle d'appoint que devrait jouer le secteur privé;
- que l'on se sente gêné d'augmenter les frais de scolarité universitaires de 50 \$ par année alors qu'ils ont été gelés depuis plus de dix ans, qu'ils se situeront encore nettement en deçà de la moyenne canadienne, et que nos universités québécoises souffrent d'un sous-financement chronique;
- que la réingénierie de l'État promise par le Parti libéral ait abouti seulement à quelques réformes administratives à peine notables.

Pour préparer le Québec à faire face aux défis de l'avenir, il est essentiel pour le gouvernement de revoir également son propre rôle. Car enfin, si pour gagner il faut pouvoir compter sur la contribution et le talent de chaque citoyen, c'est donc dire que le gouvernement doit laisser de côté son réflexe de tout vouloir diriger pour se concentrer sur un nouveau rôle d'accompagnateur. Pour assurer notre succès, « l'incontournable révision » du modèle québécois ne saurait arriver trop tôt.

L'INCERTITUDE CONSTITUTIONNELLE ET IDENTITAIRE PERSISTE

Si plusieurs facteurs peuvent sans doute expliquer pourquoi l'économie québécoise fonctionne au ralenti, et pourquoi la résistance au changement demeure si persistante malgré les insuccès du système actuel (attente dans les urgences, décrochage scolaire, etc.), l'un d'entre eux mérite qu'on le réexamine aujourd'hui après l'avoir mis de côté depuis plus d'une décennie : celui de la place du Québec au sein de l'ensemble canadien. En effet, même s'il est normal que les Québécois aient voulu se donner un peu de répit aux lendemains du référendum de 1995 – lequel référendum culminait une période de plus de vingt-cinq ans où la « question nationale » avait été au cœur de toute l'action politique québécoise – il faudra bien pourtant revenir sur cette question un jour ou l'autre puisque le Québec demeure toujours à l'extérieur du cadre constitutionnel canadien.

Cette incertitude face à notre statut politique contribue négativement au sentiment de malaise identitaire qui prévaut présentement au Québec. Nous l'avons vu pendant la tourmente des accommodements raisonnables et durant les audiences de la Commission Bouchard-Taylor : de nombreux Québécois se questionnent sur la façon d'arriver à assurer l'avenir du seul peuple francophone en Amérique du Nord, et sur les valeurs communes qui doivent permettre à tous de vivre ensemble en harmonie. En ce sens, nous ne sommes pas très différents de nombreux autres peuples qui s'intègrent au sein de l'Union Européenne ou ailleurs : nous sommes à la recherche du compromis qui nous permettrait de préserver notre distinction, tout en nous intégrant de façon harmonieuse dans un monde plus ouvert et au cœur des nouveaux grands ensembles géopolitiques qui se dessinent.

Le gouvernement libéral actuel du Québec refuse obstinément de rouvrir les discussions constitutionnelles avec le reste du Canada, prétextant attendre le moment opportun pour le faire. En fait, ce gouvernement semble plutôt mal à l'aise de traiter de ce genre de question parce qu'il n'a ni l'appétit nécessaire pour mettre en marche de telles réformes fondamentales, ni les atomes crochus identitaires nécessaires pour comprendre où se situe la majorité des Québécois sur ces questions. Quant au Parti québécois, on sent bien, dans son hésitation à reparler de souveraineté, qu'il est conscient d'être déphasé par rapport aux aspirations contemporaines des Québécois.

UNE VOIE NOUVELLE POUR LE QUÉBEC

Le Québec est aujourd'hui mûr pour une voie nouvelle qui lui permettra de s'épanouir et de satisfaire ses aspirations profondes à l'intérieur du Canada, dans un esprit de collaboration et de bonne entente. Cette voie nouvelle, c'est celle de l'autonomie politique, financière et économique du Québec. C'est aussi celle de l'autonomie et de la responsabilisation de nos écoles, de nos universités et de nos hôpitaux. C'est également celle de l'autonomie de nos régions et de nos municipalités. C'est enfin celle de l'autonomie des personnes.

GRANDES ORIENTATIONS

« Le Québec ne défend pas le principe de l'autonomie des provinces seulement parce qu'il s'agit d'un principe, mais bien plus parce que l'autonomie est pour lui la condition concrète non pas de sa survivance qui est désormais assurée, mais de son affirmation comme peuple. »⁷

Jean Lesage

⁷ Discours d'ouverture, Conférence fédérale-provinciale, Ottawa, novembre 1963, p. 42.

1. LE QUÉBEC ET L'AUTONOMIE

Assurer notre autonomie politique et financière tout en développant notre potentiel économique.

A. AFFIRMER L'AUTONOMIE POLITIQUE ET FINANCIÈRE DU QUÉBEC

1) ASSUMER NOS COMPÉTENCES

▪ Ce qui nous revient de droit

Depuis 1867, le Canada forme une fédération. L'organisation politique fédérale implique une forme de souveraineté partagée entre au moins deux ordres de gouvernement qui agissent directement sur les citoyens dans leur propre champs de compétences et qui ne sont pas subordonnés l'un à l'autre. Or, pour plusieurs raisons, notre régime ne répond plus aujourd'hui à cette définition.

Le partage actuel de compétences selon la Constitution

La *Loi constitutionnelle canadienne de 1867* établit une répartition des pouvoirs entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. La gestion de certains pouvoirs est attribuée à chaque gouvernement de manière exclusive alors que d'autres pouvoirs sont inscrits comme étant des compétences partagées. Plus concrètement, cela signifie que chaque gouvernement n'a pas légalement le droit d'intervenir dans les domaines qui ne lui ont pas été attribués constitutionnellement.

COMPÉTENCES FÉDÉRALES EXCLUSIVES	COMPÉTENCES PROVINCIALES EXCLUSIVES	COMPÉTENCES CONCURRENTES	COMPÉTENCES PARTAGÉES
<ul style="list-style-type: none">▪ Défense nationale▪ Service militaire▪ Milice▪ Postes▪ Banques, monnaie et intérêt de l'argent▪ Faillite▪ Assurance emploi▪ Relation de travail dans les entreprises fédérales▪ Commerce et échange interprovincial et international▪ Contrats avec l'extérieur de la province▪ Transport interprovincial et international▪ Terres publiques fédérales▪ Navigation	<ul style="list-style-type: none">▪ Éducation▪ Culture▪ Propriété et droits civils▪ Responsabilités civiles▪ Mariage (célébration)▪ Propriété privée▪ Contrats locaux▪ Relations de travail▪ Fonction publique provinciale▪ Successions▪ Justice (administration)▪ Prisons provinciales▪ Santé et bien être social▪ Hôpitaux (établissements et entretien)▪ Institutions de charité▪ Institutions municipales	<ul style="list-style-type: none">▪ Agriculture (prépondérance du fédéral)▪ Immigration (prépondérance du fédéral)▪ Exportation à l'extérieur de la province et taxation des ressources non renouvelables, des ressources forestières et de l'énergie électrique (prépondérance fédérale)▪ Pensions de vieillesse et prestations additionnelles (prépondérance provinciale)	<ul style="list-style-type: none">▪ Taxation directe▪ Langue▪ Environnement▪ Compagnies (incorporation)▪ Institutions financières▪ Droit pénal▪ Pêcheries

COMPÉTENCES FÉDÉRALES EXCLUSIVES	COMPÉTENCES PROVINCIALES EXCLUSIVES	COMPÉTENCES CONCURRENTES	COMPÉTENCES PARTAGÉES
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sécurité des eaux ▪ Énergie nucléaire ▪ Aéronautique ▪ Communication interprovinciale et internationale ▪ Propriété intellectuelle ▪ Recensement et statistiques ▪ Droit criminel et pénitencier ▪ Citoyenneté ▪ Affaires indiennes ▪ Mariage (sauf célébration) et divorce ▪ Fonction publique fédérale ▪ Taxation indirecte ▪ Pouvoir déclaratoire ▪ Pouvoir résiduaire 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Terres publiques provinciales ▪ Exploitation minière et forestière ▪ Matières premières (transformation) ▪ Commerce et transport intraprovincial ▪ Communication intraprovinciale ▪ Entreprise locale ▪ Industries ▪ Valeurs immobilières ▪ Assurances ▪ Constitution provinciale ▪ Licences et permis 		

Le partage de compétences dans la gestion actuelle

Même si la *Loi constitutionnelle de 1867* définit clairement le partage des compétences, ce dernier n'est pas toujours respecté. En effet, le gouvernement fédéral est intervenu à plusieurs reprises dans les champs de compétences qui appartiennent constitutionnellement aux provinces.

Exemples de secteurs de compétences provinciales dans lesquels le gouvernement fédéral s'est immiscé :

- Formation professionnelle
- Allocations familiales
- Hygiène et santé
- Subventions aux universités
- Aide aux aveugles et aide aux invalides
- Assurance hospitalisation et assurance santé
- Régime d'assistance publique du Canada ou RAPC
- Bourses du millénaire (éducation post-secondaire)
- Subventions conditionnelles pour les infrastructures municipales
- Chantier Canada (infrastructures provinciales)

Plusieurs facteurs permettent d'expliquer de quelle manière le gouvernement fédéral s'y est pris pour s'introduire dans les responsabilités exclusives des provinces.

Le déséquilibre fiscal

Selon la *Loi constitutionnelle de 1867*, un droit de taxation directe sur leur territoire est attribué aux provinces dans le but de prélever un revenu suffisant pour leur permettre de faire face à leurs responsabilités. Toutefois, dans la première moitié du 20^e siècle, plusieurs événements historiques majeurs (les deux guerres mondiales, la crise économique des années 30, etc.) ont poussé le gouvernement central à intervenir massivement dans l'activité économique des provinces alors qu'au même moment, les dépenses des provinces en matière d'éducation et de bien-être social augmentaient énormément.

Depuis lors, le Canada se trouve dans une situation de déséquilibre fiscal. Cette notion fait référence à l'écart fiscal existant entre les revenus autonomes des provinces et leurs dépenses. Effectivement, selon la *Commission sur le déséquilibre fiscal*, mise en place par le gouvernement du Québec en 2001, l'« analyse [...] des principales catégories de dépenses et de revenus des deux ordres de gouvernement confirme que les provinces sont soumises à des pressions très importantes en matière de dépenses alors que leurs revenus ne correspondent pas à cette dynamique »⁸. Une étude du *Conference Board of Canada*⁹ démontre également qu'il existe une différence majeure entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux en ce qui a trait au rapport entre leurs dépenses et leurs revenus respectifs. Dans le cas du gouvernement central, l'écart est positif et devrait s'accentuer au cours des prochaines années alors que pour les provinces, l'écart demeurera négatif. Il y a donc un déséquilibre injuste entre les surplus du gouvernement fédéral et les dépenses bien plus importantes des provinces. Cette situation, qui n'a pas été réglée à long terme, rend les provinces canadiennes particulièrement dépendantes du gouvernement fédéral et nuit par conséquent à l'autonomie politique et financière du Québec.

Le pouvoir fédéral de dépenser

Le pouvoir fédéral de dépenser constitue « le pouvoir qu'a le Parlement de verser certaines sommes aux individus, aux organisations ou aux gouvernements, à des fins au sujet desquelles le Parlement canadien n'a pas nécessairement le pouvoir de légiférer »¹⁰. Concrètement, ce pouvoir s'exerce par le biais de subventions conditionnelles du fédéral aux gouvernements provinciaux, de programmes à frais partagés (programmes dans lesquels le gouvernement fédéral acceptait d'investir, sous certaines conditions) et de dépenses directes dans des domaines de compétence provinciale. Par son pouvoir de dépenser, le gouvernement fédéral a modifié radicalement la façon dont on abordait préalablement, au Canada, certaines questions qui étaient essentiellement de compétence provinciale. En versant des fonds pour divers programmes, soit unilatéralement, soit en collaboration avec les provinces, ce pouvoir particulier est devenu le principal instrument d'influence du gouvernement fédéral dans des domaines qui, sur le plan constitutionnel, relèvent exclusivement des provinces.

⁸ Commission sur le déséquilibre fiscal, « Pour un nouveau partage des moyens financiers au Canada », Rapport final, 2002, p.9.
⁹ *Ibid.*

¹⁰ Karine RICHER, « Le pouvoir fédéral de dépenser », Bibliothèque du Parlement, Service d'information et de recherche parlementaire, Division du droit et du gouvernement, 13 novembre 2007, p.1.

Les relations internationales

Lorsque la Constitution canadienne fut élaborée en 1867, le Canada n'était pas encore totalement souverain par rapport à la Grande-Bretagne. C'est pourquoi la compétence des affaires étrangères a été attribuée à la Couronne britannique. Depuis le statut de Westminster de 1931, cet article est considéré par tous comme désuet et c'est le gouvernement fédéral qui a pris en charge cette responsabilité. Toutefois, depuis les années 1960, le Québec s'appuie sur la Doctrine Gérin-Lajoie selon laquelle les provinces devraient être en mesure de développer des relations internationales dans les champs de compétences qui leur appartiennent constitutionnellement, pour développer des liens avec certains pays et certaines institutions internationales. La compétence du Québec en matière d'affaires étrangères n'est cependant, encore aujourd'hui, ni d'ordre constitutionnel, ni d'ordre juridique. De nature administrative, elle relève d'ententes entre les gouvernements fédéral et québécois qui doivent périodiquement être approuvées par le fédéral. En ce sens, l'autonomie du Québec par rapport aux affaires étrangères dans ses propres champs de compétences n'est absolument pas assurée.

▪ Ce que le Québec a le devoir de revendiquer

Contrairement aux autres provinces canadiennes, le Québec constitue une nation distincte au sein du Canada. Par conséquent, ce qui différencie les attentes autonomistes d'une nation minoritaire comme le Québec de celles d'une autre province, c'est qu'elles sont formulées au nom de la nation et qu'elles soulèvent le problème des répercussions que pourrait avoir sur son identité nationale, culturelle ou linguistique, l'absence d'autonomie dans un domaine particulier. C'est pourquoi, le Québec doit, en tant que nation, s'assurer que le fédéralisme canadien lui fournisse tous les éléments dont il a besoin pour garantir la survie et le développement de son identité nationale.

Pour ce faire, le Québec a notamment besoin d'une reconnaissance nationale constitutionnelle, de l'exclusivité dans la gestion des compétences liées à la langue, la culture, l'éducation et la formation professionnelle, ainsi que de certains accommodements au sein des institutions fédérales.

Une reconnaissance nationale constitutionnelle

Attribuer une reconnaissance nationale au Québec signifie lui accorder de manière formelle le statut de peuple et de nation, qui possède une langue, une culture et une histoire différentes de celles des autres. Une telle reconnaissance permet de donner une dimension historique à la spécificité du Québec afin de cristalliser son identité collective. Effectivement, une véritable reconnaissance sous-entend une politique de la différence qui doit nécessairement être collective et permanente afin de protéger la communauté nationale et sa survie.

Jusqu'à maintenant, aucun document constitutionnel reconnaissant explicitement la spécificité nationale québécoise n'a été adopté (l'Accord du Lac Meech n'ayant jamais été entériné). En 2006, le gouvernement fédéral a toutefois permis de faire avancer la cause du Québec par le biais d'une motion à la Chambre des communes spécifiant que « les Québécois et les Québécoises forment une nation au sein d'un Canada uni ». Le Québec est donc reconnu comme une nation. Toutefois, cette reconnaissance n'a aucune assise juridique et, en ce sens,

la spécificité québécoise n'est ni reconnue, ni protégée constitutionnellement au sein de la fédération canadienne.

L'exclusivité dans la gestion des compétences liées à la langue, la culture et l'éducation

La *Loi constitutionnelle de 1867* fait de la langue une compétence partagée, mais accorde l'exclusivité aux provinces dans la gestion des compétences éducatives et culturelles. Toutefois, le gouvernement utilise des mécanismes centralisateurs comme le pouvoir fédéral de dépenser pour intervenir dans la gestion de ces champs. De plus, plusieurs secteurs apparus après 1867, comme la radio et la télévision, sont désormais gérés par le fédéral. De ce fait, la gestion en matière d'éducation et de culture ne peut plus être légalement considérée comme appartenant exclusivement aux provinces et donc, au Québec.

Pour une nation minoritaire comme le Québec, la gestion des domaines liés à la protection identitaire, tels que la culture, la langue et l'éducation, est particulièrement importante. Obtenir constitutionnellement la gestion exclusive de ces champs de compétences lui permet de renforcer son autonomie et « [...] établit clairement qu'il est responsable de la politique dans le domaine en cause »¹¹. Une répartition partagée de ces pouvoirs est, quant à elle, insatisfaisante parce qu'elle fait en sorte que la nation n'est pas parfaitement en mesure de protéger et de développer sa propre identité nationale.

Le rapatriement des leviers et des ressources financières liées à la formation de la main-d'œuvre, notamment l'assurance-emploi et les sommes consacrées à l'intégration en emploi

Rapatrier au Québec le programme d'assurance-emploi, c'est s'assurer que ce programme sera mieux adapté aux réalités économiques actuelles et qu'il encouragera l'individu à se former tout au long de sa vie professionnelle.

Rapatrier au Québec le programme d'assurance-emploi, c'est aussi s'assurer de mettre en place une vision et une stratégie efficaces, cohérentes et intégrées en matière de main-d'œuvre et de développement des compétences.

En effet, le partage des responsabilités entre Ottawa, qui est responsable de l'assurance-emploi et Québec, qui est responsable de l'aide sociale, fait en sorte le programme de l'assurance-emploi ne répond plus aux réalités d'aujourd'hui. Ce programme doit être revu complètement afin d'offrir des outils aux personnes pour mieux se former et assurer leur sécurité économique lors de leurs transitions professionnelles.

Comme l'a déjà proposé la Commission des jeunes de l'ADQ et comme notre dernier Congrès l'a réaffirmé, nous sommes d'avis qu'un nouveau régime d'assurance-emploi pourrait incorporer à la fois des modalités établies selon le principe de la solidarité, englobant ainsi une partie du régime d'assistance sociale actuel et des modalités pour un compte individuel de formation afin de mieux responsabiliser les personnes face à leur développement de compétences.

¹¹ Ronald L. WATTS, Comparaison des régimes fédéraux, Op. Cit., p. 40-42.

Une place à part au sein des institutions fédérales

Au sein de la fédération canadienne, le jeu démocratique ne permet pas au Québec d'avoir un impact suffisant sur la vie politique pour lui permettre de protéger son identité nationale. Le Québec doit donc disposer, au niveau fédéral, de moyens juridiques et institutionnels lui permettant de protéger et développer son identité¹². Plus précisément, cela signifie que l'État central doit comprendre certaines dispositions ou procédures décisionnelles spéciales faisant en sorte que le consentement de la nation minoritaire est requis lorsque le gouvernement prend des décisions pouvant influencer ses caractéristiques identitaires ou modifier les documents constitutionnels du pays.

Depuis l'adoption de la *Loi constitutionnelle de 1982*, ce n'est absolument plus le cas du Canada. Effectivement, la Constitution du Canada nécessite l'appui de 7 provinces sur 10 comprenant plus de 50 % de la population du pays pour être modifiée. Ainsi, en l'absence de l'accord du Québec, les fondements constitutionnels, institutionnels ou territoriaux du pays peuvent être modifiés. Le Québec pourrait de ce fait perdre une partie de sa représentation au Parlement fédéral.

Enfin, la Cour suprême du Canada a été créée en 1875, mais ce n'est qu'en 1949 qu'elle est devenue le tribunal de dernière instance du pays. Auparavant, c'était le Comité judiciaire du Conseil privé de Londres qui devait trancher les litiges constitutionnels. L'Acte de l'Amérique du nord britannique prévoyait la possibilité pour le gouvernement fédéral de créer une instance judiciaire comme la Cour Suprême mais si, par l'adoption de la Loi sur la Cour suprême, le gouvernement fédéral s'est octroyé le pouvoir de nommer ses juges, il n'a prescrit aucune règle de représentation régionale ou linguistique. Pourtant, comme le pays comprend deux traditions juridiques distinctes, soit le droit civil français et la *common law* britannique, il a été décidé en 1949 par le gouvernement du Canada que sur les neufs juges qui composent la Cour, trois doivent provenir de la province de Québec et avoir été formés selon la tradition du droit civil français. La particularité québécoise en matière de tradition juridique lui confère donc pour l'instant une représentation au sein du plus haut tribunal du pays. Toutefois, tant que cette forme d'accommodement ne sera pas inscrite dans la constitution canadienne, la présence de juges provenant du Québec à la Cour suprême ne pourra être considérée comme assurée.

2) LA POSITION DE L'ADQ : NON AU STATU QUO

▪ Depuis 1994 : une véritable affirmation politique autonomiste

La question de l'autonomie constitutionnelle du Québec n'est pas nouvelle pour l'Action démocratique du Québec. Rappelons d'abord que le parti a été fondé en 1994 par un groupe de nationalistes qui s'opposaient à l'Accord de Charlottetown et qui appuyaient le « Rapport Allaire », un document prônant un fédéralisme décentralisé et « l'autonomie politique du Québec par l'occupation exclusive de nombreux champs de compétence et l'élimination du pouvoir de dépenser du fédéral et de son pouvoir résiduaire »¹³.

¹² Eugénie BROUILLET, *La négation de la nation*, Op. Cit., p. 73-74.

¹³ « Un Québec libre de ses choix ». Rapport du Comité constitutionnel du Parti libéral du Québec.

À la suite de l'échec du référendum de 1995, l'ADQ a choisi de mettre en veilleuse la question constitutionnelle pour une période de 10 ans. Dès 2004, l'ADQ opte pour remettre en avant sa position constitutionnelle. Elle propose alors une alternative aux visions fédéraliste et souverainiste prônées par les partis libéral et québécois. Contrairement à l'option fédéraliste, qui consiste à accepter le *statu quo*, et à l'option souverainiste, qui prône l'indépendance du Québec à tout prix, l'ADQ suggère que le Québec adopte une vision autonomiste, s'inscrivant dans la continuité du Rapport Allaire.

La vision autonomiste de l'ADQ, centrale dans le programme électoral de 2007, est axée sur le respect du partage des compétences établi par la Constitution fédérale de 1867 et sur la protection identitaire du Québec. Elle suggère que le Québec négocie directement avec le gouvernement fédéral de manière à obtenir ce dont il a besoin pour assumer pleinement ses responsabilités constitutionnelles et pour assurer son développement identitaire.

Un aboutissement : Une Constitution pour le Québec

La Constitution canadienne accorde le droit à toutes les provinces qui le désirent de se doter d'un document constitutionnel ayant force de loi sur leur territoire. Pour une nation comme le Québec, une constitution servirait de points de repère, de marqueurs des idéaux. Évidemment, il est infiniment difficile et complexe de définir concrètement les règles d'une société. Toutefois, l'avantage d'une constitution est qu'elle a le pouvoir de fixer, de cristalliser l'image qu'une société veut donner d'elle-même. De là l'importance qu'il s'agisse d'un projet de société et non d'un projet politique et partisan.

L'objectif d'un tel document serait donc de décrire l'identité nationale du peuple québécois, de mettre en avant nos valeurs communes, de souligner nos idéaux, afin de bien nous définir, pour nous-mêmes comme pour les autres peuples.

Depuis plusieurs années, l'ADQ met en avant les composantes de base qui devraient nécessairement se retrouver dans une Constitution du Québec :

- l'autonomie politique du Québec;
- les droits, libertés et responsabilités des citoyens;
- le renforcement des institutions démocratiques et du pouvoir des citoyens;
- les pouvoirs des régions;
- les principes de nos politiques linguistiques;
- un régime québécois de citoyenneté;
- un mécanisme d'amendement.

Une Constitution du Québec viendrait également constitutionnaliser la Charte des droits et libertés québécoise ainsi que la Charte de la langue française. De cette manière, aucune disposition législative adoptée à l'Assemblée nationale ne pourra désormais aller à l'encontre des valeurs qui nous définissent.

- Assurer l'autonomie financière du Québec

Rapatrier nos impôts grâce à une nouvelle répartition de l'assiette fiscale afin de financer l'ensemble de nos compétences, notamment la santé et l'éducation

L'augmentation des transferts fédéraux : un signe éloquent de notre dépendance financière

« Les transferts fédéraux entre 2003 et aujourd'hui ont augmenté de 48 % envers le Québec. Sur une seule année, c'est une augmentation de 2,1 milliards de dollars. » Ce dont Jean Charest s'est vanté le 2 octobre 2007, c'est en fait de notre dépendance financière de plus en plus grande envers le gouvernement fédéral.

En effet, avec les transferts fédéraux, c'est le gouvernement fédéral qui décide des sommes allouées et des règles à suivre pour des compétences strictement provinciales, comme par exemple avec le Transfert Canadien en Santé (TCS) qui est versé conditionnellement au respect de la loi canadienne sur la santé, loi qui ferme la porte à un véritable système mixte en santé.

La réalité, c'est que les transferts fédéraux n'ont pas cessé d'augmenter depuis de nombreuses années et que les gouvernements successifs du Québec en réclament toujours davantage.

Revendiquer les moyens nécessaires à l'autonomie du Québec : occuper tout notre espace fiscal

Pour être pleinement autonome, le Québec devra demander au gouvernement fédéral de rapatrier ses impôts grâce à une nouvelle répartition de l'assiette fiscale afin de financer l'ensemble de ses compétences, notamment la santé et l'éducation et donc de mettre fin aux transferts fédéraux dans ses champs de compétences. Dans un premier temps il faudra ouvrir des discussions avec le gouvernement canadien sur :

- l'augmentation de l'abattement spécial dont dispose le Québec (de 16,5 % à 42 %);
- la suppression des transferts fédéraux en santé et en éducation (5 G\$);
- la mise en place d'un système unique de perception des impôts et des taxes géré par Revenu Québec.

L'augmentation de l'abattement spécial pour le Québec obtenu dans le cadre du geste entourant le retrait du pouvoir fédéral de dépenser permettra au Québec d'améliorer sa liberté d'action pour gagner non seulement en efficacité, mais aussi en leadership dans le choix des stratégies liées aux véritables besoins du Québec et aussi de faire les bons choix fiscaux dans la façon d'occuper l'espace fiscal ainsi récupéré.

Cette nouvelle approche aurait aussi l'avantage de limiter clairement le pouvoir de dépenser du gouvernement fédéral grâce à une redistribution de l'espace fiscal.

Régler à long terme le déséquilibre existant entre les responsabilités du Québec et sa capacité à les financer

Afin de sortir de la spirale du déséquilibre fiscal et régler cette situation définitivement, il sera nécessaire de mettre en place un mécanisme de discussion entre le gouvernement fédéral et les provinces. Ce mécanisme ne s'inscrira pas dans le cadre d'un organisme formel et rigide comme le Conseil de la fédération. Au contraire, ce mécanisme devra s'inscrire dans le cadre d'une démarche flexible et pragmatique permettant notamment d'engager avec le gouvernement fédéral et l'ensemble des provinces une discussion sur la répartition de l'ensemble de l'espace fiscal en lien avec les compétences des provinces et celles du gouvernement fédéral.

B. L'AUTONOMIE ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC

1) VISER UN VÉRITABLE ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE ET UN VÉRITABLE PLAN DE REMBOURSEMENT DE LA DETTE

Au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire, le budget du gouvernement du Québec est en équilibre. Cependant :

- Le solde budgétaire réel, les revenus moins les dépenses, pour 2008-2009, est en déficit de près de 1,4 milliard de dollars.
 - L'utilisation d'une réserve budgétaire est nécessaire.
 - Ce solde sera déficitaire, selon les prévisions du Plan budgétaire 2008-2009, jusqu'en 2012-2013.
- À partir de 2010-2011, il n'y aura plus de réserve budgétaire et le gouvernement prévoit, dans ses propres prévisions, enfreindre la Loi sur l'équilibre budgétaire.

Selon le Vérificateur Général, le déficit cumulé du gouvernement depuis l'instauration de la Loi sur l'équilibre budgétaire est de 5,8 milliards de dollars, au 31 mars 2007.

La loi sur l'équilibre budgétaire a été adoptée en 1996. Donc, autant les gouvernements péquistes que libéraux sont à blâmer.

Pourquoi la dette nette du Québec augmente sans cesse, même si une loi nous force à atteindre l'équilibre?

ANNÉE (AU 31 MARS)	DETTE NETTE DU QUÉBEC (EN MILLION DE DOLLARS)
1996	61 624
1998	88 597
2000	89 162
2002	92 772
2004	97 025
2006	104 683
2008	123 000

Les libéraux nous répondrons que le Québec peut se le permettre puisque que la cote de crédit du Québec a augmenté, ce qui est vrai, mais elle a augmenté moins que celles des autres provinces. Quelques déclarations des agences de cotation sont à cet effet très éloquentes.

L'agence de cotation Moody's déclarait, en février 2008, que « la dette du Québec, représentant 185 % des recettes annuelles au 31 mars 2007, est relativement élevée ». Elle s'inquiétait aussi de « l'importance relative des exportations pour l'économie québécoise ainsi que sa

concentration vers les États-Unis exposent le Québec aux fluctuations du dollar canadien et au ralentissement économique américain ».¹⁴

Dans le même rapport, Moody's déclare que cette bonne cote de crédit est reliée à « la police d'assurance » fédérale. « La notation attribuée au Québec reflète une forte probabilité de soutien du gouvernement fédéral afin de prévenir un défaut de paiement ».¹⁵

Rien à voir donc avec une soi-disant bonne gestion du gouvernement provincial.

L'agence de cotation Fitch déclarait, en janvier 2008, que « la dette du Québec continue à croître en dépit de l'adoption, en 1996, de la Loi sur l'équilibre budgétaire ». Elle remarquait aussi que « le niveau d'endettement du Québec demeure le plus élevé au Canada » et que « la Caisse de dépôt et de placement du Québec détient une part importante du PCAA canadien ».¹⁶

MOODY'S (AU 6 MARS 2008)		STANDARD & POOR'S (AU 6 MARS 2008)		DBRS (AU 6 MARS 2008)	
PROVINCE	COTE	PROVINCE	COTE	PROVINCE	COTE
Alberta	Aaa	Alberta	AAA	Alberta	AAA
Colombie-Britannique	Aaa	Colombie-Britannique	AAA	Colombie-Britannique	AA high
Ontario	Aa1	Ontario	AA	Ontario	AA
Manitoba	Aa1	Manitoba	AA	Manitoba	A high
Saskatchewan	Aa1	Saskatchewan	AA	Saskatchewan	AA low
Nouveau-Brunswick	Aa1	Nouveau-Brunswick	AA-	Nouveau-Brunswick	A high
Nouvelle-Écosse	Aa2	Nouvelle-Écosse	A+	Québec	A high
Î-P-E	Aa2	Québec	A+	Nouvelle-Écosse	A
Terre-Neuve-Labrador	Aa2	Terre-Neuve-Labrador	A	Terre-Neuve-Labrador	A low
Québec	Aa2	Î-P-E	A	Î-P-E	A low

Par ailleurs, s'il est vrai que le ratio dette nette / PIB du Québec diminue, il le fait moins vite que celui des autres provinces.

2) MODERNISER L'ÉTAT PAR UNE RÉVISION COMPLÈTE DE L'APPAREIL BUREAUCRATIQUE

Depuis 2003, les promesses faites par les libéraux de moderniser l'État n'ont pas été tenues. Le Parti libéral a reculé devant toute forme de résistance et la révision du nombre d'organisme a été un cuisant échec.

Pire encore, après la création de Service Québec et du Centre de services partagés on assiste aujourd'hui, plusieurs années après, à un fouillis total. Ce qui était supposé regrouper tous les services sous un même toit ne fait que rediriger la population vers les ministères concernés. Le

¹⁴ « Moody's réitère sa confiance au Québec », Le Soleil, 14 février 2008.

¹⁵ ibid

¹⁶ « Fitch Ratings rehausse la cote de la dette du Québec », Le Soleil, 11 janvier 2008.

seul service que Service Québec a réussi à fusionner en quatre ans est la Direction de l'état civil.

Il est urgent de revenir aux missions de base de l'État. Seul un véritable exercice courageux de révision de ce que l'État fait actuellement pourra donner des résultats tangibles pour les citoyens.

Un exemple à suivre : la révision générale des politiques publiques en France

La France nous offre peut-être un exemple à suivre avec la révision générale des politiques publiques (RGPP) lancée par le premier ministre français François Fillion le 10 juillet 2007. Elle a pour ambition de remettre à plat l'ensemble des missions de l'État pour adapter les administrations aux besoins des citoyens. La révision vise à identifier les réformes qui permettront de réduire les dépenses de l'État, tout en améliorant l'efficacité des politiques publiques. Les économies qui pourront être dégagées grâce aux réorganisations et à la diminution des effectifs permettront de financer le renforcement de certaines politiques et les grandes priorités du gouvernement français.

Les objectifs¹⁷ officiels de la réforme sont :

- Une amélioration de la qualité des services publics, qui doivent être mieux adaptés aux besoins de nos concitoyens.
- Un retour à l'équilibre des finances publiques d'ici 2010 ou au plus tard 2012, par une plus grande maîtrise des dépenses publiques, les plus élevées de l'Union européenne, et par une diminution des effectifs de l'État grâce au non remplacement d'un départ à la retraite sur deux.
- Une meilleure valorisation du travail des fonctionnaires en adaptant la nature de leurs tâches à l'évolution des besoins des citoyens et en payant mieux des fonctionnaires moins nombreux. Ils seront rémunérés à la performance et seront intéressés aux gains de productivité.

L'ensemble de l'appareil productif de l'État français aura été passé en revue. Cette révision aura été construite sur un questionnement simple basé sur sept questions¹⁸ :

- Que faisons-nous?
- Quels sont les besoins et les attentes collectives?
- Faut-il continuer à faire de la sorte?
- Qui doit le faire?
- Qui doit payer?

¹⁷ Le rapport d'Éric Woerth, Rapporteur général de la révision générale des politiques publiques, 12 décembre 2007.

¹⁸ Fiche de synthèse, Lancement de la RGPP, 10 juillet 2007.

- Comment faire mieux et moins cher?
- Quel doit être le scénario de transformation?

Le Conseil de modernisation des politiques publiques aura constitué une étape et une instance clé dans le processus de réforme de l'État français. Placée sous la présidence du Président de la République, cette instance a réuni l'ensemble du gouvernement et les membres du comité de suivi. Elle a validé les décisions prises en comité de suivi, fixé les orientations et défini les étapes de la démarche. Le ministre du Budget, des comptes publics et de la fonction publique en a été le rapporteur général.

Une première phase de travaux s'est achevée en décembre 2007, donnant lieu à la présentation d'une centaine de scénarios de modernisation lors du Conseil de modernisation des politiques publiques (CMPP) du 12 décembre 2007. Le 4 avril 2008, le deuxième Conseil de la modernisation a réaffirmé les orientations prises en décembre et donné lieu à une nouvelle série de décisions. Un troisième CMPP a eu lieu le 11 juin 2008. Il a précisé de nouvelles décisions de réformes dans les ministères qui n'avaient pas encore fait l'objet d'un examen d'ensemble de leur organisation.

Par la suite, les mesures adoptées par le CMPP seront inscrites dans une loi de programmation budgétaire pluriannuelle 2009-2011. Le lancement du premier budget pluriannuel va ainsi permettre d'inscrire dans la durée toutes les nouvelles politiques gouvernementales. « La définition d'enveloppes de crédits sur trois ans donnera de la visibilité à l'ensemble de notre politique budgétaire, puisqu'elle revient à élaborer une loi de programmation pour chacun des secteurs dont les ministres ont la charge », a précisé le Premier ministre français dans une circulaire du 11 février 2008.

Enfin, les réformes, issues du diagnostic et validées par le CMPP, seront mises en œuvre par les ministères. Un « Comité de pilotage RGPP » doit être créé au sein de chaque ministère pour préciser le calendrier de réalisation et définir des indicateurs de suivi (avancement et impact) pour chacune des mesures dont ils ont la responsabilité.

Un Québec dirigé par un gouvernement adéquiste suivra l'évolution de cette démarche et s'inspirera des résultats qui seront atteints.

3) RENOUER AVEC LA CROISSANCE DU POUVOIR D'ACHAT

Depuis trop longtemps, le Québec accuse un retard par rapport aux autres provinces quant à sa croissance économique. Au cours des 15 dernières années, le Québec s'est placé en moyenne au 7^e rang sur 10 provinces, la grande majorité du temps en deçà de la moyenne canadienne.

- Moyenne canadienne, depuis 1989 : 5,0 %.
- Moyenne québécoise, depuis 1989 : 4,0 %.

Ceci fait en sorte que l'écart entre le Québec et les provinces plus riches se creuse.

Nous voulons arrêter cette hémorragie et viser une cible de croissance économique qui viendra positionner le Québec parmi les provinces les plus prospères :

- Le Québec doit rattraper la moyenne canadienne en 5 ans.
- Le Québec doit dépasser la moyenne canadienne de 0,5 % en 10 ans.

Cette croissance économique retrouvée permettra de renouer avec la croissance du pouvoir d'achat des Québécois. En effet, le pouvoir d'achat des Québécois doit cesser de diminuer par rapport à la moyenne canadienne d'ici 5 ans et rattraper cette moyenne d'ici 10 ans. C'est là encore une cible ambitieuse mais nous ne pouvons pas nous résoudre à la dynamique actuelle qui a vu le pouvoir d'achat n'augmenter que de 53 \$ en 25 ans au Canada alors que celui du Québec a diminué durant la même période de 2 216 \$.

Nous remettrons le Québec sur la voie de la prospérité en mettant en œuvre les mesures adoptées lors de notre dernier Congrès et donc en misant sur :

- une politique de population ambitieuse;
 - Investir 3 % de notre PIB pour accroître la natalité.
 - Reconnaître les compétences de nos immigrants.
- l'investissement dans nos entreprises;
 - Mettre en valeur nos ressources naturelles.
 - ❖ Par exemple, mettre davantage Hydro-Québec en valeur, via ses projets les plus prometteurs, afin d'optimiser le développement économique et la vente sur les marchés lucratifs du nord-est (Ontario, NB, NY, NE).
 - Un accès adéquat au capital de risque.
 - Promouvoir l'entreprenariat chez les jeunes.
 - Favoriser un meilleur climat d'investissement notamment par une véritable politique d'allégement réglementaire.
- l'investissement dans notre capital humain;
 - Axer le système d'éducation sur les besoins du marché du travail et accélérer le processus de reconnaissance des compétences.
 - Rapatrier le programme d'assurance-emploi pour développer un régime mieux adapté à nos besoins.
- des finances publiques saines et des infrastructures renouvelées.
 - Alléger le fardeau fiscal en assainissant les finances publiques et en réduisant la dette.
 - Établir un plan amélioré d'investissement et de maintien de nos infrastructures.

4) VALORISER NOTRE POTENTIEL ÉNERGÉTIQUE

Mettre toutes nos ressources en valeur

Pour mettre en valeur notre potentiel énergétique, il faut exploiter les sources d'énergie à notre disposition. Notamment, il faut privilégier l'hydroélectricité, notre fierté nationale, mais aussi favoriser l'émergence et le développement d'autres sources d'énergies renouvelables telles que l'éolien, le solaire et, demain, l'hydrogène. Enfin, il ne faut pas négliger l'exploration et le développement des hydrocarbures, particulièrement le gaz naturel, qui pourraient se trouver dans le sous-sol québécois.

Le Québec jouit d'avantages exceptionnels avec son potentiel hydroélectrique, et a développé une expertise enviable dans le secteur de l'hydroélectricité. Le Québec est capable de transporter cette énergie sur de longues distances pour alimenter les marchés internes et externes – ce qui offre des possibilités d'enrichissement pour le Québec et améliore globalement la qualité de l'environnement.

De plus, lors de son dernier Conseil général, l'ADQ avait encouragé la réalisation des petits projets hydroélectriques de moins de 50 MW. Depuis la levée du moratoire sur l'aménagement de mini-centrales en 2006, seul celui de la rivière Magpie, à Rivière-Saint-Jean, a vu le jour. Il faut mentionner toutefois que la planification de ce projet public-privé a commencé dès 2002. Aujourd'hui en service, ce projet permet à la MRC de la Minganie et à ses citoyens de pouvoir compter sur des redevances annuelles qui vont améliorer leur situation économique. Cette région est affectée par un bilan démographique négatif et un taux élevé de chômage : ses habitants souhaitaient la réalisation de ce projet. C'est pour cette raison qu'il faut réitérer notre encouragement à la réalisation de mini-centrales qui ont l'appui des municipalités concernées et qui peuvent être réalisés dans le respect de l'environnement.

Le Québec possède également un potentiel éolien gigantesque qui pourrait être exploité davantage. Mais pour les projets éoliens, une des limites observées actuellement est le processus d'appel d'offres lui-même. Trop complexe et étendu dans le temps, il entraîne beaucoup d'incertitudes et nuit à l'évolution des dossiers. Hydro-Québec a lancé des appels d'offres à trois reprises. Cependant, bien que louable à bien des égards, force est de constater que la procédure est si complexe et si étendue dans le temps, qu'entre le moment où les contrats sont signés et les projets réalisés, le prix convenu du kilowattheure n'est plus aussi rentable que prévu. Par exemple, pour le premier appel d'offres de 1 000 mégawatts lancé en 2003, on prévoit que les projets seront tous réalisés neuf ans plus tard. Dans le cas de l'appel d'offres de 2 000 mégawatts, dont les résultats ont été connus au mois de mai 2008, on estime que tous les projets seront complètement réalisés d'ici 2015. À titre de comparaison, Hydro-Québec a attribué des contrats à la hauteur de 500 mégawatts en 2002-2004. La construction et la mise en service de ces contrats étaient prévues dans un intervalle de 3 ans. C'est d'ailleurs la voix choisie par le Nouveau-Brunswick pour développer son potentiel éolien : des plus petits appels d'offres sont faits pour une implantation plus rapide.

Une autre limite pour l'éolien est la capacité du réseau à absorber la production totale de centrales qui ne produisent que 30 à 35 % du temps. Des lignes de transport et des postes de grande capacité doivent alors être construits pour transporter la charge maximale de 100 % par grand vent à des coûts qui peuvent déstabiliser les prévisions financières des promoteurs et qui

limitent leur capacité à se financer. De façon optimale, une centrale hydroélectrique d'appoint (avec réservoir), construite à proximité, permettrait de réduire le coût de transport, mais les circonstances ne s'y prêtent pas toujours.

Enfin, il faut le reconnaître, il n'y a pas de corrélation directe entre le vent et les besoins énergétiques.

L'ADQ croit que l'exploitation des ressources naturelles en appliquant un système de redevances adéquat contribuerait à l'autonomie des régions concernées. Dans cette optique, développer les filières des petites centrales hydroélectriques et éoliennes serait souhaitable.

Toujours dans le domaine des énergies renouvelables, l'énergie solaire peut également être utilisée comme source d'énergie complémentaire pour les résidences ou les bâtiments commerciaux, industriels et institutionnels. Il est vrai qu'au Québec, les citoyens ont la perception qu'il n'y a pas suffisamment d'ensoleillement pour que l'énergie solaire puisse être utilisée comme source d'énergie d'appoint. Cette perception est fausse puisque même lorsque l'ensoleillement est faible, il est possible de tirer de l'énergie de la clarté avec les technologies actuelles. Par ailleurs, les deux leaders mondiaux, l'Allemagne et le Japon, présentent moins d'ensoleillement que Montréal, et pourtant ils utilisent respectivement 40 % et 30 % de la capacité installée. Cependant, compte tenu du faible coût de l'électricité au Québec, il est peu intéressant économiquement parlant d'installer des panneaux solaires. Les pays leaders ont opté pour de réels programmes d'encouragement afin de faciliter la pénétration du marché. Pourquoi ne pas s'en inspirer?

Enfin, le Québec possède une expertise intéressante dans le domaine de l'hydrogène grâce à l'Institut de recherche sur l'hydrogène. Comme il y a un besoin d'utiliser des énergies plus propres dans le secteur des transports, il est souhaitable d'encourager le développement de cette source d'énergie et des véhicules pouvant l'utiliser. La hausse du prix des hydrocarbures rend l'utilisation de l'hydrogène plus compétitive. Il est vrai que le développement de cette expertise prendra du temps, mais il faut commencer dès maintenant.

L'hydrogène peut être fabriqué par électrolyse de l'eau, laquelle utilise une quantité importante d'électricité. Le coût de production de l'hydrogène par cette méthode dépendra donc du coût de l'électricité à l'heure durant laquelle l'hydrogène est produit. Typiquement, les prix sur les marchés sont inférieurs la nuit. En augmentant la quantité d'électricité disponible, elle pourrait être utilisable pour produire une substance dont l'utilisation comme carburant ne générera pas de gaz à effet de serre. Cela permettrait également, à long terme, de réduire la dépendance québécoise aux hydrocarbures. Certains véhicules (BMW notamment) ont déjà des modèles de démonstration fonctionnels. Il manque un réseau de distribution.

Le jumelage de production éolienne, d'achat d'électricité la nuit et d'usines décentralisées de production d'hydrogène, près de stations de distribution, est un concept qui vaudra la peine d'être encouragé par un gouvernement adéquiste.

Outre les énergies renouvelables, il faut encourager l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures que l'on trouve dans le sous-sol québécois. Dernièrement, des compagnies ont d'ailleurs dévoilé, suite à leurs programmes d'exploration, que le territoire québécois recelait un potentiel très intéressant de gaz naturel. En effet, l'en dernier, la pétrolière albertaine Encana a

estimé que le potentiel gazier des basses-terres du Saint-Laurent valait au moins 280 milliards de dollars US et pourrait valoir jusqu'à 1000 milliards de dollars US.

Au même titre que les compagnies minières doivent payer au gouvernement un impôt minier basé sur le profit, les compagnies exploitant le gaz naturel devraient se voir imposer des redevances qui serviraient à alimenter les fonds d'autonomie régionaux. Ainsi, les régions où seront exploitées les réserves gazières pourraient en profiter. Il est à mentionner qu'à l'heure actuelle, tout le gaz naturel utilisé au Québec provient de l'Ouest canadien.

Par ailleurs, il existe également un réseau important de pipelines servant à distribuer le gaz naturel sur une bonne portion du territoire québécois : il faut savoir tirer partie de cet atout. L'exploitation de nos ressources naturelles en gaz naturel dans le respect des normes environnementales en vigueur est un choix tout indiqué. L'exploitation de gaz naturel sur notre territoire permettrait donc de répondre, du moins en partie, à la demande locale et d'enrichir les régions par le biais d'un système de redevances ou de droits adéquats.

Pour terminer, ajoutons que la cessation de l'exploitation de la centrale nucléaire Gentilly-2 n'est pas souhaitable en raison de la perte d'expertise qui s'ensuivrait. C'est pour cette raison que l'ADQ a appuyé la réfection de la centrale nucléaire québécoise. Le nucléaire est un choix intéressant au point de vue environnemental parce qu'il ne produit pas de gaz à effet de serre. En même temps, le développement d'un centre d'expertise en déclassement des matières doit être favorisé.

Mettre en place un plan de réduction de notre dépendance aux hydrocarbures : mieux consommer l'énergie

Les ressources mondiales en pétrole ont probablement atteint un plateau à partir duquel la production sera décroissante et les prix en augmentation plus constante et plus rapide. Le prix du gaz naturel est aussi déterminé par l'offre et la demande et il augmentera notamment à cause d'une substitution croissante. Le secteur des transports est, au Québec, celui qui consomme le plus d'hydrocarbures, en plus d'être le plus grand générateur de gaz à effet de serre. Enfin, il faut mentionner que la balance commerciale du Québec dans le secteur de l'énergie est déficitaire en raison notamment des importations d'hydrocarbures. Tous ces éléments justifient la nécessité de réduire notre dépendance aux hydrocarbures : en consommer moins, et mieux les consommer.

Les principes d'efficacité énergétique s'appliquent pour la consommation électrique, mais aussi pour la consommation des hydrocarbures, que ce soit pour le chauffage des bâtiments ou le transport.

L'exploitation du potentiel d'efficacité énergétique par les consommateurs nécessite des décisions appropriées au fur et à mesure de leurs investissements en bâtiments, appareils, équipements et véhicules. La rentabilité de ces investissements reliée spécifiquement à l'efficacité énergétique est variable selon l'offre disponible sur le marché. Par ailleurs, l'introduction sur le marché de nouveaux produits ou procédés plus efficaces est un premier signe de rentabilité pour les agents économiques qui en feraient l'acquisition.

Les projets de démonstration et les publications des gouvernements, de leurs agences et des distributeurs d'énergie qui permettent aux consommateurs de comparer les performances énergétiques des produits disponibles sur le marché facilitent aussi la pénétration de ceux qui sont les plus efficaces.

Enfin, en utilisant mieux l'énergie à notre disposition et en l'économisant, il est possible d'en libérer davantage pour l'exportation, de même que pour le développement économique du Québec.

La géothermie fait partie des moyens pour arriver à cette fin. C'est d'ailleurs l'un des sujets qui a été discuté lors du précédent conseil général de l'ADQ. Rappelons que la géothermie est une source d'énergie renouvelable dont l'exploitation ne génère aucun gaz à effet de serre. Elle consiste à puiser à même le sol l'énergie emmagasinée pour chauffer et climatiser un bâtiment. On peut l'utiliser dans les résidences, les institutions, les commerces et les industries.

Le chef de file mondial en géothermie est sans contredit l'Islande, qui est aussi, il faut le préciser, le plus grand consommateur d'énergie par habitant. En 2005, 89 % des foyers de l'Islande étaient chauffés par la géothermie. Visionnaire, l'Islande vise une complète indépendance aux hydrocarbures à l'horizon 2050. La réussite de ce pays est due notamment à une formation géologique privilégiée (zone de volcanisme actif) qui permet de produire de l'énergie géothermique à haute température, ce qui n'est pas le cas au Québec. Cependant, les Québécois peuvent compter sur la géothermie à basse température, laquelle offre un excellent potentiel qu'il nous faut exploiter.

5) UN OBJECTIF À ATTEINDRE : UN QUÉBEC ENFIN RICHE QUI NE REÇOIT PLUS DE PAIEMENTS DE PÉRÉQUATION

La péréquation constitue le programme de transfert du gouvernement du Canada qui traite des disparités fiscales entre les provinces.

Les paiements de péréquation doivent permettre aux gouvernements provinciaux moins prospères de fournir à leurs résidents des services publics sensiblement comparables à ceux d'autres provinces, à des taux d'imposition sensiblement comparables.

Le paragraphe 36 (2) de la Loi constitutionnelle canadienne de 1982 fixe les objectifs du programme de péréquation :

« Le Parlement et le gouvernement du Canada prennent l'engagement de principe de faire des paiements de péréquation propres à donner aux gouvernements provinciaux des revenus suffisants pour les mettre en mesure d'assurer les services publics à un niveau de qualité et de fiscalité sensiblement comparable. »

Les paiements de péréquation sont inconditionnels – les provinces bénéficiaires peuvent les utiliser à leur discrétion selon leurs propres priorités.

Les droits à péréquation sont donc établis en mesurant la capacité des provinces de générer des revenus, ce qu'on appelle la « capacité fiscale ». Le droit à péréquation d'une province est

égal à la différence entre sa capacité fiscale et la capacité fiscale moyenne de l'ensemble des provinces, ce qu'on appelle la « norme de 10 provinces ».

Les provinces dont la capacité fiscale est supérieure à la norme ne reçoivent pas de paiements de péréquation. Celles dont la capacité fiscale est inférieure à la norme reçoivent des paiements de péréquation.

Six provinces recevront plus de 13,6 milliards de dollars en paiements de péréquation en 2008-2009.¹⁹

PAIEMENTS DE PÉRÉQUATIONS POUR 2008-2009
(MILLIONS DE DOLLARS)

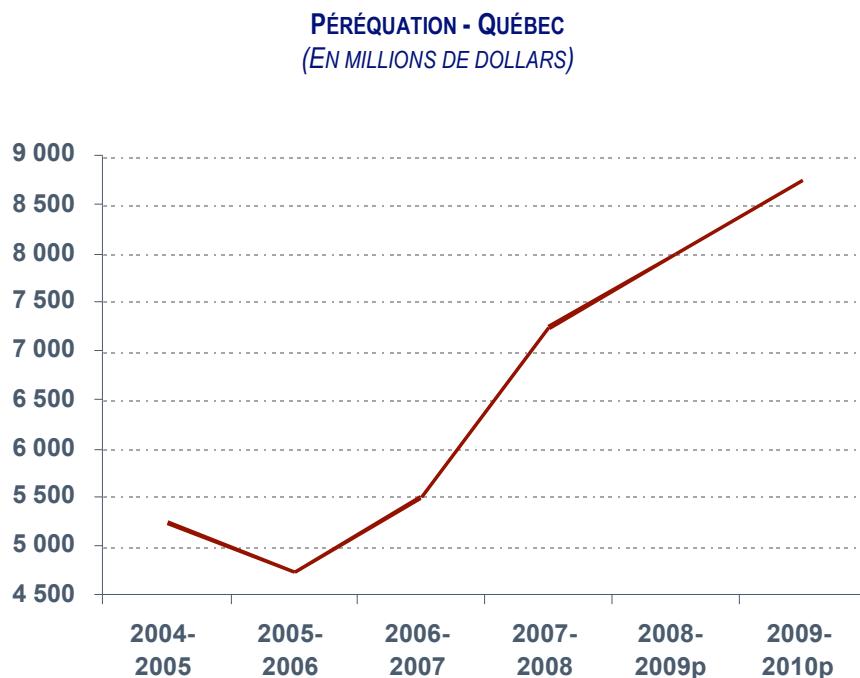
	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Man.	Total
Péréquation	158	322	1 465	1 584	8 028	2 063	13 620
Paiements compensatoires	742		106				848
Total	899	322	1 571	1 584	8 028	2 063	14 468
Par habitant ²⁰	1 781	2 310	1 679	2 111	1 038	1 732	

PAIEMENTS DE PÉRÉQUATIONS REÇUS PAR QUÉBEC DEPUIS 2004-2005
(MILLIONS DE DOLLARS)

	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009P	2009-2010P
Péréquation	5 221	4 798	5 539	7 160	8 028	8 430
Variation 1 an		-8,1%	15,4%	29,3%	12,1%	5,0%

¹⁹ www.fin.gc.ca

²⁰ www.fin.gc.ca



Le Québec parmi les provinces les plus pauvres du Canada : une situation à laquelle on ne doit pas se résigner

Si le Québec reçoit des paiements de péréquation, c'est qu'il est parmi les provinces les plus pauvres du Canada.

PIB PAR HABITANT (2007, \$)		REVENU DISPONIBLE PAR HABITANT (2007, \$)		DETTE NETTE DES GOUVERNEMENTS PAR HABITANT (EN \$/HABITANT)	
PROVINCE		PROVINCE		PROVINCE	AU 31 MARS 2007
Alberta	74 825,00	Alberta	34 494,00	Alberta	(9 035,00)
Terre-Neuve	57 348,00	Ontario	27 374,00	Colombie-Britannique	5 378,00
Saskatchewan	51 327,00	Colombie-Britannique	26 607,00	Saskatchewan	6 527,00
Ontario	45 457,00	Saskatchewan	24 980,00	Nouveau-Brunswick	8 780,00
Colombie-Britannique	43 425,00	Manitoba	24 859,00	Manitoba	8 827,00
Manitoba	40 943,00	Terre-Neuve	24 394,00	Île-du-Prince-Édouard	9 505,00
Québec	38 718,00	Québec	24 386,00	Ontario	11 106,00
Nouvelle-Écosse	35 643,00	Nouvelle-Écosse ²¹	24 185,00	Nouvelle-Écosse	13 216,00
Nouveau-Brunswick	35 224,00	Nouveau-Brunswick	23 690,00	Québec	15 971,00
Île-du-Prince-Édouard	32 735,00	Île-du-Prince-Édouard	22 405,00	Terre-Neuve	22 666,00

²¹ Prévision pour 2009 : la Nouvelle-Écosse devrait dépasser le Québec.

Face à cette situation, le Québec a besoin d'un environnement propice à l'investissement et à l'entrepreneurship, or ce n'est pas le cas, loin de là.

Eu égard au climat d'investissement, une étude de l'Institut Fraser, datée de janvier 2007, démontre que le Québec est l'une des pires provinces pour l'investissement privé. En effet, cette étude classe le Québec au 9^e rang sur 10 provinces. L'étude montre même que pour quatre des sept sous-catégories étudiées, le Québec est bon dernier (prudence fiscale, impôt sur le revenu personnel, taxe sur le capital, fardeau réglementaire). Il est aussi au 9^e rang pour les infrastructures de transport et au 8^e rang pour les règlements du marché du travail.

Un mauvais climat d'investissement est néfaste pour l'entrepreneurship et le démarrage d'entreprise. Le cas du Québec ne fait pas exception. Selon une autre étude de l'Institut Fraser, datée de juin 2008, le Québec fait piètre figure quant au nombre d'entreprises en démarrage. Sur 60 provinces et états nord américains, le Québec se classe 52^e pour le nombre d'entreprises en démarrage par rapport au nombre total d'entreprises de 1 à 9 employés.

Plus globalement, sur le plan de la croissance économique, le Québec se classe en moyenne au 7^e rang des provinces canadiennes depuis les 15 dernières années. Une telle contre-performance est inacceptable.

Faire en sorte que, tant que le Québec recevra des paiements de péréquation, ces sommes servent à financer des dépenses économiquement structurantes

Dans ce contexte, il est surprenant que les gouvernements du Québec successifs aient considéré les paiements de péréquation comme des revenus au même titre que les revenus autonomes (taxes et impôts) servant à financer des dépenses courantes. En effet, même si le gouvernement fédéral ne pose aucune condition à l'utilisation des paiements de péréquation, il est tout de même singulier que les provinces qui en reçoivent, et en l'occurrence le Québec, ne se soient jamais imposées à elles-mêmes certaines conditions.

Un gouvernement responsable devrait considérer les revenus de péréquation comme des revenus temporaires et les diriger de manière stratégique afin de favoriser la prospérité économique et la création de richesses et sortir du peloton de queue des provinces canadiennes. Il est anormal de constater que le Québec reçoit sans interruption des paiements de péréquation depuis la création du programme en 1982 et qu'en définitive tout le monde trouve ça très normal.

L'exemple irlandais est une réussite. L'Irlande, comme le Québec au sein du Canada, recevait des paiements provenant des pays riches de l'Union européenne puisqu'il était parmi les pays les plus pauvres. Or, entre 1987 et 1989, ce pays a ramené le niveau des dépenses publiques en deçà de 40 % de son produit national brut – alors qu'il était auparavant de 50 % – et a réduit le fardeau fiscal à moins d'un tiers du PNB au lieu de 40 % antérieurement.²² Mais surtout, l'Irlande a utilisé ses paiements provenant de l'UE pour investir de façon structurante et directe dans l'éducation et les infrastructures. Ces décisions ont marqué le début d'une prodigieuse renaissance économique, souvent appelée le « miracle irlandais ». Entre 1993 et 2003, la

²² KELLY-GAGNON Michel, « Comment le Canada traite le Québec : Landry se plaint pour les mauvaises raisons », Institut économique de Montréal, mars 2001.

croissance économique annuelle de l'Irlande fut en moyenne de 7,9 %, comparativement à 2,9 % pour le Royaume-Uni par exemple. Il est maintenant au troisième rang européen en termes de PIB par habitant alors qu'il était au 12^e rang en 1992.²³

Il faut que les paiements de péréquation que nous recevons favorisent directement la prospérité économique du Québec afin justement de pouvoir s'en passer.

Évidemment il n'est pas envisageable que le gouvernement du Québec réalloue du jour au lendemain vers d'autres fins 8 milliards de dollars de revenus de péréquation qui servaient à financer des dépenses courantes.

Il faudra un plan, encadré dans une loi cadre, qui prévoira un redressement des finances publiques permettant graduellement, sur un horizon de cinq ans, voire quatre ans, de dégager la marge de manœuvre financière nécessaire pour une utilisation des paiements de péréquation à une autre fin que les dépenses courantes.

Ce plan prévoira également une utilisation économiquement structurante des paiements de péréquation que le Québec reçoit afin de favoriser la prospérité économique et la création de richesse.

²³ Eurostat, <http://epp.eurostat.ec.europa.eu>

2. DES ÉCOLES, DES UNIVERSITÉS ET DES HÔPITAUX AUTONOMES ET RESPONSABLES DE LEURS CHOIX

Remettre les réseaux de l'éducation et de la santé sur les rails de la réussite et de l'efficacité en valorisant le travail de celles et ceux qui œuvrent dans les écoles, les universités et les hôpitaux et en élargissant leurs responsabilités.

A. DES ÉCOLES AUTONOMES

1) UN SYSTÈME SCOLAIRE ACTUELLEMENT INADÉQUAT ET INEFFICACE

Dans le contexte mondial actuel, l'avenir des sociétés passe inévitablement par la qualité de leur système d'éducation. Un système d'éducation efficace favorise en effet l'épanouissement des individus, leur permet de développer leur plein potentiel et de contribuer économiquement et culturellement à leur société. L'avenir du Québec est donc lié à la qualité et à l'efficacité de son système d'éducation qui doit assurer la formation de citoyens pleinement autonomes et aptes à faire face aux nombreux défis qui les attendent.

Malheureusement, le système d'éducation québécois, qui a constitué pendant plusieurs années notre fierté, n'est plus adapté aux réalités de notre société et s'essouffle graduellement. À l'échelle internationale, le Québec fait de moins en moins bonne figure et l'éducation n'apparaît plus comme étant prioritaire.

Principaux problèmes du système actuel

Des décisions qui se prennent trop loin de l'action

Le système actuel ne permet pas à l'école de prendre en charge ses responsabilités. Trop souvent, son sort est déterminé au sein d'instances supérieures et d'autorités lointaines (commissions scolaires, ministère), moins sensibles aux problématiques locales. Il en résulte une surcharge bureaucratique de même qu'un sentiment d'éloignement des parents et des communautés locales qui n'ont pas l'impression que leurs préoccupations, leurs aspirations et leurs besoins sont pris en considération. Effectivement, le système d'éducation du Québec est en rupture avec son milieu de vie. L'école publique perd progressivement la confiance des parents et n'est plus complice des familles dans l'éducation de leurs enfants.

Une démocratie scolaire désuète

Dans le système actuel, les commissions scolaires forment un pallier de gouvernement, entre le gouvernement du Québec et les conseils d'établissements. Cette forme de gouvernement régional, à l'intérieur du gouvernement québécois, dispose du pouvoir de percevoir des taxes, de gérer les structures et les ressources des écoles et prend des décisions affectant

directement la qualité de l'enseignement, parfois sans consulter les principaux acteurs impliqués.

La légitimité de leurs décisions repose sur la démocratie, puisque les commissaires sont élus par la population tous les quatre ans. Toutefois, depuis plus de vingt ans, cette légitimité est fortement remise en question étant donné le très faible taux de participation aux élections scolaires. La diminution drastique de ce taux de participation depuis les dernières années indique que la majorité de la population se désintéresse de cette structure. Avec un taux de participation inférieur à 8 %, les commissions scolaires disposent d'un pouvoir disproportionné par rapport à la légitimité politique que leur confère l'exercice démocratique.

L'absence de lien fonctionnel entre les différents paliers

L'un des principaux problèmes du système scolaire consiste en l'absence trop fréquente de concertation entre les directions des établissements scolaires et les commissions scolaires. Depuis plusieurs années, on note d'importantes tensions entre elles. De manière générale, les conseils d'établissements reprochent aux commissions scolaires d'avoir des préoccupations souvent plus administratives que pédagogiques, d'être éloignées des communautés locales, d'être compartimentées, de privilégier une approche de surveillance, de supervision, plutôt qu'une approche de soutien aux acteurs du milieu. Cette dynamique, qui nuit au bon fonctionnement du système d'éducation québécois, est condamnée par les acteurs du milieu comme par les gouvernements depuis plus de trente ans. Il n'en demeure pas moins qu'aucune mesure n'a permis, jusqu'à maintenant, d'y mettre un terme.

La lourdeur administrative

Actuellement, au sein du système d'éducation, l'école dispose d'un très maigre pouvoir décisionnel et se retrouve souvent empêtrée dans un tissu de règles et de normes qui, plus souvent qu'autrement, l'immobilisent. Effectivement, la lourdeur administrative associée aux instances intermédiaires et supérieures fait en sorte que l'école dispose finalement d'une marge de manœuvre très limitée.

Au sein du système d'éducation québécois, les commissions scolaires ont le mandat de faire le pont entre le ministère de l'Éducation et les écoles, afin de faciliter l'organisation de l'enseignement. Toutefois, il semble que le palier intermédiaire du système d'éducation joue plutôt un rôle de contrôle et d'uniformisation en ne tenant pas suffisamment compte des différentes réalités des écoles. Il engendre ainsi une surcharge bureaucratique coûteuse et inefficace.

En effet, depuis plus de vingt ans, un très grand nombre de rapports commandés par les gouvernements ou les intervenants du système en sont arrivés à la conclusion que le système actuel fait preuve de trop de rigidité dans ses structures et ses règles de fonctionnement. Également, sa gestion serait très lourde et souvent inefficace du fait qu'elle est technocratique, hyper hiérarchisée et bureaucratique.

2) LES SOLUTIONS DE L'ADQ : FAVORISER LA DÉCENTRALISATION, L'AUTONOMIE ET LA RESPONSABILISATION

Pour parvenir à améliorer la qualité du système d'éducation québécois, le rendre efficace et adapté aux réalités économiques et sociales du Québec, l'ADQ croit que plusieurs changements s'imposent. Il sera effectivement nécessaire d'en revoir l'aménagement en fonction de trois principaux critères : la décentralisation, l'autonomie et la responsabilisation.

Un système décentralisé

À travers le monde, plusieurs pays adoptent présentement une approche allant dans le sens d'une plus grande décentralisation de leur système d'éducation afin de contrer les problèmes causés par un système d'éducation trop centralisé : initiatives peu transparentes, inefficacité administrative, gestion inefficiente des finances, services de mauvaise qualité, etc.²⁴ En matière d'éducation, la décentralisation revient à placer la responsabilité de la réussite scolaire et la définition des moyens nécessaires pour y parvenir le plus près possible de l'endroit où se situe l'action, c'est-à-dire l'école.

Le but premier d'une école consiste effectivement à répondre aux besoins des élèves. C'est à l'école que se joue la réussite et, en ce sens, ce sont les intervenants du milieu qui sont les mieux placés pour définir les moyens, les actions et les projets nécessaires à sa réalisation. Les élèves étant différents d'une école à l'autre, c'est le personnel à proximité des élèves comme les professeurs, les professionnels et le directeur, ainsi que les parents, qui sont les plus à même de connaître les forces et les faiblesses de chacun et de déterminer les mesures à mettre en œuvre.

Une école autonome

Évidemment, la décentralisation implique davantage d'autonomie aux écoles. Une école autonome est une école proactive, capable d'innover, de prendre des décisions qui vont dans le sens de son objectif premier, la réussite éducative. Pour assumer un tel rôle, l'école doit disposer des moyens et des pouvoirs dont elle a besoin pour accomplir sa mission.

La capacité d'initiative, l'aptitude de l'école à mettre en place des projets éducatifs adaptés à sa réalité ainsi que la souplesse des normes et des règles auxquels elle est soumise sont des facteurs fortement liés à la réussite scolaire. Ainsi, pour être efficace, l'école doit jouir d'une grande latitude quant aux choix et aux moyens qu'elle souhaite privilégier pour atteindre ses objectifs. De même, les normes qui la régissent ne doivent pas être trop rigides, afin de ne pas paralyser l'école ou miner les initiatives de ses intervenants.

Favoriser l'autonomie des écoles permettra ainsi l'amélioration de la gestion des ressources et, de ce fait, d'intervenir plus efficacement et rapidement auprès des élèves qui en ont le plus besoin. Ce sera également un bon moyen de revaloriser la responsabilité des intervenants qui agissent directement auprès de l'enfant.

²⁴ <http://www.ciesin.org/decentralization/French/Issues/Education.html>

Une école responsable

Promouvoir l'autonomie de l'école implique également d'encourager sa responsabilisation afin de développer et d'améliorer l'éducation au Québec. Dans la société comme au sein du système d'éducation, davantage d'autonomie implique certaines responsabilités. Effectivement, pour disposer d'une plus large autonomie, l'école doit absolument rendre compte de ses actions et donc, être responsable de la réussite scolaire de ses étudiants devant les autorités et la communauté. Faire de l'école une institution responsable signifie ainsi qu'elle doive prendre à son compte l'accomplissement des activités dont elle a la charge et devenir responsable de ses décisions vis-à-vis un certain nombre d'acteurs.²⁵

Notre vision d'un nouveau système d'éducation

Les écoles

Le statut juridique de l'école lui permettra d'assurer son autorité centrale en matière éducative et pédagogique, de disposer des pouvoirs suffisants en ce qui a trait à la gestion des ressources et d'être à la fois redevable et responsable de ses actes.

Le service éducatif, la gestion du personnel et du budget seront remis aux directeurs d'écoles qui pourront être conseillés pour la période de transition par des conseillers issus d'un comité de transition créé dans le but d'aider les écoles à remplir leurs responsabilités.

Les municipalités

Les municipalités s'occupent déjà des infrastructures municipales de leur territoire et de la coordination de certains services. Elles seront désormais aussi responsables du transport scolaire, de même que de la gestion et de l'entretien des bâtiments scolaires. Pour financer leurs nouvelles responsabilités, les municipalités prélèveront la taxe scolaire et bénéficieront des subventions rattachées à ces nouvelles responsabilités. Cela permettra également de rendre plus accessibles les infrastructures scolaires à l'ensemble de la population en dehors des périodes scolaires.

Les directions régionales du ministère de l'Éducation

Les directions régionales auront pour mandat, entre autres, de faciliter la communication et la transmission de l'information entre le Ministère et les écoles. Elles devront aussi s'occuper de la gestion des conventions collectives, de la répartition des services communs, des services spécialisés et de l'arbitrage.

²⁵ André Brassard, « La question de la décentralisation en faveur de l'établissement dans le système d'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire (1979-2006) », FQDE, Juin 2007, p. 16.

Le ministère de l'Éducation

Le Ministère conservera quant à lui ses responsabilités de constituer les programmes, d'articuler les grandes orientations et de procéder aux évaluations nationales. La fréquence de ces évaluations devra être revue à la hausse tout au long du parcours scolaire. En ce qui a trait aux programmes, nous avons, au Québec, le devoir de revenir rapidement à une rigueur et un contenu qui a fait ses déjà preuves.

B. DES UNIVERSITÉS AUTONOMES

1) LIBÉRER LES UNIVERSITÉS DU CARCAN ÉTATIQUE

À la suite de l'adoption du Projet de loi 44, *Loi modifiant la Loi sur l'administration financière et la Loi sur le ministère des Finances*, les universités se sont vues retirer leur droit d'emprunt et de placement, sans avoir préalablement obtenu l'autorisation du ministère des Finances. En conséquence, la capacité des universités d'agir librement est aujourd'hui grandement diminuée. L'autonomie qu'elles avaient par rapport à l'État se trouve également restreinte et les universités québécoises sont désormais celles qui subissent le plus grand contrôle étatique en Amérique du Nord.

Outre cette nouvelle mesure issue du Projet de loi 44, les établissements universitaires du Québec sont assujettis à un très grand nombre de mécanismes (loi, décrets, règlements, protocoles, etc.) de reddition de comptes et d'imputabilité qui font en sorte que l'État doit être informé et peut superviser l'ensemble des activités universitaires.

Évidemment, dans la mesure où les actions des universités peuvent avoir un impact sur le gouvernement et la société, il importe que ces institutions rendent des comptes au ministère de l'Éducation duquel elles relèvent et qu'elles soient tenues responsables de leurs décisions. Toutefois, il apparaît tout à fait inefficace et inutile d'assujettir les universités au ministère des Finances en exigeant d'elles qu'elles obtiennent son approbation pour chacun de leurs placements ou de leurs investissements.

Cette nouvelle mesure a pour effet d'alourdir la structure, de rendre la gestion des universités moins flexible et d'accroître indûment les délais pour la réalisation de projets. De plus, elle ne permet absolument pas une meilleure gouvernance des universités. Ainsi, cela nuit à leur développement, en les rendant moins concurrentielles sur la scène internationale et en empêchant la réalisation de projets novateurs, sans permettre d'améliorer la gestion des fonds publics.

L'autonomie des institutions d'enseignement universitaire est une nécessité dans un contexte de concurrence internationale. Pour que nos universités québécoises puissent rivaliser entre elles et à l'échelle internationale, en fonction de leurs forces respectives, il importe qu'elles soient à l'avant-garde à tous les niveaux (enseignement, recherche, innovation, etc.). Voilà pourquoi le rôle de l'État ne devrait pas être de leur nuire inutilement, mais bien de leur donner tous les moyens nécessaires à l'atteinte des objectifs qu'elles se fixent.

2) MODERNISER LA GOUVERNANCE DES UNIVERSITÉS

La gouvernance des universités est un sujet qui revient constamment à l'ordre du jour. À la suite des déboires financiers qu'a connus l'UQAM dans la gestion de certains gros projets immobiliers, il est de mise de s'interroger sur la pertinence de moderniser la gouvernance des universités. D'ailleurs, en septembre dernier, un groupe de travail de l'*Institut sur la gouvernance d'organisations privées et publiques* a remis un rapport sur la gouvernance des institutions universitaires. Ce dernier rappelle que la modernisation d'une bonne gouvernance scolaire « passe notamment par un renforcement du conseil d'administration, où une majorité des membres devraient être indépendants par rapport aux groupes d'intérêts internes ».²⁶ Ce rapport ajoute que les CA devraient être plus autonomes dans leur fonctionnement, que les universités devraient aussi avoir une plus grande transparence, une meilleure reddition de comptes et appliquer davantage le principe de l'imputabilité.

L'un des principaux problèmes de la gouvernance des universités au Québec est le manque d'autonomie des institutions. À ce titre, l'OCDE considère que « les pouvoirs publics ne doivent pas être impliqués dans la gestion quotidienne des entreprises publiques et doivent leur laisser une complète autonomie pour atteindre les objectifs qui leur ont été assignés ».²⁷ Évidemment, plus d'autonomie implique une plus grande imputabilité.

3) DONNER AUX COMPOSANTES DU RÉSEAU DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC LEUR PLEINE AUTONOMIE

Le réseau de l'Université du Québec est aujourd'hui arrivé à maturité. Après 40 ans d'existence, il est temps d'imaginer un nouveau départ pour cette institution et faire en sorte que sa triple mission (accessibilité, développement scientifique du Québec et développement de ses régions) puisse contribuer encore mieux au développement du Québec de demain.

L'Université du Québec comprend les établissements de Rimouski, de Chicoutimi, de Trois-Rivières, de Montréal, d'Abitibi-Témiscamingue et de l'Outaouais, ainsi que l'École nationale d'administration publique, l'Institut national de la recherche scientifique et l'École de technologie supérieure. Ces établissements jouent des rôles importants tant sur le plan de la formation que sur celui de la recherche scientifique. Ce rôle doit être préservé et enrichi.

En Australie existe ce que l'on appelle le « groupe des huit » qui est un réseau regroupant les universités les plus performantes (University of Western Australia, University of Melbourne, University of Adelaide, Australian National University, University of Sydney, University of Queensland, University of New South Wales, Monash University). Les principaux objectifs de ce réseau consistent à améliorer la contribution de ses membres au bien-être et à la prospérité sociale, économique, culturelle et environnementale de l'Australie, à favoriser la préservation et le développement des connaissances mondiales, à consolider la capacité de l'Australie à s'engager au développement de manière à répondre aux défis auxquels elle est confrontée à l'échelle nationale et mondiale, et à élargir les opportunités des étudiants australiens, quelque

²⁶ Institut sur la gouvernance d'organisations privées et publiques, <http://www.igopp.org/>.

²⁷ www.oecd.org/dataoecd/47/6/34803478.pdf

soit leurs origines, afin qu'ils soient à leur tour en mesure de participer à l'éducation supérieure de la classe mondiale.

Ce « Big Eight » correspond à l'*Ivy League* américain. Ce groupe comprend également huit universités privées du nord-est des États-Unis qui sont parmi les universités les plus anciennes (sept ont été fondées pendant l'ère coloniale des États-Unis) et les plus prestigieuses du pays.

Il serait pertinent de s'inspirer de certaines caractéristiques de ces réseaux d'universités qui semblent fonctionner, à de nombreux points de vue, de manière efficace.

Dans cette optique nous croyons qu'un réseau universitaire centralisé et bureaucratique ne répond plus aux attentes des étudiants, des chercheurs et des régions dans lesquels sont ancrés les établissements de l'Université du Québec. Le temps est maintenant venu de donner aux différentes composantes de l'Université du Québec l'autonomie dont elles ont besoin.

Ce nouveau départ sera aussi l'occasion de bonifier les services de soutien à la gestion actuellement offerts par le siège social de l'Université du Québec. Les établissements pourront donc continuer à y avoir accès si ils le souhaitent.

C. DU CENTRE DE RECHERCHE À L'URGENCE : UN DEVOIR D'EXCELLENCE

1) UN SYSTÈME DE SANTÉ QUI DOIT ÊTRE RÉFORMÉ

Notre système de santé, c'est près de 300 établissements dont 95 Centres de santé et services sociaux, 24 hôpitaux de soins généraux et spécialisés et 5 hôpitaux universitaires. C'est plus de 2 000 cliniques médicales publiques. C'est plus de 240 000 employés, incluant plus de 100 000 infirmières/infirmiers, auxiliaires et préposés aux bénéficiaires, auxquels il faut ajouter plus de 18 000 médecins.

C'est aussi une organisation très complexe qui inclut, au-delà du ministère de la Santé, 12 organismes distincts, neuf directions et six secteurs d'interventions regroupant plus de 80 postes administratifs. Sa gouvernance pose donc des défis colossaux. Même si certains changements ont été mis en œuvre au cours des dernières années, force est d'admettre que sa performance n'est pas à la hauteur du financement qui y est consacré.

Le processus de décision est fortement centralisé au ministère de la Santé. L'axe de communication se fait du Ministère vers les établissements de santé. Les divers intervenants rencontrés dans le milieu de la santé expriment un haut niveau de difficulté à emprunter ce chemin en sens inverse. De plus, les structures administratives du système sont lourdes et contraignantes. Ainsi, pourtant doté d'une imposante structure centrale, notre système de santé est aussi composé de 18 structures régionales dont la mission n'est pas clairement définie.

Quant aux priorités d'actions, elles sont établies tout en haut de la pyramide décisionnelle, sans égard aux caractéristiques des différentes communautés et des différentes régions du Québec. Les responsables des établissements de santé sont soumis quotidiennement à des contraintes bureaucratiques lourdes et leur marge de manœuvre est très limitée. Enfin, la performance des établissements, sur le plan des atteintes des objectifs de santé ou de réduction de la maladie, ne fait pas l'objet d'évaluations. Tous les établissements sont traités sur le même pied sans égard à leur performance. Ainsi, il n'y a rien dans le système qui incite les gestionnaires à rechercher quotidiennement le plus haut niveau de performance, tant sur le plan de l'administration que sur celui de la santé des gens. Enfin, le financement des établissements de santé est alloué selon une méthode dite « historique », laissant peu de place à l'initiative et à l'innovation là aussi.

En définitive, notre système de santé est un monopole fortement imprégné de la culture propre à un monopole. Cette culture est basée sur les contrôles budgétaires et sur la réglementation. Elle est réfractaire aux changements, fermée sur l'extérieur et laisse peu de place à l'innovation. Bref, cette culture favorise l'inefficacité.

Le constat est clair : il faut revoir la structure actuelle du système de santé et, surtout, le rôle joué par chacun des intervenants. D'ailleurs, dès 1996, le comité Deschênes recommandait le renouvellement du ministère de la Santé afin que celui-ci priorise son rôle stratégique, élimine les dédoublements avec les régies (devenues depuis des agences régionales), développe des

indicateurs clés et organise de façon générale l'évaluation de la performance et la reddition de compte.²⁸

En 2000, la commission Clair a rappelée, à son tour, que les principales recommandations du comité Deschênes demeuraient toujours pertinentes et sous-entendaient qu'elles étaient restées sans suite.²⁹

Enfin, le rapport Castonguay, déposé en février 2008, met lui aussi l'accent sur la redéfinition de la mission de chacune des structures de notre système de santé.³⁰

L'ADQ est convaincue qu'un véritable changement de culture s'impose. Nous devons introduire les notions de cohérence et de performance dans notre système de santé et cela ne se fera qu'en donnant aux établissements l'autonomie dont ils ont besoin pour assumer leurs obligations.

2) L'AUTONOMIE DES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

L'ADQ est convaincue qu'un véritable changement efficace au sein de notre système de santé ne pourra se faire sans donner une plus grande autonomie aux établissements de santé qui dispensent les soins à la population. En les libérant des contraintes bureaucratiques lourdes qui leur imposent des façons de faire uniques basées sur des décisions centralisées, il leur sera possible de favoriser l'initiative et l'innovation. Cela leur permettra également de mieux développer la performance et l'efficacité pour devenir des exemples pour d'autres établissements du réseau, exemples qui ne peuvent émerger dans la rigidité et la fermeture de l'actuel système.

Une plus grande autonomie pour nos hôpitaux ne pourra se mettre en place qu'en redéfinissant le rôle du ministère de la Santé et des Services sociaux. D'ailleurs, comme l'a soulevé le rapport Castonguay, il faut changer la culture de gouvernance de notre système de santé en clarifiant les missions de chacun des acteurs et l'autorité qui en découle. Il y a trop de chevauchements et de confusion dans la répartition actuelle de leurs missions, ce qui constitue une entrave importante à l'imputabilité : il n'y a jamais personne de responsable de quoi que ce soit dans l'immensité du réseau de la santé.

Le rôle du ministère de la Santé

Nous croyons que le Ministère ne devrait plus s'occuper de la gestion quotidienne de la dispensation des soins et de la production de services. Son rôle doit bien plus être celui d'un planificateur stratégique, qui fixe des objectifs à atteindre et qui, sans devenir une police des hôpitaux, veille à ce que ces objectifs soient respectés par le biais d'évaluations de la

²⁸ Deschênes, Jean-Claude et al., Examen des responsabilités respectives du ministère de la Santé et des Services sociaux, des régies régionales et des établissements, réflexion et propositions, décembre 1996.

²⁹ Commission d'étude sur les services de santé et les services sociaux, Les solutions émergentes – Rapport et recommandations, 2000.

³⁰ Rapport du groupe de travail sur le financement du système de santé, En avoir pour notre argent, février 2008.

performance. Plutôt que d'être un frein aux initiatives des établissements, au nom d'une soi-disant égalité de traitement entre eux, le Ministère devrait aider les hôpitaux à rechercher la meilleure performance possible, tout en s'assurant que les objectifs minimaux sont atteints et que les services aux patients sont assurés. Pour le reste, les établissements seraient appelés à s'occuper de la dispensation quotidienne des soins et à assumer plus de leadership dans l'amélioration des services à la population, notamment par le biais d'une direction et d'un conseil d'administration forts. Il est à noter qu'une telle redéfinition amènerait aussi une réduction des effectifs et des coûts d'opération du Ministère.

Le rôle des agences

Redéfinir le rôle du ministère de la Santé implique de revoir aussi la mission des agences régionales de santé. Ces agences doivent devenir pour leur région la courroie de transmission entre le Ministère et les établissements de santé. Leur véritable mission serait alors d'implanter les stratégies du Ministère et de veiller à l'atteinte des objectifs fixés, en tenant compte des particularités régionales.

Les dédoublements entre le Ministère et les agences seraient éliminés par la clarification de la mission de chacun : l'un est responsable de déterminer les stratégies et les objectifs, l'autre de les faire appliquer en concertation avec les établissements qui dispensent les soins dans la région. La redéfinition de la mission des agences doit se traduire aussi par une réduction de leur nombre dans le but de couvrir un bassin assez important de population suivant les recommandations du Rapport Castonguay qui suggère que les agences régionales, actuellement au nombre de dix-huit, soient regroupées en six à huit entités suprarégionales. En effet, le budget de fonctionnement des Agences de santé du Québec ces deux dernières années avoisine les 100 millions de dollars par an et plus de 2 300 personnes y travaillent. Ces 18 Agences régionales apparaissent très nombreuses face aux 14 Réseaux d'intégration des services de santé que l'on retrouve en Ontario, dont la population représente près du double de celle du Québec.

Le financement des établissements

Mettre en place une gouvernance renouvelée avec des hôpitaux plus autonomes signifie également revoir le mode de financement des établissements. Dans la situation budgétaire actuelle de l'État québécois où les dépenses en santé accaparent une partie très importante des fonds publics, il est nécessaire de contrôler la hausse des coûts de santé. Comme le mode de financement actuel manque d'incitation à l'efficacité et à la performance, il nous faut trouver autre chose : le mode d'achat de services a déjà fait ses preuves dans bien d'autres pays de l'OCDE, dont la France et la Grande-Bretagne. Plutôt que de recevoir des budgets préétablis selon des critères historiques, les établissements de santé reçoivent des revenus en fonction des services rendus auprès de leurs patients. Les agences régionales de santé deviendraient donc des acheteurs de services auprès des établissements de santé. Pour chaque épisode de soins, l'agence achèterait le service rendu par l'hôpital, ce qui veut dire qu'elle débloquerait les fonds nécessaires à chaque fois. Ce mode de financement permet de s'assurer avant tout que les soins sont donnés, tout en exigeant une évaluation rigoureuse et périodique des établissements.

3. L'AUTONOMIE DES RÉGIONS ET DES MUNICIPALITÉS

Des régions autonomes et des municipalités qui assument pleinement leurs responsabilités.

A. FAIRE DES RÉGIONS DU QUÉBEC DE VÉRITABLES RÉGIONS POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT

De nombreuses approches de développement régional se sont succédé au Québec depuis les trente dernières années et aucune d'entre elles ne semblent avoir permis aux régions du Québec de suivre le rythme de croissance économique des régions métropolitaines. Les régions du Québec ont eu à faire face à des forces économiques irrésistibles. Ces forces³¹ sont les suivantes :

- tendance à l'urbanisation;
- industrialisation du secteur agricole;
- consolidation du secteur des ressources naturelles.

Face à ces tendances, les politiques régionales n'ont généralement eu qu'un impact mineur sur le développement des régions. Les politiques de développement du Québec ont traditionnellement mis l'accent sur le développement des lieux. Elles ont envisagé le territoire comme un ensemble de lieux contenant une population faiblement mobile dont il faut maximiser la production.

En 2002, une vaste étude a été conduite par l'Institut national de la recherche scientifique (INRS) sur les politiques de développement régional³². Voici certains constats qui se dégageaient de cette étude :

- Les déplacements graduels de la population et de l'emploi vers les grandes métropoles et les principaux pôles urbains régionaux seraient irréversibles et aucune politique ne pourrait les inverser. Le développement de l'économie du savoir, loin de freiner cette tendance, la raffermira. Les industries riches en savoir continuent de se localiser dans les grands centres urbains ou à proximité de ceux-ci.
- Malgré la poussée des nouvelles technologies, la distance et les coûts de transport demeurent des facteurs qui défavorisent nettement les régions périphériques. Ainsi, plus la région est éloignée, plus ces facteurs sont aggravants, comme c'est le cas de la Gaspésie.
- Les petites communautés peuvent croître et diversifier leur base manufacturière si elles sont situées à moins de 100 kilomètres d'un centre urbain important. Les communautés

31 CIRANO, La dimension territoriale des politiques de développement économique au Québec : enjeux contemporains, 2005

32 Polèse Mario et Richard Shearmur, 2002, LA PÉRIPHÉRIE FACE À L'ÉCONOMIE DU SAVOIR : La dynamique spatiale de l'économie canadienne et l'avenir des régions non métropolitaines du Québec et des provinces de l'Atlantique, INRS Urbanisation, Culture et Société et Institut canadien de recherche sur le développement régional, 237 p.

qui étaient dans cette situation au Québec et dans l'Est du Canada ont connu une croissance de 16 % entre 1981 et 1996, comparativement à 2 % pour les régions rurales plus périphériques. Les gouvernements ont peu de pouvoir d'influence sur ce genre de développement, mais la meilleure façon de stimuler le développement régional est de favoriser l'émergence ou la consolidation d'au moins un centre urbain fort dans chaque région en y concentrant les efforts du gouvernement.

Tenir compte de ces constats, c'est être lucide, c'est faire face à la réalité. Cette lucidité doit dicter nos actions et ces actions doivent découler d'une vision claire. Et la vision de l'ADQ, ce sont des régions du Québec fortes, innovantes, autonomes et responsables devant leur population. Pour atteindre cette autonomie, trois pistes sont proposées :

- faire des régions de véritables acteurs de la décentralisation;
- créer des fonds d'autonomie régionaux dans chaque région du Québec;
- favoriser l'accès au capital de risque en région.

1) FAIRE DES RÉGIONS DE VÉRITABLES ACTEURS DE LA DÉCENTRALISATION

La décentralisation est un transfert de compétences de l'État à des institutions distinctes de lui. Celles-ci bénéficient alors d'une certaine autonomie de décision et de leur propre budget (principe de libre administration) sous la surveillance d'un représentant de l'État.

Ce contrôle est la contrepartie nécessaire du principe de libre administration des collectivités décentralisées.

Cette autonomie permet, par exemple, à la France de traiter la diversité des situations locales afin d'y apporter des réponses adaptées. Ainsi dans le domaine de l'enseignement, les départements français, et non le ministère de l'Éducation nationale, décident et assurent la construction ou la réparation des collèges nécessaires sur leur territoire. Ils peuvent même en devenir propriétaires avec la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

Par ailleurs, il ne faut pas confondre la décentralisation avec la déconcentration. Cette dernière consiste aussi en une délégation de compétences à des agents ou organismes locaux, mais ces derniers relèvent de l'administration d'État. À la différence de la décentralisation, ces agents ou organismes locaux sont soumis à son autorité et ne disposent d'aucune autonomie.

En France, le mouvement de décentralisation a contribué à transformer la société. Avec le transfert de pouvoirs nouveaux aux élus locaux, la démocratie a progressé, les attentes des citoyens s'expriment mieux qu'auparavant et des réponses plus concrètes sont apportées.

Au Québec, il est temps que l'on cesse de parler de décentralisation sans montrer une réelle volonté politique de la faire. Si l'on croit en des régions fortes, innovantes, autonomes et responsables devant leur population, il faut leur donner de véritables responsabilités. Il faut aussi envisager de mettre de l'ordre dans les structures.

En effet, Conférences régionales des élus, régions administratives, régions touristiques, Municipalités régionales de comté. Personne ne peut aujourd'hui s'y retrouver. Il faut retourner aux vocations de base et se poser les vraies questions :

- Qui est le mieux placé pour répondre aux besoins de la population?
- Est-ce que le découpage actuel des régions administratives correspond vraiment à des communautés d'intérêts?
- Quels sont les pouvoirs qui doivent être dévolus aux régions pour leur permettre de se développer?

Commencer à répondre aujourd'hui à ces questions, c'est réaliser que depuis trop longtemps les gouvernements successifs ont renoncé à mettre en place au Québec une véritable dynamique de décentralisation, comme cela c'est fait dans plusieurs grands États modernes.

Entre les municipalités et l'État, des régions, correspondant mieux aux communautés d'intérêts, devraient se voir transférer des responsabilités en transport, en tourisme, en santé et en éducation. En parallèle, il faudra s'assurer que les régions, grâce notamment au fonds d'autonomie régionaux, disposeront des moyens financiers pour assumer ces nouvelles responsabilités.

2) CONSTITUER DANS CHAQUE RÉGION UN FONDS D'AUTONOMIE RÉGIONAL

Cela fait déjà plusieurs années que l'on parle de décentralisation au Québec et aussi de donner plus de pouvoirs aux régions. Un regard objectif sur la situation actuelle nous force pourtant à tirer la conclusion suivante : l'État québécois est plus centralisé que jamais et la très grande majorité des décisions qui touchent nos régions ressources se prennent encore à Québec. Malgré la bonne volonté des décideurs qui vivent dans les grands centres, il n'en demeure pas moins qu'ils ne peuvent pas connaître la réalité d'une région comme s'ils y vivaient. Dans le contexte actuel où les secteurs de l'agriculture, de la foresterie et des mines, notamment, connaissent des bouleversements importants, il est encore plus essentiel de connaître et de comprendre les particularités locales pour répondre adéquatement aux besoins des citoyens.

Or, si à l'ADQ nous souhaitons transférer plus de pouvoir aux décideurs locaux, nous voulons également nous assurer de deux choses : d'une part, que ce transfert de pouvoir ne vienne pas tout simplement ajouter une nouvelle structure administrative, et, d'autre part, que l'argent suive les responsabilités. En effet, il ne servirait à rien de laisser aux gens des régions de décider des projets locaux qui leurs tiennent plus à cœur, s'ils devaient tout de même venir quémander des sommes d'argent à Québec. La véritable autonomie régionale passe nécessairement par une plus grande autonomie financière.

Heureusement pour elles, nos régions génèrent déjà des revenus importants à même l'exploitation de leurs ressources naturelles. Dans le but de financer les projets qui seraient choisis localement, donc, la meilleure façon serait de constituer ce qu'il conviendrait d'appeler un « Fonds d'autonomie régional » pour chaque région, fonds qui serait administré par des élus

locaux (les Conférences régionales des élus (CRÉ)). Ces fonds d'autonomie se financeraient à même des redevances perçues sur les ressources naturelles exploitées dans chaque région. Ainsi, chaque région pourrait établir ses priorités en terme de développement économique et verrait à investir les revenus générés par leur fonds à leurs propres fins. Une forme de péréquation devra être pensée pour les régions qui ne retireraient pas de redevances provenant de ressources naturelles.

3) FAVORISER L'ACCÈS AU CAPITAL DE RISQUE EN RÉGION

Lors de notre Congrès du mois de mars dernier, nous déplorions le fait que les investissements en capital de risque à travers le Québec avaient diminué dramatiquement au cours des dernières années, passant d'un sommet de 615 millions de dollars en 2000, à moins de 200 millions de dollars en 2006. Moins de capital de risque, ça veut dire moins d'argent disponible pour les entrepreneurs qui démarrent leur entreprise, moins d'emplois créés dans le secteur des PME, moins de dynamisme et d'innovation dans l'ensemble de l'économie du Québec. Face à cette situation, le gouvernement actuel a décidé de se croiser les bras et laisser cette situation se détériorer plutôt que de jouer son rôle de catalyseur des investissements.

Étant déjà parfaitement consciente de cette situation au printemps dernier, notre formation politique a alors adopté une proposition formulée ainsi :

« Que le gouvernement du Québec assume pleinement son rôle de catalyseur et s'assure, en collaboration avec les sociétés d'État et les fonds fiscalisés, que l'offre en capital de risque couvre adéquatement tous les secteurs industriels stratégiques ainsi que toutes les régions du Québec et ce, à toutes les étapes du développement de nos entreprises. »

Or, si la réduction des montants disponibles en capital de risque a des effets partout au Québec, les conséquences sont encore plus dramatiques dans les différentes régions qui dépendent davantage de l'entrepreneuriat pour maintenir leur économie à flot. En effet, s'il est vrai que certaines grandes entreprises charpentent l'économie de quelquesunes de nos régions ressources (on pense à l'Alcan au Saguenay-Lac-St-Jean, par exemple), il n'en demeure pas moins que le capital de risque est essentiel à leur épanouissement pour que des entrepreneurs locaux puissent profiter des opportunités d'affaires que présente la proximité d'une grande entreprise structurante. Qui plus est, le capital de risque peut également servir à diversifier l'économie des régions ressources : dans le contexte actuel où plusieurs grandes entreprises procèdent à des mises à pied, notamment dans le domaine de la forêt, nos régions ne peuvent se permettre de mettre tous leurs œufs dans un même panier.

Dans le cadre de sa tournée des régions et lors de son escale à Alma, la commission politique a été mise au courant d'un magnifique projet dans la municipalité de l'Anse-St-Jean où les citoyens se sont cotisés pour développer un centre de ski sur leur territoire. Les bénéfices économiques et financiers de ce projet pour le village sont triples : d'une part, le centre de ski diversifie l'économie de la région et sert à attirer des touristes; d'autre part, l'entreprise a également servi à créer des emplois pour des gens qui désiraient demeurer chez eux plutôt que

de devoir s'expatrier pour travailler; enfin, le dynamisme que le projet a créé à l'Anse-St-Jean permet également de maintenir la valeur de toutes les maisons du village. Avec un tel esprit d'initiative de la part de nos gens des régions, imaginez ce qu'ils seraient capables de faire s'ils avaient davantage accès au capital de risque?

La Caisse de dépôt et placements du Québec (CDPQ), la Société Générale de Financement (SGF) ainsi qu'Investissement Québec seront appelées à réfléchir sur le rôle qu'elles entendent jouer en tant que catalyseurs de l'économie québécoise, en plus de se soucier du rendement de leurs investissements. Un gouvernement adéquiste se penchera sur cette question et en arrivera à fixer un pourcentage minimal que ces trois institutions devraient investir dans des entreprises en régions, soit au niveau du démarrage ou encore de l'expansion d'une entreprise déjà existante. En particulier, elles devraient axer leurs efforts au niveau de la troisième et quatrième transformation dans le secteur agro-alimentaire, de même qu'au niveau industriel. Ces deux niveaux de transformation font cruellement défaut au Québec actuellement alors qu'il existe là plusieurs opportunités d'affaires. Les gens des régions sauront bien exploiter ces opportunités à fond pour peu qu'on leur en donne les moyens.

B. DONNER AUX MUNICIPALITÉS LES MOYENS DE LEURS AMBITIONS**1) RECONNAÎTRE LE DÉSÉQUILIBRE FISCAL ENTRE LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET LES ADMINISTRATIONS MUNICIPALES**

S'il est vrai qu'il existe un déséquilibre fiscal entre le gouvernement fédéral et les provinces du fait que ces dernières doivent supporter une part croissante des dépenses alors que de plus en plus de revenus vont à Ottawa, il faut ainsi reconnaître que la même logique s'applique entre le gouvernement du Québec et ses municipalités.

En effet, les coûts reliés aux services de proximité dont sont responsables les municipalités tels que la police, les pompiers et les infrastructures locales augmentent de façon importante, mais les revenus des municipalités ne suivent pas la même courbe ascendante. Cela est dû entre autres au fait que la fiscalité municipale est devenue désuète parce qu'elle repose encore essentiellement sur l'apport des revenus fonciers. Or, le parc immobilier a tendance à augmenter de façon plus lente que l'activité économique sur un territoire donné.

Qui plus est, alors quand dans bien des provinces et états américains on a donné aux villes plus de flexibilité, nos municipalités québécoises doivent encore compter sur une formule de taxation désuète. À titre d'exemple, alors que la ville de Montréal perçoit 83 % de ses revenus par la voie foncière, à Toronto ce n'est plus que 52 % des revenus qui proviennent de cette source.

Pour permettre aux municipalités de moderniser leur fiscalité et de s'ajuster à la nouvelle réalité, il faut donc leur donner accès à la taxe sur la consommation. Cette façon de faire permet aux municipalités non seulement de bénéficier de l'activité économique qui se génère sur leur territoire, mais elle les encourage à investir du côté de la création de richesse, justement. Ce faisant, une fiscalité municipale plus équilibrée incite également les propriétaires fonciers qui hésitent parfois à apporter des améliorations par crainte de voir leur compte de taxe augmenter dramatiquement.

En termes concrets, l'ADQ a l'intention d'accorder aux municipalités des montants équivalents à 1 point de pourcentage de la TVQ perçue sur leur territoire. On pourrait également prévoir de leur redonner la possibilité de facturer des taxes d'amusement comme c'était le cas auparavant. Ce plan permettrait ainsi d'atteindre deux objectifs : d'une part, une plus grande flexibilité et un potentiel d'augmentation des revenus pour nos municipalités qui en ont grand besoin, et d'autre part une plus grande autonomie pour nos villes qui n'auraient pas besoin de quémander auprès du gouvernement du Québec dès qu'elles ont des dépenses importantes à faire.

2) REVOIR LES CONDITIONS DE NÉGOCIATION DES CONVENTIONS COLLECTIVES DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX AFIN DE RÉÉQUILIBRER LES POUVOIRS DE NÉGOCIATION

Afin de faire en sorte que les utilisateurs de services de proximité des municipalités ne soient pas pris en otage par les moyens de pression des syndiqués lors du renouvellement des

conventions collectives, l'Action démocratique du Québec propose d'introduire l'arbitrage des offres finales (*Last Best Offer*) pour régler les différends dans les municipalités, les régies intermunicipales et les services de transport en commun.

Plusieurs états américains et provinces canadiennes ont déjà recours à l'arbitrage des offres finales pour accélérer la résolution de conflit de travail.

Au Québec, il faut aujourd'hui rétablir l'équilibre dans les négociations des conventions collectives de travail des employés municipaux. La stratégie syndicale est souvent de faire perdurer les négociations jusqu'au déclenchement des élections municipales. En période électorale, les syndiqués ont ainsi le gros bout du bâton pour obtenir ce qu'ils veulent des politiciens en campagne.

La proposition de l'ADQ permet d'établir un calendrier à suivre quand il y a une impasse des négociations entre deux parties pour régler rapidement le différend. En dernier recours, dès que la demande à l'arbitrage de la meilleure offre est formulée par une des deux parties, les moyens de pression ne peuvent continuer. Les travailleurs doivent obligatoirement rentrer au travail. Les deux parties doivent soumettre leur dernière meilleure offre à l'arbitre dans une enveloppe scellée. Cette offre doit tenir compte des éléments qui ont déjà fait consensus lors des négociations.

Cette disposition oblige donc les deux parties à être raisonnables lorsque vient le temps de formuler leur meilleure offre finale. L'arbitre analyse les deux offres et choisit celle qui lui semble la plus appropriée pour mettre fin au conflit. Cette proposition est adoptée entièrement comme convention collective.

Cette mesure permet aux municipalités de ne pas avoir à demander une loi spéciale de Québec pour mettre fin à un conflit de travail les concernant. Par exemple, lors de la dernière grève de la STM à Montréal, le gouvernement du Québec n'aurait pas eu à intervenir si l'arbitrage des offres finales avait été en place.

L'arbitrage des offres finales permettrait donc aux municipalités d'être plus autonomes dans la gestion des conflits de travail.

3) ENGAGER UNE RÉVISION COMPLÈTE DU CODE MUNICIPAL

Donner aux municipalités les moyens de leurs ambitions, c'est aussi mettre fin à un système hyper centralisé dans lequel le ministère des Affaires municipales (MAM) est tout puissant face à des municipalités que l'on maintient dans une dépendance administrative. Et l'instrument de cette dépendance est le Code municipal.

Alors que beaucoup d'autres administrations dans le monde sont passées depuis longtemps d'un contrôle *a priori* à un contrôle *a posteriori*, véritable signe d'une décentralisation accomplie, il n'est pas normal que le Québec en soit encore à l'heure des permissions demandées par les municipalités au MAM pour agir.

Il est temps de mettre en œuvre une révision complète du Code municipal afin de favoriser l'autonomie et la responsabilisation des municipalités, de leur redonner une véritable capacité d'action. Cette révision pourrait être pilotée par un comité mixte formé de représentants du monde municipal et du gouvernement.

4. L'AUTONOMIE DES PERSONNES

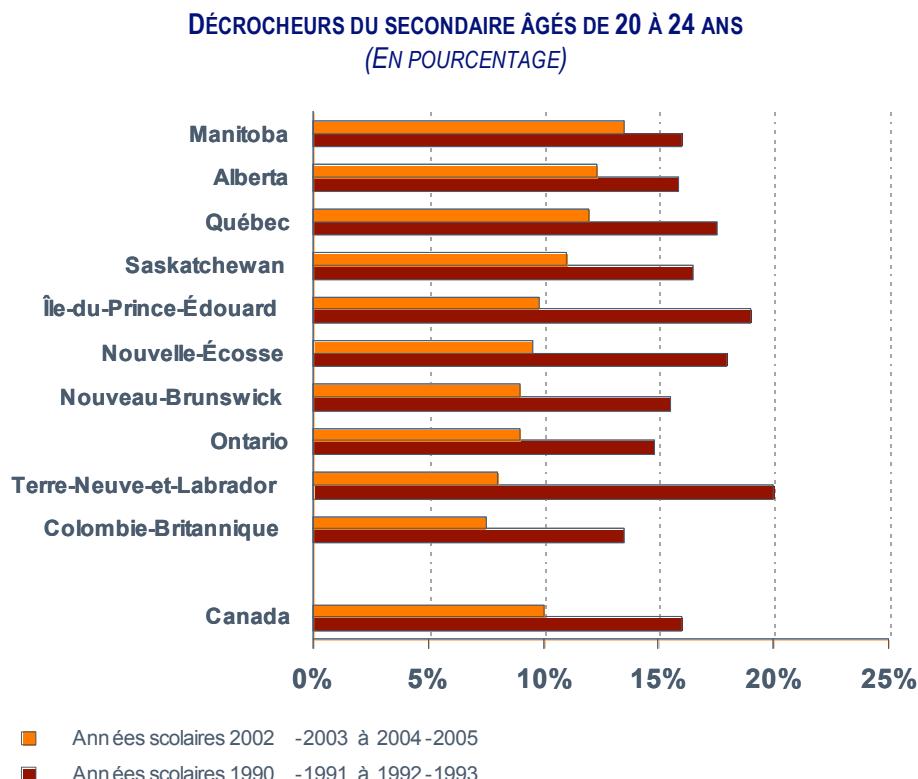
Redonner aux individus les moyens de se développer et d'assumer leurs responsabilités face à leur avenir.

A. TOUT METTRE EN ŒUVRE POUR QUE CHACUN ATTEIGNE SON PLEIN POTENTIEL

1) LUTTER CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE

Le taux de décrochage scolaire

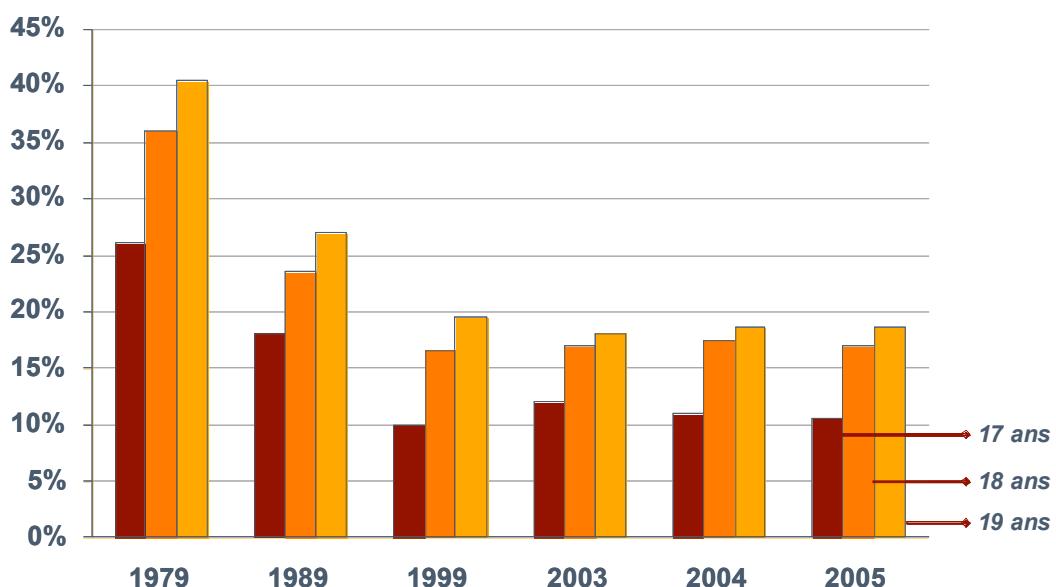
Comparativement au reste du Canada, le Québec ne fait pas bonne figure en matière de décrochage scolaire. En effet, malgré une nette diminution du taux de décrochage scolaire chez les 20-24 ans dans l'ensemble du pays, depuis le début des années 1990, au Québec, ce taux demeure nettement supérieur à la moyenne canadienne. Selon Statistiques Canada, deux groupes de provinces tendent désormais à se former soit, d'un côté, les provinces atlantiques, l'Ontario et la Colombie-Britannique, où l'on observe, chez les jeunes de ce groupe d'âge, des taux relativement faibles de décrochage (environ 8 %), et, d'autre part, le Québec, l'Alberta et le Manitoba, où les taux sont supérieurs à 12 %³³.



³³ Gouvernement du Canada, Statistiques Canada, « Taux de décrochage provinciaux : tendances et conséquences », *Questions d'éducation*, 2005.

Chez les jeunes de 17 à 19 ans, on a pu noter une amélioration du taux de décrochage depuis le début des années 1980. Plusieurs facteurs permettent d'expliquer cette évolution. Selon Statistiques Canada, la diminution du taux de décrochage des femmes, qui sont davantage conscientes de la nécessité d'obtenir un diplôme, les changements de mentalité, le besoin accru de main-d'œuvre spécialisée et les efforts collectifs de la société ont permis de combattre en partie ce fléau. Toutefois, depuis 2003, malgré les sommes faramineuses (419,52 millions de dollars) investies par le gouvernement libéral pour lutter contre le décrochage, aucune amélioration n'a été constatée.

**PROPORTION DE JEUNES ENTRE 17 ET 19 ANS NE FRÉQUENTANT PAS L'ÉCOLE
ET N'AYANT PAS DE DIPLÔME D'ÉTUDES SECONDAIRES
(POURCENTAGE)**



Les caractéristiques des décrocheurs au Québec

Une problématique qui touche davantage les garçons

De manière générale, les décrocheurs sont plus souvent des garçons que des filles. Cette tendance est la même dans l'ensemble du Canada, toutefois, c'est au Québec que cette tendance est la plus manifeste, alors qu'en 2004-2005, sept décrocheurs sur dix étaient de jeunes hommes.

Une problématique plus présente dans certaines régions

Parmi les régions du Québec ayant les taux de décrochage les plus élevés, on peut noter entre autres le Nord du Québec et Montréal.

Dans le Nord du Québec, la situation particulière des peuples autochtones explique en grande partie le taux très élevé de décrochage.

À Montréal, la proportion plus élevée de personnes à faible revenu, de personnes nées à l'extérieur du Canada et pour qui l'école sert, entre autres, de lieu de francisation, de rattrapage scolaire et d'intégration sont quelques-unes des raisons permettant d'expliquer le haut taux de décrochage de la région.

Les conséquences sociales du décrochage

Le décrochage scolaire a des conséquences sociales très importantes. En effet, selon une étude commandée par le MELS en 2007 près du tiers des jeunes québécois non diplômés sont inactifs. Parmi ceux qui cherchent un emploi, un sur cinq est au chômage. Les décrocheurs en emploi occupent des professions peu rémunérées, nécessitant peu de compétences et se concentrant dans un nombre très limité de secteurs d'activité. Leur revenu moyen d'emploi est de 21 374 \$ alors qu'il s'élève à 27 105 \$ pour l'ensemble des jeunes de 15 à 29 ans. 72 % des 15-19 ans gagnent moins de 20 000 \$, contre 52 % des 20-24 ans et 33 % des 25-29 ans. De plus, une comparaison entre les sexes montre que, parmi les décrocheurs, 63 % des femmes gagnent moins de 20 000 \$ par rapport à 38 % des hommes. La situation des jeunes non diplômés est donc particulièrement difficile sur le marché du travail québécois.³⁴

Les solutions de l'ADQ

L'école doit être en mesure d'intervenir rapidement et efficacement auprès de ses élèves, tout particulièrement auprès de ceux qui sont en difficulté, qui éprouvent des problèmes de motivation ou qui n'ont pas l'impression d'être à leur place à l'école. Pour ce faire, l'école doit avoir accès aux ressources humaines et financières nécessaires et disposer de toute la latitude requise pour intervenir sans avoir à obtenir l'accord d'une quantité de structures administratives trop rigides.

2) REBÂTIR DES LIENS ENTRE LE SYSTÈME D'ENSEIGNEMENT ET LES ENTREPRISES

C'est bien connu, la recherche et l'innovation sont les moteurs de développement économique. Or, à cet égard, la recherche et le développement qui se font dans les milieux universitaires sont une source très importante de nouvelles idées qui peuvent venir soutenir toute une industrie.

L'exemple le plus frappant à cet égard est sans doute la synergie qui s'est opérée au cours des années 1980 et 1990 entre l'Université de Stanford, en Californie, et l'émergence fulgurante de la Silicon Valley qui a rapidement pris le leadership du développement des nouvelles technologies. Les exemples d'entreprises qui sont littéralement nées dans l'université avant de se lancer officiellement en affaires sont nombreux : que l'on pense à SUN Microsystems (SUN est l'acronyme pour Stanford University Network), ou encore à Netscape qui a été fondé par

³⁴ Gouvernement du Québec, MELS, « De l'école vers le marché du travail : Analyse des trajectoires des élèves selon leur cheminement scolaire et leur insertion sur le marché du travail », *Rapport d'étude*, Juillet 2007.

Marc Andreesen, un étudiant de la University of Illinois, et Jim Clark, un professeur de Stanford. À chaque fois, le modèle est sensiblement le même : on développe d'abord un prototype à l'université, lequel est par la suite montré à des bailleurs de fonds en capital de risque qui sont situés dans la région parce qu'ils veulent justement demeurer tout prêt des cerveaux qui travaillent dans ces universités.

Évidemment, il n'y a rien qui empêche le Québec de tenter de reproduire ce modèle californien, et nous aurions tout intérêt à développer davantage les liens entre nos universités et nos entreprises. À ce titre, le recteur de l'Université Laval, M. Denis Brière, abondait dans ce sens lorsqu'il déclarait récemment que « face aux défis de la mondialisation, de la dénatalité et du sous financement des universités, il n'y a que le savoir et l'innovation qui peuvent assurer notre développement collectif. Notre capacité à répondre aux besoins de l'industrie permettra de rester compétitifs à l'échelle internationale ».³⁵

De même, le Groupe de travail sur l'investissement des entreprises (Rapport Fortin) y faisait également référence dans son rapport, et appelle le gouvernement à favoriser de meilleurs transferts entre les milieux scientifiques universitaires et collégiaux, les laboratoires gouvernementaux et les milieux de la recherche industrielle.

Pour se faire, il faudrait tout d'abord favoriser la création d'associations entre nos universités et les entreprises québécoises. Il en existe déjà un certain nombre et les résultats sont probants : dans le domaine de l'aéronautique, par exemple, une industrie névralgique pour le Québec, il existe le Centre d'adaptation de la main-d'œuvre aérospatiale au Québec (CAMAQ) qui met en liens les Bombardiers et autres entreprises dans ce domaine avec les étudiants de Polytechnique. Quand on sait que le plus grand défi des entreprises d'aujourd'hui est de dénicher une main-d'œuvre qualifiée, il apparaît que de tels maillages peuvent substantiellement améliorer notre capacité à attirer des capitaux étrangers.

Afin de s'assurer que ce genre d'initiatives se multiplient, il y aurait lieu pour le gouvernement du Québec d'encourager leur éclosion en défrayant les coûts de démarrage de ces institutions de recherche et développement auprès des universités québécoises. Par la suite, une fois que nos entreprises y verront les bénéfices qu'elles peuvent en retirer, elles devront maintenir les coûts d'opérations de ces institutions dans chacun de leurs secteurs.

3) REDONNER AUX INDIVIDUS LA LIBERTÉ DE FAIRE DES CHOIX EN SANTÉ

Le système de santé publique québécois est dans l'impasse. D'abord, les coûts reliés au fonctionnement du système de santé augmentent sans cesse, notamment du fait des prix des médicaments et des nouveaux appareils à haute teneur technologique. Ensuite, le vieillissement de la population fait en sorte que la lourdeur des cas chez les patients augmente également, se traduisant par des séjours à l'hôpital plus long et qui nécessitent l'apport d'un plus grand nombre de professionnels de la santé. Cette augmentation rapide des coûts à un impact direct sur les finances publiques du Québec, ce qui fait que plus de 43 % des sommes

³⁵ FOURNIER, Lise. « Un investissement de 100 millions\$ sur cinq ans », *Les Affaires*, 31 janvier 2008.

dépensées par le gouvernement du Québec sont maintenant allouées au ministère de la Santé, et ce, au détriment des autres vocations de l'État québécois.

Or, puisqu'il est évident que les dépenses totales consacrées à la santé continueront d'augmenter au cours des prochaines années mais que l'État n'a plus les ressources financières pour suivre la cadence, la solution apparaît évidente : il faut augmenter l'apport du secteur privé. D'ailleurs, un grand nombre de « baby-boomers » arriveront bientôt à l'âge où ils requerront beaucoup plus de soins et, contrairement aux générations précédentes, plusieurs d'entre eux possèdent les ressources financières pour assumer une partie des coûts de leurs soins.

Un apport accru du secteur privé dans le domaine de la santé pourrait donc se traduire notamment par les moyens suivants :

- La location des salles d'opération et des équipements publics à des groupes de médecine privée en dehors de leurs heures d'utilisation habituelle.
- La permission aux médecins de faire des heures supplémentaires dans le privé après avoir complété leur quota dans le secteur public.
- L'ouverture de nouvelles cliniques privées.
- La sous-traitance de nombreux services d'appoint fournit par les hôpitaux tels la buanderie, la cuisine et le service d'entretien des immeubles.

D'ailleurs, le 2 avril dernier, le député de La Peltre, Éric Caire, a déposé le projet de loi n° 392, Loi modifiant de nouveau la Loi sur l'assurance maladie, qui prévoit l'établissement par le ministre de la Santé et des Services sociaux, après consultation des organismes représentatifs des médecins, de conditions permettant à un médecin qui pratique dans le secteur public d'exercer également en pratique privée, ce qui est appelé « pratique mixte » de la médecine. À cet effet, le projet de loi précise les conditions préalables pour exercer en pratique mixte et qui ont trait à la pratique minimale requise de ces médecins dans le secteur public. Il comprend aussi des modalités de pratique privée que doivent respecter les médecins autorisés à exercer en pratique mixte. Enfin, le projet de loi confie à la Régie de l'assurance maladie du Québec la gestion des demandes d'autorisation d'exercer la médecine en pratique mixte et prescrit la sanction du non-respect par un médecin des conditions et modalités fixées par le ministre.

B. DÉVELOPPER L'AUTONOMIE DES PERSONNES : UN OBJECTIF CENTRAL POUR LES PROGRAMMES GOUVERNEMENTAUX**1) FACILITER LE QUOTIDIEN DES FAMILLES**

Le modèle québécois de service de garde subventionné mis au monde par le PQ et poursuivi par le PLQ a comme objectif premier d'offrir des services de gardes uniformes. Ce modèle de garderie subventionnée représente l'unique choix offert aux parents en matière de garde de leurs enfants. Les parents qui choisissent de garder leur enfant à la maison, ceux ayant un travail à horaire atypique ou ceux préférant d'autres types de garde sont exclues du modèle libéralo-péquiste.

En résumé, le modèle québécois actuel d'aide à la famille pénalise bon nombre de celles-ci. Il n'a surtout rien d'universel. La plupart des garderies ont des listes d'attente avec des délais pouvant aller jusqu'à quatre ans.

Entre 1989 et 1997, le gouvernement de Robert Bourassa a mis en place un programme d'allocation à la naissance du Québec, le « bébé-bonus ». Le programme a coûté 1,4 milliard de dollars entre 1989 et 1996, soit une moyenne de 15 113 \$ par naissance supplémentaire. Le programme « bébé-bonus » proposait 500 \$ à la naissance du premier enfant, 1 000 \$ pour le deuxième et 8 000 \$ pour le troisième enfant. Il a été aboli en 1997 par le gouvernement péquiste.

En 1997, le PQ instaure sa politique familiale. La nouvelle allocation familiale fait en sorte que les familles prestataires de l'aide sociale et les familles de travailleurs à faible revenu reçoivent désormais le même soutien financier pour leurs enfants. Les allocations abrogées comprennent l'ancienne allocation familiale, l'allocation pour jeune enfant et le « bébé-bonus ». L'allocation pour enfant handicapé est maintenue. De plus, les enfants de 5 ans ont accès, dès septembre 1997, à la maternelle à plein temps plutôt qu'à demi-temps. Pour les enfants de 4 ans ou moins, par ailleurs, sont implantés graduellement des services de garde éducatifs moyennant une contribution de 5 \$ par jour.

Dans le cadre de sa politique familiale, le gouvernement du Parti québécois a négocié avec le gouvernement fédéral pour instaurer un nouveau régime d'assurance parentale qui serait plus généreux envers les travailleurs autonomes et ceux ayant accumulé un certain nombre d'heures de travail.

Au printemps 2001, les députés québécois ont adopté la *Loi sur l'assurance parentale* pour permettre la mise sur pied du régime d'assurance-parentale advenant un déblocage des négociations avec le fédéral. Signée le 1^{er} mars 2005, l'Entente Canada-Québec encadre la mise en place du Régime québécois d'assurance parentale, lequel se substitue au programme des congés parentaux de l'assurance-emploi du gouvernement fédéral. Un fonds fiduciaire a été créé, une caisse vouée uniquement au paiement des prestations et des frais afférents. Le statut extrabudgétaire de cette caisse autonome fait en sorte que le gouvernement du Québec n'a pas de droits de regard à l'égard des surplus, ni de responsabilité à l'égard des déficits.

Le régime québécois d'assurance parentale a finalement été mis sur pied par les libéraux et est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2006.

Bien que les régimes québécois et fédéral s'apparentent, ils comportent de nombreuses différences. Par exemple, le Régime québécois permet de choisir entre deux options quant à la durée du congé et le taux de prestations. Il comporte un maximum annuel de revenu assurable de 57 000 \$. Le Régime fédéral, financé par le programme de l'Assurance-emploi, offre une seule durée et un seul taux et comporte un maximum annuel de revenu assurable de 39 000 \$.

Malgré une hausse des cotisations de 7,5 % cette année, le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) reste déficitaire. Victime de son succès. Comme avec les garderies à 5 \$ et l'Assurance-médicaments, le gouvernement du Québec en a grossièrement sous-estimé les coûts. On s'attendait à 74 500 naissances pour la première année; il y en a eu 82 000. On n'a pas pensé non plus que les congés réservés aux pères seraient aussi populaires qu'ils l'ont été. Résultat : dès l'an dernier, la somme des prestations versées a dépassé de 210 millions de dollars celle des cotisations perçues.³⁶ On estime que, d'ici 2012, le déficit sera de 935 millions de dollars.

L'augmentation du nombre de naissances a des répercussions sur l'offre et la demande de services (santé, services de garde, politiques de soutien parental, etc.). Malheureusement, les mesures et programmes actuels présentent des failles qui viennent brimer certaines familles :

- Nombre de places subventionnées insuffisant pour la demande.
- Délai déraisonnable pour l'obtention d'une place subventionnée.
- Gestion déficiente des listes d'attente.
- Absence de soutien de l'État pour 73 000 enfants.
- Régime québécois d'assurance parentale qui ne peut soutenir la croissance des naissances.

Le modèle unique des services de garde et le RQAP ne résoudront pas, à eux seuls, la baisse démographique que connaît le Québec actuellement, et ce, même si nous observons une légère hausse des naissances depuis 2006. Il y a encore 73 000 enfants laissés de côté par les mesures d'accompagnement de l'État. Ce sont les familles de ces enfants qui doivent bénéficier de la mesure que nous avons proposée lors de la dernière campagne électorale et recevoir une allocation hebdomadaire de 100 \$.

S'il est primordial de fournir les ressources nécessaires pour accueillir cette augmentation des naissances et faciliter le quotidien de tous les membres de la famille, il est tout aussi important de parvenir à faire en sorte que les familles réussissent à concilier vie professionnelle et vie familiale.

³⁶ La Presse Forum, samedi, 22 mars 2008, p. PLUS5, André Pratte.

Il est en effet dans l'intérêt des gouvernements de fournir des structures d'accueil abordables pour les enfants et d'encourager, sur le lieu de travail, des pratiques permettant aux deux parents de conjuguer harmonieusement leurs activités professionnelles et l'éducation de leurs enfants.

Pour le congé parental, une des limites observées actuellement est le manque de place en garderie pour poupons (18 mois et moins). Lorsque la période de prestation est terminée, le parent qui doit retourner travailler n'a souvent pas de place où faire garder son enfant. L'un des parents doit donc prendre des congés sans solde, travailler à temps partiel, ou quitter son emploi pour une période indéterminée.

La prolongation du congé parental permettrait d'aider les parents à équilibrer leur travail et leur vie personnelle. Un parent pourrait prolonger le congé en le répartissant sur 65 semaines. Un des parents aurait alors la possibilité de retourner travailler à temps partiel à la suite des congés de maternité ou de paternité. Les prestations parentales, alors diminuées, seraient versées en plus du revenu gagné.

Il faut comprendre que présentement, deux options s'offrent aux parents. Le régime de base et le régime particulier. La durée maximale pour recevoir les prestations pour le premier est de 55 semaines (70 % du revenu hebdomadaire de l'année précédente) et de 43 semaines pour le second (75 %). Une troisième option pourrait s'offrir, soit les 65 semaines à coût nul pour le régime. En conservant les prestations de maternité et de paternité, nous offririons la possibilité à un des parents de retourner travailler à temps partiel pour les 35 semaines restantes. Le montant des prestations parentales serait alors diminué à 40 %, mais il serait ajouté au salaire gagné lors du retour au travail progressif.

Enfin, les congés demandés par les parents pour raison familiale peuvent être un véritable casse-tête pour les employeurs – haut taux d'absentéisme, rotation du personnel. C'est pour cette raison que l'ADQ appuierait les entreprises qui offriraient des horaires de travail flexibles pour les employés qui ont de jeunes enfants.

S'occuper de tous les membres de la famille

Le Québec connaît un important vieillissement de la population. Le nouveau phénomène qui est observé est, qu'en plus de s'occuper de leurs enfants, les couples en viennent parfois à devoir s'occuper de leurs parents ou d'un membre de leur famille atteint d'une maladie ou d'un handicap. On estime que 10 % de la population québécoise agit, à différent niveau, comme aidant naturel.

L'attribution d'une allocation aux aidants naturels permettrait à la famille de s'occuper de tous ses membres.

Le financement de cette allocation se fera notamment à partir des économies réalisées dans le système de santé grâce à la contribution des aidants naturels mais aussi grâce aux rationalisations qui seront faites dans les structures et par la mise en place de la pratique mixte de la médecine.

2) RÉFORMER LE PROGRAMME D'AIDE SOCIALE

Bonifier l'aide aux personnes inaptes au travail et favoriser le retour en emploi des bénéficiaires aptes au travail

*« Non je crois que la façon la plus sûre de tuer un homme
 C'est de l'empêcher de travailler en lui donnant de l'argent. (...)
 Non vraiment j'y tiens la meilleure façon de tuer un homme
 C'est de le payer à ne rien faire. »*

Félix Leclerc, *100 000 façons de tuer un homme*

À l'ADQ, l'une de nos principales valeurs est le travail. Nous valorisons le travail non seulement parce qu'une société qui se « met à l'ouvrage » devient nécessairement une société plus riche, mais également parce que nous croyons que l'effort et la responsabilité sont synonymes de fierté et de bonheur. Donc, c'est à travers cette réflexion sur les valeurs que notre formation politique maintient depuis déjà longtemps le désir de procéder à une vaste réforme de l'aide sociale. Or, puisque cette réforme n'a toujours pas eu lieu, il nous apparaît opportun d'y revenir encore une fois dans le contexte d'une discussion sur l'autonomie des individus.

À la base, l'assistance sociale est une mesure qui vient en aide aux personnes qui ne sont pas capables de travailler, parce qu'elles sont victimes d'un handicap physique ou mental. Or, les statistiques du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale démontrent en fait qu'il y a maintenant plus de prestataires qui sont aptes à l'emploi que ceux qui sont inaptes. En effet, alors qu'en juillet 2008 le Ministère dénombrait 479 358 prestataires des programmes de dernier recours, 224 544 adultes bénéficiaient de l'aide sociale et pas moins de 61 % de ceux-là étaient sans contrainte à l'emploi (soit 136 499 personnes). Or, si l'on peut comprendre les contraintes particulières qu'une mère monoparentale peut vivre du fait de ses responsabilités familiales, elles ne constituent en fait que 13 % des prestataires sans contraintes. Que dire alors des hommes de moins de 30 ans qui constituent une part aussi importante dans ce groupe. Cette situation n'est ni souhaitable pour la société québécoise, ni pour eux-mêmes!

En fait, le plus grand danger qui guette la société et ses prestataires aptes au travail est celui que l'assistance sociale devienne un mode de vie. En effet, la statistique la plus alarmante est sans doute celle qui indique que 64 % des prestataires sans contraintes reçoivent de l'aide sociale depuis maintenant plus de 4 ans. Or, nous savons pertinemment qu'après un tel délai, l'habitude de rester à la maison à ne rien faire s'installe, les efforts de recherche d'emploi cessent... et c'est l'habitude de vivre aux crochets de la société qui prend le relais. Cette situation n'est ni souhaitable pour la société québécoise, particulièrement dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre, ni pour le prestataire lui-même qui finit par perdre sa dignité, ni également pour la famille du prestataire qui finit par croire qu'il s'agit de leur destin.

Si notre position peut donc être parfois véhiculée par d'autres comme étant plutôt dure, elle est au contraire empreinte de générosité. Car enfin, à l'instar de Félix Leclerc, nous croyons à l'ADQ que ce n'est pas de rendre service à quelqu'un que de le payer à ne rien faire lorsque cette personne est apte au travail. Au contraire, nous sommes convaincus qu'il est beaucoup

plus sain et valorisant de se lever le matin en sachant que l'on contribue positivement à l'effort collectif à travers son travail. Il en va de même également pour la fierté que l'on peut éprouver à l'égard des membres de sa propre famille, sans compter l'exemple positif que l'on peut donner à ses enfants lorsqu'ils nous voient partir le matin en direction d'un lieu de travail.

Enfin, notre position est également empreinte de générosité parce que nous souhaitons prendre une partie de l'argent épargné par la diminution du nombre de prestataires, et la redonner à ceux qui en ont vraiment besoin, c'est-à-dire ceux qui sont inaptes au travail. Ce sont eux qui doivent être véritablement visés par l'assistance sociale, et nous voulons améliorer la qualité de vie de ces personnes par une aide qui va au-delà du maigre 809,30 \$ qu'elles reçoivent actuellement, alors qu'elles n'ont même pas la capacité d'améliorer leur sort en allant gagner un salaire décent. C'est ça la vraie solidarité.

PLAN D'ACTION

1. LE QUÉBEC ET L'AUTONOMIE

PROPOSITION 1 : RECONNAÎTRE LA NATION QUÉBÉCOISE

Libellé de la motion adoptée par la Chambre des communes le 27 novembre 2006

« Que cette Chambre reconnaîsse que les Québécoises et les Québécois forment une nation au sein d'un Canada uni. »

Vote tenu le 27 novembre 2006

265 pour et 16 contre

LE QUÉBEC ET L'AUTONOMIE

A. AFFIRMER L'AUTONOMIE POLITIQUE ET FINANCIÈRE DU QUÉBEC

PROPOSITION 1 : RECONNAÎTRE LA NATION QUÉBÉCOISE

Contexte

La reconnaissance formelle de sa spécificité constitue l'une des revendications historiques du Québec. Et pour cause, les Québécois forment un peuple fier de son identité, de son histoire, porteur d'une langue et d'une culture unique. Le 27 novembre 2006, la Chambre des communes a reconnu le Québec comme nation. Il s'agit d'une reconnaissance politique, non pas constitutionnelle. Parallèlement, dans la foulée du débat sur les accommodements raisonnables, le Rapport Bouchard-Taylor a souligné que le concept du multiculturalisme canadien est difficilement applicable au Québec. En effet, seul État francophone sur un continent anglophone, le Québec a le devoir de protéger sa langue et de veiller à bien intégrer ceux et celles qui choisissent de s'y établir.

Enjeux

La reconnaissance de la nation québécoise par le Parlement canadien constitue un geste politique significatif, d'autant que cette reconnaissance fut appuyée par tous les chefs des différentes formations politiques. Cependant, pour avoir une portée juridique réelle et durable, cette reconnaissance doit être encastrée dans la Constitution canadienne. De même, la Charte canadienne des droits et libertés, imposée au Québec sans le consentement de l'Assemblée nationale, ne tient pas compte de la réalité québécoise. Ainsi, il importe d'y spécifier à l'article 27 portant sur le multiculturalisme que le Québec constitue une société d'accueil distincte sur le territoire de laquelle il existe une claire prépondérance de la langue française.

Engagement

En réponse au rapport de la Commission Bouchard-Taylor portant sur les accommodements raisonnables, l'ADQ propose :

- a) *l'insertion dans la constitution canadienne du texte adopté par la Chambre des communes qui reconnaît que le Québec forme une nation au sein du Canada;*
- b) *la modification de l'article 27 de la Charte canadienne des droits et libertés sur le multiculturalisme afin de reconnaître le Québec comme société d'accueil distincte et la claire prépondérance, du français, langue officielle, sur le territoire québécois.*

PROPOSITION 2 : UNE CONSTITUTION POUR LE QUÉBEC

Comme nous l'avons déjà exprimé dans le passé, un document aussi fondamental que la Constitution du Québec se devra d'être l'œuvre d'un consensus. Nous ne prétendrons pas, comme formation politique, avoir le monopole de sa rédaction. Celle-ci implique une démarche non partisane et ouverte. Nous avons déjà cependant exprimé dans le passé quelles composantes de base devraient nécessairement y être énoncées. Celles-ci concernent l'autonomie politique du Québec, les droits, libertés et responsabilités des citoyens, le renforcement des institutions démocratiques et du pouvoir des citoyens, les pouvoirs des régions, les principes de nos politiques, un régime québécois de citoyenneté et, enfin, son mécanisme d'amendements.

V^e Congrès des membres de l'ADQ

Cahier du participant

Drummondville

25 et 26 septembre 2004

LE QUÉBEC ET L'AUTONOMIE

A. AFFIRMER L'AUTONOMIE POLITIQUE ET FINANCIÈRE DU QUÉBEC

PROPOSITION 2 : UNE CONSTITUTION POUR LE QUÉBEC

Contexte

Adopter une constitution interne pour les Québécois, c'est l'équivalent de se doter d'une épine dorsale. Une constitution interne sert de socle politique structurant pour les générations qui suivent, en plus d'indiquer à ceux et celles qui viennent enrichir le parcours du Québec quels sont les fondements de notre société. Or, le Québec n'a toujours pas de constitution interne. Le débat portant sur les accommodements raisonnables a bien illustré l'importance d'un texte fondateur qui unit sa population derrière une vision commune de son avenir. Le Québec formant clairement une nation, il est paradoxal de constater qu'il n'a toujours pas de constitution interne, et ce, contrairement à plusieurs autres états fédérés, dont la Colombie-Britannique. Pour procéder, le Québec n'a de permission à demander à personne puisque ce droit du Québec est déjà prévu au sein de l'Acte constitutionnel de 1867.

Enjeux

Le Québec est toujours plus fort lorsqu'il est uni que lorsqu'il est divisé. Après trois référendums, il importe de faire enfin évoluer le Québec. Une constitution du Québec permettra de rassembler plutôt que de diviser. Elle doit inclure nos valeurs communes comme l'égalité homme-femme, la séparation de l'Église et de l'État et la démocratie. Elle doit permettre la consolidation de nos institutions nationales et de reconnaître les régions du Québec. Une constitution du Québec doit également inclure notre Charte des droits et libertés de la personne et notre Charte de la langue française. Pour rassembler, cette Constitution doit cependant être rédigée par le peuple et pour le peuple. C'est pourquoi il s'avère essentiel de procéder rapidement par la mise en place d'une Constituante dont les travaux pourront être ensuite adoptés par une majorité des 2/3 des membres de l'Assemblée nationale.

Engagement

L'ADQ propose que le Québec se dote d'un document constitutionnel ayant force de loi sur son territoire :

- a) *Une Constitution qui permette de décrire l'identité nationale du peuple québécois, de mettre de l'avant nos valeurs communes et notre culture, de souligner nos idéaux et notre citoyenneté afin de bien nous définir pour nous-mêmes comme pour les autres, de constitutionnaliser la Charte des droits et libertés du Québec et la Charte de la langue française, d'établir les pouvoirs des régions du Québec ainsi qu'une formule d'amendement.*
- b) *Une Constitution, fruit d'un processus non partisan, et rédigée par une Assemblée constituante composée de membres issus de la population, de ses communautés et représentant les différentes régions du Québec, soutenus par un certain nombre d'experts. Cette Constitution devra ensuite être adoptée et éventuellement être amendée, le cas échéant par l'Assemblée nationale à une majorité des deux tiers.*

PROPOSITION 3 : AVOIR LES MOYENS D'ASSUMER NOS RESPONSABILITÉS

Extraits du Rapport Allaire³⁷

« [...] l'histoire du peuple québécois repose sur une volonté d'union au reste du Canada, jumelé à une volonté d'autonomie politique et culturelle. Cette recherche d'équilibre, constante à travers l'histoire du Québec, explique que l'échec de l'Accord du lac Meech ait été ressenti avec tant d'amertume dans la population québécoise. [...] Le refus du Canada de répondre aux cinq conditions minimales du Québec signifie donc que le fédéralisme, dans sa forme actuelle, ne permet plus au Québec de réconcilier ses volontés d'union et d'autonomie. » (p. 14)

Le Rapport Allaire prévoit de récupérer « l'autonomie politique du Québec par l'occupation exclusive de nombreux champs de compétence et l'élimination du pouvoir de dépenser du fédéral et de son pouvoir résiduaire. Notamment, tous les domaines contribuant au développement de l'identité québécoise seront rapatriés ». (p. 40)

« [Le Québec] éliminera le pouvoir fédéral de dépenser dans ses champs de compétence exclusive et exercera la faculté de déterminer lui-même l'étendue et le mode d'exercice de ses compétences dans tous les secteurs revendiqués. Le Québec disposera également des pouvoirs résiduaires, c'est-à-dire non expressément dévolus dans la Constitution. » (p. 42)

« L'État canadien doit donc subir une mutation profonde si l'on veut rencontrer les aspirations politiques du Québec et répondre aux nouvelles réalités internationales. Cette mutation est impérative pour assurer la survie et le développement de l'identité québécoise, pour favoriser la prospérité et préparer l'avenir économique du Québec. À défaut de changements profonds du statut constitutionnel du Québec, il s'ensuivra une perpétuation des crises qui sapent les assises du Canada. » (p. 39)

³⁷ Rapport du Comité constitutionnel du Parti libéral du Québec, *Un Québec libre de ses choix*, 25^e Congrès des membres, 8-9 et 10 mars 1991.

LE QUÉBEC ET L'AUTONOMIE

A. AFFIRMER L'AUTONOMIE POLITIQUE ET FINANCIÈRE DU QUÉBEC

PROPOSITION 3 : AVOIR LES MOYENS D'ASSUMER NOS RESPONSABILITÉS

Contexte

Le Québec est une nation. Il possède une identité propre et unique, une culture, une langue et des traditions. Il se différencie des autres provinces canadiennes notamment parce que ses préoccupations touchent les répercussions que pourraient avoir sur son identité nationale, l'absence d'autonomie dans un domaine particulier.

Enjeux

C'est pour cette raison que le Québec doit chercher à s'assurer que le fédéralisme canadien lui fournisse tous les éléments dont il a besoin pour garantir la survie et le développement de son identité nationale. Pour ce faire, il faut faire appel à la volonté des Québécois de récupérer ce qui leur appartenait initialement et de prendre en charge les secteurs d'activités indispensables à leur épanouissement collectif. Afin d'assurer aux générations futures la pérennité de notre identité nationale particulière, nous avons également le devoir d'inscrire dans la Constitution canadienne les grands principes qui nous définissent et ce dont nous avons besoin pour protéger notre particularité.

Engagement

Dans la foulée des principes autonomistes présents dans le rapport Allaire et dans le rapport Gauthier adopté lors de son conseil général de l'automne 2004, l'ADQ propose que le Québec puisse disposer des moyens nécessaires afin d'assumer les responsabilités qui lui reviennent en tant que nation, et ce, en s'assurant d'une reconnaissance constitutionnelle des principes suivants :

- a) étanchéité de la répartition des compétences exclusives;
- b) encadrement du pouvoir de dépenser du gouvernement fédéral et élimination de son pouvoir résiduaire;
- c) reconnaissance de la gestion exclusive des domaines de compétences en lien avec l'identité nationale particulière du Québec tels que la langue, la culture, les communications, la famille, l'éducation et le processus de sélection des immigrants;
- d) rapatriement au Québec des leviers et des ressources financières liées à la formation de la main-d'œuvre, notamment l'assurance-emploi et les sommes que le gouvernement fédéral consacre à l'intégration en emploi et au développement régional;
- e) un droit de veto pour le Québec;
- f) des garanties quant au poids actuel du Québec à la Cour suprême ainsi qu'une participation du Québec à la sélection des juges québécois.
- g) Que ces objectifs soient réalisés en amorçant un processus de discussion avec nos partenaires provinciaux pour en arriver à un consensus.

PROPOSITION 4 : RAPATRIER NOS IMPÔTS

NOUS SOMMES FINANCIÈREMENT DÉPENDANTS DU RESTE DU CANADA

REVENUS DES TRANSFERTS FÉDÉRAUX (EN MILLIONS DE DOLLARS)

	2007-2008	2008-2009	VARIATION	% DES REVENUS TOTAUX (2007-2008)
Colombie-Britannique	6 066,0	5 809,0	-4,2%	15,4%
Alberta	3 066,0	3 795,0	23,8%	8,1%
Saskatchewan	1 629,0	1 385,5	-14,9%	17,3%
Manitoba	3 657,0	3 905,0	6,8%	30,1%
Ontario	16 864,0	16 457,0	-2,4%	17,5%
Québec	13 625,0	14 063,0	3,2%	21,7%
Nouveau-Brunswick	2 493,2	2 633,6	5,6%	36,0%
Nouvelle-Écosse	2 779,2	2 916,5	4,9%	33,6%
Île-du-Prince-Édouard	516,1	556,4	7,8%	40,7%
Terre-Neuve	1 470,8	1 444,0	-1,8%	24,2%

REVENUS DES TRANSFERTS FÉDÉRAUX - QUÉBEC (EN MILLIONS DE DOLLARS)

	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Péréquation	5 221	4 798	5 539	7 160	8 028	8 430
Variation 1 an		-8,1%	15,4%	29,3%	12,1%	5,0%
Transferts – santé	2 417	3 060	3 649	3 923	3 833	4 024
Variation 1 an		26,6%	14,6%	7,5%	-2,3%	5,0%
Transferts - enseignement	926	962	1 070	1 516	1 320	1 341
Variation 1 an		3,9%	3,5%	41,7%	-12,9%	1,6%
Autres programmes	664	918	757	1 026	882	877
Variation 1 an		38,3%	-20,5%	35,5%	-14,0%	-0,6%

LE QUÉBEC ET L'AUTONOMIE

A. AFFIRMER L'AUTONOMIE POLITIQUE ET FINANCIÈRE DU QUÉBEC

PROPOSITION 4 : RAPATRIER NOS IMPÔTS

Contexte

Lors du dernier congrès, l'ADQ a rappelé sa volonté d'instaurer un rapport d'impôt unique pour les particuliers et les entreprises du Québec. Ceci simplifierait grandement la vie des contribuables québécois et alors que Revenu Québec gère déjà la perception de la TPS pour le gouvernement fédéral. Par ailleurs, et toujours dans le but d'affirmer l'autonomie politique et financière du Québec, il faut savoir que le gouvernement fédéral perçoit actuellement trop d'impôts par rapport aux besoins qu'il a pour financer ses responsabilités, d'où le déséquilibre fiscal. En parallèle, le gouvernement fédéral retourne une partie des sommes qu'il perçoit au Québec sous forme de transferts, mais en spécifiant directement où cet argent doit être dépensé, par exemple en éducation ou en santé. Il s'agit là d'un signe éloquent de notre dépendance financière.

Enjeux

Pour être pleinement autonome, le Québec doit rapatrier ses impôts. Cela peut se faire grâce à une nouvelle répartition de l'assiette fiscale reflétant la répartition des compétences et des besoins financiers qui y sont rattachés. Une solution envisageable est l'augmentation de l'abattement spécial dont dispose le Québec (de 16,5 % à 42 %) et la suppression des transferts fédéraux en santé et en éducation (5 G\$). L'abattement spécial, tel que nous le connaissons aujourd'hui, est le fruit d'une négociation fédérale-provinciale en 1977. Il s'agit d'une réduction de 16,5 %, remboursable, du montant total d'impôt prélevé par Ottawa auprès des particuliers. En fait, le gouvernement fédéral "abat" 16,5 % de ses impôts au Québec pour permettre au gouvernement du Québec d'augmenter les siens. Cet arrangement permet au gouvernement de lever environ 3,7 milliards de dollars supplémentaires, montant qui est déduit des transferts fédéraux en espèce existants.

Engagement

L'ADQ réitère sa volonté d'instaurer un rapport d'impôt unique par la mise en place d'un système unique de perception des impôts et des taxes géré par Revenu Québec.

L'ADQ propose de rapatrier nos impôts par une augmentation de l'abattement spécial pour le Québec proportionnelle à ce dont le Québec a besoin pour remplir ses responsabilités et gérer adéquatement les champs de compétences qui lui appartiennent exclusivement, notamment la santé et l'éducation. Cette nouvelle répartition de l'assiette fiscale permettra la suppression des transferts fédéraux dans les champs de compétences appartenant exclusivement au Québec.

PROPOSITION 5 : UNE RELATION D'ÉGAL À ÉGAL

RÈGLEMENT DU DÉSÉQUILIBRE FISCAL

Les leaders provinciaux plus divisés que jamais

http://www.vigile.net/_Chouinard-Tommy_Tommy CHOUINARD
La Presse
jeudi 27 juillet 2006

St. John's, Terre-Neuve-et-Labrador - Campées sur leurs positions, profondément divisées, les provinces ne sont parvenues à aucun consensus sur une façon, même une seule, de régler le déséquilibre fiscal.

En l'absence d'une proposition commune des provinces, le premier ministre Stephen Harper a maintenant les coudées franches pour imposer sa propre solution afin de résoudre le déséquilibre fiscal, une promesse électorale qu'il s'est engagé à réaliser au cours de la prochaine année.

« On ne peut réconcilier l'irréconciliable. On s'est entendu pour dire qu'on ne s'entendait pas », a laissé tomber le président du Conseil de la fédération et premier ministre de Terre-Neuve-et-Labrador, Danny Williams, au terme d'une journée de négociations avec ses homologues provinciaux, hier.

Incapables d'en arriver à un compromis, les provinces adoptent le chacun-pour-soi, comme l'a dit M. Williams. Elles plaideront leur cause tour à tour auprès d'Ottawa au cours des prochains mois, dans l'espoir d'arracher quelques milliards de dollars.

Les premiers ministres provinciaux ne sont pas arrivés non plus à s'entendre pour demander d'une seule voix à Ottawa une hausse des transferts pour l'éducation postsecondaire, pas plus que son ordre de grandeur.

LE QUÉBEC ET L'AUTONOMIE

A. AFFIRMER L'AUTONOMIE POLITIQUE ET FINANCIÈRE DU QUÉBEC

PROPOSITION 5 : UNE RELATION D'ÉGAL À ÉGAL

Contexte

Créé en décembre 2003 à l'initiative, notamment, du premier ministre du Québec, le Conseil de la fédération vise à permettre aux territoires et provinces, selon l'information sur le site web de l'organisme, de jouer « un rôle de leadership dans la revitalisation de la fédération canadienne et l'édification d'un régime fédéral plus constructif et coopératif. » Or, il faut bien le constater, après cinq ans de discussions cette nouvelle structure de concertation n'a rien donné qui vaille! Au-delà de quelques vœux pieux formulés à la fin de chaque rencontre, le Conseil n'a jamais permis aux premiers ministres des provinces d'en arriver à un agenda le moindrement ambitieux qui permettrait d'améliorer le fonctionnement et la performance du Canada dans quelque domaine le moindrement significatif. Quelqu'un peut-il énumérer de mémoire un seul gain pour les Québécois et les Canadiens qui découlent des rencontres du Conseil de la fédération?

Enjeux

Parallèlement, les mécanismes de coordination des relations entre le gouvernement fédéral, les provinces et le Québec relèvent d'une autre époque. En pratique, le gouvernement fédéral règne toujours en maître quant à la convocation et à l'organisation des rencontres. Ce legs impérial a assez duré. Il importe de revoir les principes qui régissent les rencontres des premiers ministres afin que le Québec soit traité d'égal à égal avec Ottawa. Dans cette veine, le Québec doit avoir son mot à dire pour que les dossiers qu'il juge prioritaires puissent être entendus.

Engagement

Constatant l'échec du Conseil de la fédération, l'ADQ propose une réforme des principes guidant la tenue des conférences des premiers ministres et réclame pour le Québec :

- a) *la mise en application d'un pouvoir formel de convocation;*
- b) *la participation institutionnelle du Québec à l'élaboration de l'agenda des rencontres;*
- c) *une présidence alternée des rencontres;*
- d) *un mécanisme permanent de répartition de l'ensemble de l'espace fiscal en fonction de l'évolution des besoins de financement des compétences de chaque ordre de gouvernement pour ainsi mettre fin de façon durable à toute spirale menant à un déséquilibre fiscal.*

PROPOSITION 6 : POUR UN VÉRITABLE ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE

UN DÉFICIT BUDGÉTAIRE MALGRÉ LA LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE

Le Vérificateur général estime que le déficit cumulé depuis la mise en œuvre de la loi s'élève à 5,8 milliards de dollars au 31 mars 2007 tel que l'illustre le tableau ci-dessous. La mise à jour à laquelle celui-ci a procédé tient compte des éléments de la réforme dont il a pu évaluer l'effet avec un degré élevé d'assurance, comme il a déjà été signalé.

**DÉFICIT CUMULÉ AUX FINS DE LA LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE
(EN MILLIONS DE DOLLARS)**

	SOLDE ÉTABLI PAR LE VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL
Déficit cumulé au 31 mars 2006	(5 258)
Surplus annuel 2006-2007 établi selon les PCGR	1 993
Moins : revenus du Fonds des générations	(584)
	1 409
Moins : affectation à la réserve budgétaire	(1 300)
Excédent annuel 2006-2007 aux fins de la Loi sur l'équilibre budgétaire	109
Effet de la réforme comptable pris en compte dans le solde aux fins de la Loi sur l'équilibre budgétaire	(607)
Déficit cumulé au 31 mars 2007	(5 756)

Source : Rapport du Vérificateur Général du Québec concernant le solde aux fins de la Loi sur l'équilibre budgétaire, Juin 2008, p.11

LE QUÉBEC ET L'AUTONOMIE

B. L'AUTONOMIE ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC

PROPOSITION 6 : POUR UN VÉRITABLE ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE

Contexte

Depuis la fin des années 1990, le Québec ne devrait plus être en déficit, grâce à la Loi sur l'équilibre budgétaire. Cette loi impose une gestion rigoureuse des finances publiques et de la dette. Le Québec aurait donc dû voir une amélioration quant au poids de sa dette. Malheureusement, ce n'est pas le cas. Pendant que la situation s'améliore ou reste stable dans les autres provinces canadiennes, la dette nette par habitant du Québec a bondi de 27,3 % depuis 2002.

DETTE NETTE PAR HABITANT
(EN \$ / HABITANT)

	31 MARS 2002	RANG 2002	31 MARS 2007	RANG 2007	VARIATION DEPUIS 2002
Alberta	(1 650 \$)	1	(9 035 \$)	1	N/A
Colombie-Britannique	5 959 \$	2	5 378 \$	2	-9,7%
Saskatchewan	7 009 \$	3	6 527 \$	3	-6,9%
Nouveau-Brunswick	8 981 \$	5	8 780 \$	4	-2,2%
Manitoba	8 687 \$	6	8 827 \$	5	1,6%
Île-du-Prince-Édouard	7 704 \$	4	9 505 \$	6	23,4%
Ontario	11 105 \$	7	11 106 \$	7	0,0%
Nouvelle-Écosse	13 025 \$	8	13 216 \$	8	1,5%
Québec	12 542 \$	9	15 971 \$	9	27,3%
Terre-Neuve	17 112 \$	10	22 666 \$	10	32,5%

Enjeux

La Loi sur l'équilibre budgétaire donne beaucoup trop de marge de manœuvre au gouvernement. Selon le Vérificateur général, le déficit cumulé du gouvernement depuis l'instauration de la Loi sur l'équilibre budgétaire est de 5,8 milliards de dollars, au 31 mars 2007.

L'esprit de la loi n'est donc pas respecté puisque le Québec continue à s'endetter pour payer les dépenses courantes. Nous devons cesser cette pratique afin de laisser un héritage digne de ce nom à la prochaine génération.

Engagement

L'ADQ propose le respect d'un véritable équilibre budgétaire grâce à la révision de la Loi sur l'équilibre budgétaire afin que son application technique reflète aussi son esprit ainsi que la mise en place d'un véritable plan de remboursement de la dette.

PROPOSITION 7 : MODERNISER L'ÉTAT ET REVENIR À SES MISSIONS DE BASE

La Révision générale des politiques publiques en France : Sept questions que le Québec pourrait lui aussi se poser!

Avec la Révision générale des politiques publiques, l'ensemble de l'appareil productif de l'État français aura été passé en revue. Cette révision aura été construite sur un questionnement simple basé sur sept questions :

- Que faisons-nous?
- Quels sont les besoins et les attentes collectives?
- Faut-il continuer à faire de la sorte?
- Qui doit le faire?
- Qui doit payer?
- Comment faire mieux et moins cher?
- Quel doit être le scénario de transformation?

LE QUÉBEC ET L'AUTONOMIE

B. L'AUTONOMIE ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC

PROPOSITION 7 : MODERNISER L'ÉTAT ET REVENIR À SES MISSIONS DE BASE

Contexte

Dans les faits, et malgré les beaux discours des gouvernements successifs, aucun véritable exercice de modernisation de l'État n'a vu le jour depuis les vingt dernières années. Depuis la fin des années 1970, l'État québécois est resté figé dans des modes d'organisation qui ne correspondent plus aujourd'hui à ceux d'un État moderne.

Alors que le Québec fait face à une situation économique et financière précaire. Alors que les conséquences du choc démographique appréhendé depuis plusieurs années se font déjà sentir, notamment sur les besoins de main-d'œuvre et les coûts de santé. Alors que de nombreux États ont entrepris avec succès des démarches de modernisation. L'État québécois, lui, n'a fait évoluer ni sa structure de gestion interne, ni l'organisation de ses missions.

Enjeux

Le principal objectif d'une démarche de modernisation devra être de permettre à l'État québécois de revenir à ses missions de base afin de mieux servir les citoyens. Il faut aujourd'hui se demander si l'État doit continuer à faire tout ce qu'il fait, mais aussi, s'il doit continuer à le faire de la même façon. Des cibles de qualité, mais aussi financières, devront guider ce travail de modernisation qui ne pourra se faire qu'avec les fonctionnaires, en leur fixant des cibles de performance à atteindre, et non contre eux.

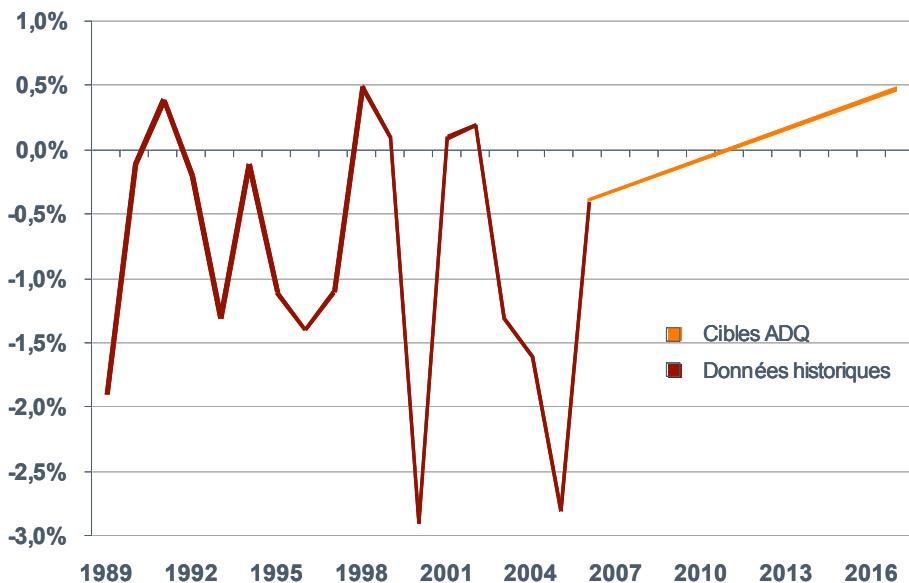
Engagement

L'ADQ propose la mise en place d'un plan de modernisation de l'État en procédant à une révision complète de l'appareil bureaucratique, des politiques publiques et des programmes. Cette réforme de l'État doit se faire en fonction de l'atteinte de cibles liées à la satisfaction des citoyens et de cibles liées à des réductions de dépenses publiques.

Dans le cadre de cette révision générale des politiques publiques, l'ADQ propose de favoriser la compétition au sein de l'appareil gouvernemental en valorisant les employés, les organismes et les ministères qui auront atteint les objectifs liés à leur mandat.

PROPOSITION 8 : RENOUER AVEC LA CROISSANCE DU POUVOIR D'ACHAT

CROISSANCE DU PIB :
DIFFÉRENCE AVEC LA MOYENNE CANADIENNE JUSQU'EN 2017
(EN POURCENTAGE)



REVENU PERSONNEL DISPONIBLE PAR HABITANT
(EN \$ / HABITANT)

	AU 31 MARS 2002	RANG 2002	AU 31 MARS 2007	RANG 2007	VARIATION DEPUIS 2002
Alberta	25 133 \$	1	34 494 \$	1	37,2%
Ontario	23 480 \$	2	27 374 \$	2	16,6%
Colombie-Britannique	21 527 \$	3	26 607 \$	3	23,6%
Saskatchewan	19 128 \$	8	24 980 \$	4	30,6%
Manitoba	20 490 \$	4	24 859 \$	5	21,3%
Terre-Neuve	18 060 \$	10	24 394 \$	6	35,1%
Québec	20 397 \$	5	24 386 \$	7	19,6%
Nouvelle-Écosse	19 983 \$	6	24 185 \$	8	21,0%
Nouveau-Brunswick	19 298 \$	7	23 690 \$	9	22,8%
Île-du-Prince-Édouard	19 031 \$	9	22 405 \$	10	17,7%

Moyenne du reste du Canada : 25,1 %

LE QUÉBEC ET L'AUTONOMIE

B. L'AUTONOMIE ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC

PROPOSITION 8 : RENOUER AVEC LA CROISSANCE DU POUVOIR D'ACHAT

Contexte

Depuis plus de 20 ans, la croissance du PIB du Québec est, en moyenne, inférieure de 1 % par rapport à la moyenne canadienne. Pour 2007, le Québec se classait au 7^e rang sur 10 provinces pour sa croissance du PIB, position qu'il occupe en moyenne depuis 20 ans.

Le pouvoir d'achat au Canada, mesuré par le revenu médian en dollars constants, a augmenté de 53 \$ depuis 25 ans. C'est très peu. Cependant, le pouvoir d'achat du travailleur québécois a, lui, diminué de 2 216 \$. Le revenu personnel disponible par habitant, quant à lui, a augmenté de 19,6 % depuis 2002 au Québec, par rapport à une hausse moyenne de 25,1 % pour le reste du Canada. Ceci veut donc dire que pour deux personnes, une vivant au Québec et l'autre dans une province représentant le reste du Canada, ayant le même emploi et ayant un revenu disponible de 50 000 \$ en 2002, celle vivant dans le reste du Canada a, aujourd'hui, 2 750 \$ de plus de revenus disponibles par année que celle vivant au Québec. L'écart entre le Québec et les provinces les plus riches s'agrandit donc. Le Québec confirme ainsi sa position parmi les provinces les plus pauvres.

Enjeux

Les conséquences d'une économie forte sont multiples. Des emplois de qualité et des travailleurs avec de l'argent dans les poches en sont les principales répercussions. C'est pourquoi la croissance de l'économie est intimement reliée au pouvoir d'achat des citoyens. Nous voulons que les Québécois cessent de rêver aux provinces de l'ouest et qu'ils puissent exercer, un jour, aspirer à avoir le même niveau de vie sur leur territoire.

Nous renouerons avec la croissance du pouvoir d'achat en mettant en œuvre les mesures adoptées lors de notre dernier Congrès et donc en misant sur une politique de population ambitieuse, sur l'investissement dans nos entreprises, sur l'investissement dans notre capital humain, sur des finances publiques saines et sur des infrastructures renouvelées.

Engagement

L'ADQ propose des cibles ambitieuses en matière de croissance économique et de croissance du pouvoir d'achat pour amener le Québec parmi les provinces les plus prospères et profiter mieux dans les prochaines années d'une conjoncture économique plus favorable.

Le Québec doit rattraper la croissance économique canadienne moyenne en 5 ans et doit la dépasser de 0,5 % en 10 ans.

PROPOSITION 9 : METTRE EN VALEUR TOUTES NOS RESSOURCES

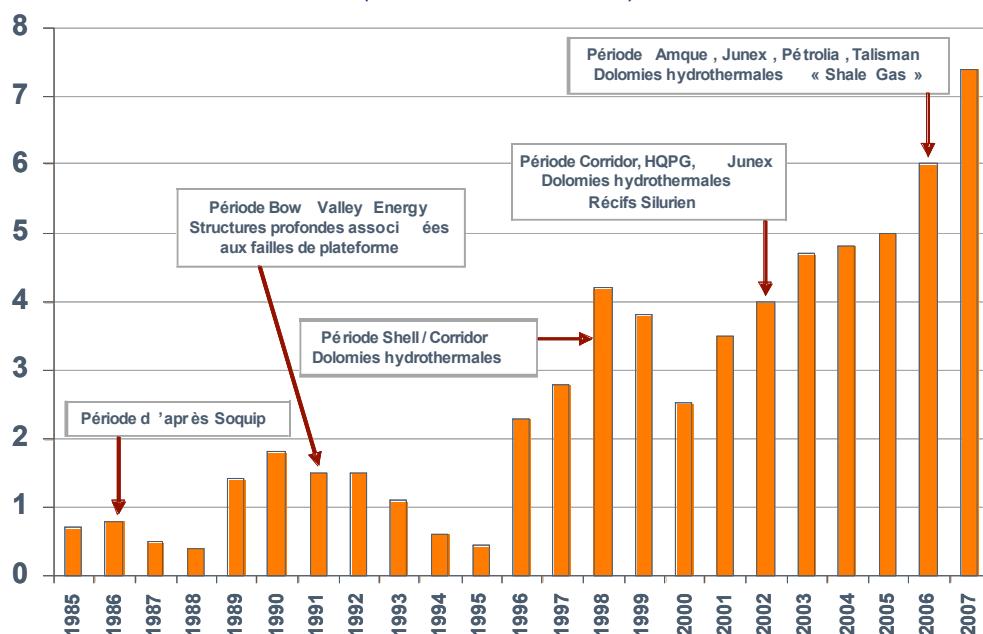
HISTORIQUE DU DÉVELOPPEMENT ÉOLIEN LES PLUS PETITS APPELS D'OFFRES SONT RÉALISÉS PLUS RAPIDEMENT

	ÉTAPES	DATE DE RÉALISATION
Contrats gré à gré 500 MW	Attribution de contrats gré à gré pour un total d'environ 500 MW	2002-2004
	Construction et mise en service des contrats de gré à gré pour environ 500 MW	2005-2008
1 ^{er} appel d'offres (1 000 MW)	Lancement du premier appel d'offres de 1 000 MW	2003
	Dépôt des soumissions et attribution des contrats du premier appel d'offres	2004
	Construction et mise en service des parcs du premier appel d'offres	2006-2012
2 ^{ème} appel d'offres (2 000 MW)	Lancement du 2 ^{ème} appel d'offres de 2 000 MW	2005
	Dépôt des soumissions	2007
	Attribution des contrats du deuxième appel d'offres	2008
	Construction et mise en service des parcs du deuxième appel d'offres	2010-2015

Source : D'après Technocentre Éolien, https://www.eolien.qc.ca/?id=25&titre=Historique_du_developpement_eolien_au_Quebec&em=6387 (page consultée le 29 septembre 2008).

HYDROCARBURES ET GAZ NATUREL : UN POTENTIEL QU'ON COMMENCE À DÉCOUVRIR

CYCLES ET ÉVOLUTION DU TERRITOIRE SOUS PERMIS DE RECHERCHE (EN MILLIONS D'HECTARES)



Source : Bilan des activités d'exploitation – Cycles et évolution du territoire sous permis de recherche, tiré de MRNF, http://www.mrn.gouv.qc.ca/publications/energie/petrole-gaz/cycles_evolution_territoire_permis_recherche.pdf, (page consultée le 2 octobre 2008).

LE QUÉBEC ET L'AUTONOMIE

B. L'AUTONOMIE ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC

PROPOSITION 9 : METTRE EN VALEUR TOUTES NOS RESSOURCES

Contexte

Un gouvernement responsable, qui fait cheminer le Québec vers une autonomie économique, se doit de considérer les énergies renouvelables pouvant être produites sur son territoire de façon à répondre à la demande domestique. Les ressources hydroélectriques, éoliennes, solaires, ainsi que l'hydrogène doivent être mises en avant, et tout cela, afin de libérer de l'énergie électrique pour l'exportation sur les marchés extérieurs. Par ailleurs, un potentiel gazier de la zone des basses-terres du Saint-Laurent a été révélé récemment. Ce potentiel pourrait représenter un formidable moyen d'enrichissement des régions concernées.

Enjeux

Le Québec possède un excellent potentiel d'énergies renouvelables qui pourrait encore plus être mis en valeur. Également, bien encadré, le potentiel gazier doit être exploité pour générer de l'argent neuf qui pourra être réinvesti pour le développement de nos régions.

Engagement

Consciente du potentiel de développement lié à la mise en valeur des ressources énergétiques du Québec et tout en favorisant les entreprises locales et québécoise, l'ADQ propose :

- a) *d'accélérer la réalisation des grands projets hydroélectriques et de ceux de moins de 50 mégawatts déjà identifiés et qui font l'objet d'un appui des collectivités concernées;*
- b) *de favoriser le développement de parcs éoliens communautaires grâce à un processus allégé d'appel d'offres qui permettra de réaliser les projets rapidement et dans le respect des communautés et de l'environnement;*
- c) *de favoriser l'émergence d'une filière solaire innovante;*
- d) *d'accélérer la mise en valeur de la filière hydrogène;*
- e) *de favoriser le potentiel en gaz naturel québécois dans le respect des normes environnementales en vigueur en optimisant les pipelines existants déjà sur le territoire québécois et en instaurant un système de redevances de façon à ce que les régions où est exploitée la ressource puissent profiter d'une partie des bénéfices générés.*
- f) *Pour les producteurs forestiers et autres transformateurs de la ressource forestière, de fournir le développement de projets de cogénération à l'échelle de l'industrie grâce à un processus allégé de négociation de contrat qui permettra de valoriser les projets rapidement et dans le respect des communautés et de l'environnement.*
- g) *favoriser les projets de recherches dans les universités pour le développement des énergies vertes.*

PROPOSITION 10 : POUR DE VÉRITABLES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

GÉOTHERMIE ET ÉNERGIE SOLAIRE : UNE COMBINAISON GAGNANTE

Le cas de l'école du Tournant, banlieue de Montréal

Combinée avec un mur solaire, technologie qui permet de préchauffer l'air froid provenant de l'extérieur avant de le faire circuler dans le bâtiment, la géothermie a permis à l'école du Tournant de devenir l'école la plus écoénergétique au Québec. En fait, elle consomme 80 % moins d'énergie qu'une école similaire conventionnelle.

« L'investissement requis pour le système géothermique était d'environ 250 000 \$, mais des subventions de 44 000 \$ ont fait baisser la facture à 206 000 \$. Grâce à des économies annuelles de 35 000 \$ sur les coûts énergétiques, l'investissement s'est rentabilisé en six ans. »

Source : <http://www.visiondurable.com/article-198759-Lecole-du-Tournant-la-plus-ecoenergetique-au-Canada.html>

LE QUÉBEC ET L'AUTONOMIE

B. L'AUTONOMIE ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC

PROPOSITION 10 : POUR DE VÉRITABLES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Contexte

Au Québec, la géothermie est encore relativement peu développée alors que dans d'autres régions du monde, c'est plutôt le contraire. En fait, le Québec accuse là aussi un retard.

Le fait que la période de retour sur l'investissement après l'installation de la géothermie soit relativement longue, soit de 2 à 10 ans, est peu encourageant pour la plupart des citoyens. Il y a quatre ans, on estimait d'ailleurs qu'il s'agissait de la principale barrière à l'implantation de la géothermie au Québec. Cependant, la technologie évolue sans cesse et avec l'augmentation du coût de l'énergie, il devient de plus en plus rentable d'utiliser la géothermie pour chauffer et climatiser l'air des bâtiments. C'est une technologie particulièrement intéressante pour des bâtiments comme les écoles, les résidences de personnes âgées et les édifices de bureaux dont les coûts de chauffage et de climatisation représentent un important poste budgétaire.

Enjeux

Le chauffage au Québec constitue la plus grande proportion de la facture annuelle d'électricité résidentielle annuellement. En privilégiant la géothermie pour le chauffage et la climatisation lors de la construction de nouveaux bâtiments ou lors de la rénovation des bâtiments existants, cela permettra de libérer de l'électricité qui peut être utilisée pour l'exporter en direction de nos voisins et générer plus de richesse collective.

Engagement

Consciente de l'importance de mieux consommer l'énergie et de l'économiser et ce, afin d'en augmenter la disponibilité, l'ADQ propose d'augmenter les objectifs d'efficacité énergétique d'Hydro-Québec à 16 TWh d'ici 2015, notamment en favorisant l'implantation de la géothermie dans les institutions (écoles, résidences pour personnes âgées et édifices à bureaux).

PROPOSITION 11 : CAP SUR LA PROSPÉRITÉ

PAIEMENTS DE PÉRÉQUATIONS POUR 2008-2009 (MILLIONS DE DOLLARS)

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Man.	TOTAL
Péréquation	158	322	1 465	1 584	8 028	2 063	13 620
Paiements compensatoires	742		106				848
Total	899	322	1 571	1 584	8 028	2 063	14 468
Par habitant ³⁸	1 781	2 310	1 679	2 111	1 038	1 732	

PAIEMENTS DE PÉRÉQUATIONS REÇUS PAR QUÉBEC DEPUIS 2004-2005 (MILLIONS DE DOLLARS)

	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009P	2009-2010P
Péréquation	5 221	4 798	5 539	7 160	8 028	8 430
Variation 1 an		-8,1%	15,4%	29,3%	12,1%	5,0%

PÉRÉQUATION - QUÉBEC (EN MILLIONS DE DOLLARS)



³⁸ www.fin.gc.ca

LE QUÉBEC ET L'AUTONOMIE

B. L'AUTONOMIE ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC

PROPOSITION 11 : CAP SUR LA PROSPÉRITÉ

Contexte

La péréquation est une formule de transferts sans condition qui a pour effet de compenser financièrement les provinces qui sont plus pauvres que la moyenne canadienne. En ce sens, les montants payés ou reçus sont un bon indicateur du niveau de richesse d'une province. Or, sur ce point le constat est dévastateur : le Québec est maintenant dans le peloton de queue du Canada, et il s'appauvrit de plus en plus chaque année.

Or, même en recevant des montants de plus en plus importants au cours des dernières années – les paiements de péréquation représentent maintenant près de 12 % des revenus du gouvernement du Québec – le Québec ne parvient même pas à boucler son budget de façon équilibrée, devant se livrer à des acrobaties comptables pour faire croire que l'on atteint le « déficit zéro ». Le Québec se retrouve maintenant dans une spirale descendante où notre appauvrissement collectif fait en sorte que l'on dépend toujours plus de la péréquation pour subvenir à nos besoins quotidiens et toutes ces dépenses à court terme ne nous aident pas à nous sortir de cette situation de dépendance.

Le constat est clair : sous la gouverne des Libéraux de Jean Charest, le Québec est devenu « accro » aux paiements de péréquation.

Enjeux

Pour se sortir de cette spirale négative, il n'y a pas trente-six solutions : il faut faire le ménage dans nos finances publiques, notamment en réduisant nos dépenses, afin de s'assurer que la péréquation que nous recevons présentement puisse être investie dans des projets porteurs et structurants qui généreront de la richesse à long terme dont profiteront les prochaines générations. De cette façon, la péréquation jouerait alors son véritable rôle, c'est-à-dire servir de mesure temporaire pour nous aider à nous relever plutôt que de prendre sa forme actuelle où le gouvernement s'en sert pour « payer l'épicerie ». Un Québec autonome est un Québec qui, à moyen et long terme, s'affranchira de ce genre de béquille financière.

Engagement

L'ADQ propose la mise en place d'un plan de redressement des finances publiques permettant graduellement, sur un horizon de quatre ans, de dégager la marge de manœuvre financière nécessaire pour une utilisation des paiements de péréquation à une autre fin que les dépenses courantes ainsi qu'un plan prévoyant une utilisation économiquement structurante des paiements de péréquation que le Québec reçoit afin de favoriser la prospérité économique, la création de richesse et de mettre fin à la dépendance à la péréquation.

PLAN D'ACTION

2. DES ÉCOLES, DES UNIVERSITÉS ET DES HÔPITAUX AUTONOMES ET RESPONSABLES DE LEURS CHOIX

PROPOSITION 12 : METTRE DE L'ORDRE EN ÉDUCATION

TAUX DE PARTICIPATION AUX ÉLECTIONS SCOLAIRES EN 2007 PAR RÉGIONS DANS LES COMMISSIONS SCOLAIRES ANGLOPHONES ET LES FRANCOPHONES³⁹

RÉGIONS	TAUX DE PARTICIPATION
01- Bas-St-Laurent	20,0 %
02- Saguenay-Lac-St-Jean	14,9 %
03- Capitale-Nationale	7,0 %
04- Mauricie	10,7 %
05- Estrie	7,1 %
06- Montréal	5,6 %
07- Outaouais	11,4 %
08- Abitibi-Témiscamingue	22,8 %
09- Côte-Nord	12,7 %
10- Nord-du-Québec	33,2 %
11- Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	22,7 %
12- Chaudière-Appalaches	11,7 %
13- Laval	11,1 %
14- Lanaudière	8,5 %
15- Laurentides	6,0 %
16- Montérégie	6,4 %
17- Centre-du-Québec	13,6 %
COMMISSIONS SCOLAIRES	TAUX DE PARTICIPATION
Francophones	7,1 %
Anglophones	16,9 %
Total au Québec	7,8 %

RÉPARTITION DES TÂCHES AU SEIN DES INTERVENANTS DU SYSTÈME D'ÉDUCATION TEL QU'ENVISAGÉ PAR L'ADQ

INTERVENANTS	MISSION
Directions d'écoles	Services éducatifs, gestion du personnel, gestion du budget.
Municipalités	Transport scolaire, gestion et entretien des bâtiments scolaires, prélèvement de la taxe scolaire.
Directions régionales du ministère de l'Éducation	Faciliter la communication et la transmission d'information entre le ministère et les écoles, gestion des conventions collectives, répartition des services communs, services spécialisés, arbitrage.
Ministère de l'Éducation	Constituer les programmes, articuler les grandes orientations, procéder aux évaluations nationales.

³⁹ Fédération des commissions scolaires du Québec, <<http://www.fcsq.qc.ca/Dossiers/Elections-Scolaires/pdf/Participation-elections2007-2003.pdf>>

DES ÉCOLES, DES UNIVERSITÉS ET DES HÔPITAUX AUTONOMES ET RESPONSABLES DE LEURS CHOIX

A. DES ÉCOLES AUTONOMES

PROPOSITION 12 : METTRE DE L'ORDRE EN ÉDUCATION

Contexte

Dans le contexte mondial actuel, où l'économie du savoir occupe une place très importante, la mise en place et le maintien d'un système d'éducation de qualité constituent des priorités. Malheureusement, depuis plusieurs années, cela ne semble pas être le cas au Québec. Effectivement, le système scolaire québécois s'effondre graduellement : le taux de décrochage chez les jeunes garçons est faramineux, les résultats scolaires des élèves du primaire et du secondaire, dans certaines matières de base sont inquiétants et l'écart entre les résultats des élèves issus des écoles publiques et des écoles privées croît à un rythme effarant. Tout porte à croire que le système d'éducation en vigueur actuellement est inadéquat. Sa lourdeur bureaucratique fait en sorte que les décisions se prennent beaucoup trop loin de l'action et crée un sentiment d'éloignement des parents et des communautés locales, dont les préoccupations et les besoins particuliers ne sont pas pris en considération. De plus, avec un taux de participation aux élections scolaires inférieur à 8 %, la démocratie scolaire est devenue totalement désuète et octroie aux commissions scolaires un pouvoir disproportionné par rapport à la légitimité qui leur est accordée.

Enjeux

Une réforme des structures du système d'éducation doit donc être entreprise afin d'alléger la bureaucratie scolaire et modifier la dynamique actuelle qui nuit au développement de liens fonctionnels entre les différents paliers. Plusieurs écoles reprochent effectivement aux commissions scolaires de se préoccuper davantage des enjeux administratifs que pédagogiques et de privilégier une approche de surveillance plutôt que de concertation. Cette relation nuit au bon fonctionnement du système d'éducation, alors que la rigidité des règles et des structures fait en sorte que l'éducation et la réussite des élèves ne constituent plus les priorités de notre système. Il est désormais nécessaire de revoir notre système de manière à le rendre plus flexible et plus efficace. Il faut prendre exemple sur d'autres pays qui ont également choisi d'entreprendre des réformes de structures et s'en inspirer de manière à redistribuer plus adéquatement les pouvoirs et les responsabilités entre les différents acteurs du milieu.

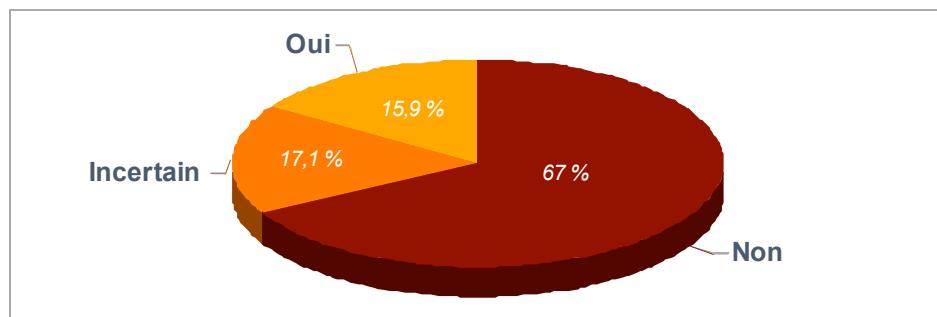
Engagement

L'ADQ propose de diminuer la lourdeur et la rigidité du système d'éducation québécois en réduisant sa structure administrative, notamment en abolissant les commissions scolaires et leur pouvoirs de taxation. L'ADQ propose ainsi que les pouvoirs, les ressources et les responsabilités des commissions scolaires soient redistribués entre les autres acteurs du système (ministère de l'Éducation, directions régionales du Ministère, conseils d'établissement) et les municipalités.

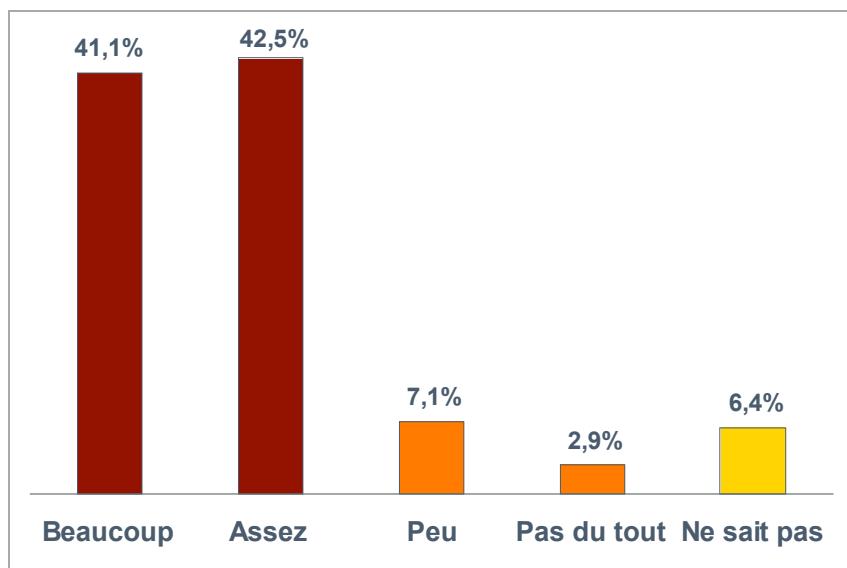
PROPOSITION 13 : UN STATUT JURIDIQUE POUR CHAQUE ÉCOLE

SONDAGE LÉGER MARKETING SUR LE RÔLE DES DIRECTEURS ET DIRECTRICES D'ÉCOLES (FQDE)⁴⁰ – QUESTIONS 7 ET 9

Q7. PENSEZ-VOUS QUE LES DIRECTIONS D'ÉCOLE ONT TOUTES LES MARGES DE MANŒUVRE NÉCESSAIRES POUR FAIRE DE LEUR ÉTABLISSEMENT UNE BONNE ÉCOLE% (N=1004)



**Q.9. CROYEZ-VOUS QUE L'AUTONOMIE DE L'ÉCOLE PERMETTRAIT
D'ACCROÎTRE LE MIEUX ÊTRES ET LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES?**



⁴⁰ Fédération québécoise des directeurs d'établissement d'enseignement, «Étude auprès de la population sur le rôle des directeurs et des directrices d'écoles», Firme Léger Marketing, Mai 2008.

DES ÉCOLES, DES UNIVERSITÉS ET DES HÔPITAUX AUTONOMES ET RESPONSABLES DE LEURS CHOIX

A. DES ÉCOLES AUTONOMES

PROPOSITION 13 : UN STATUT JURIDIQUE POUR CHAQUE ÉCOLE

Contexte

L'école n'occupe actuellement pas une place centrale au sein du système québécois d'éducation. Bien au contraire, elle en constitue l'acteur le plus fragile et sans aucun doute le moins autonome et le moins responsable. Dans un tel contexte, il n'est pas étonnant que la réputation de l'école publique dans la population soit à ce point négative. Une véritable revalorisation de l'école publique est nécessaire, mais cette revalorisation implique une modification des rôles au sein du système.

Enjeux

Pour l'ADQ, l'école est un pivot qui permet aux jeunes d'acquérir la motivation et les connaissances nécessaires à leur cheminement. En ce sens, son rôle est primordial au sein de la société. L'école, telle que nous l'envisageons, doit être en mesure de contribuer aux changements sociaux et de s'y adapter.

Au sein de l'école, il est nécessaire que les enseignants puissent adapter leur approche pédagogique en fonction de leurs élèves, selon les forces et faiblesses de chacun, et qu'ils aient suffisamment de liberté pour être créatifs afin de favoriser le développement du potentiel de chacun des élèves. Les enseignants, comme les autres intervenants, connaissent leur métier. Ils sont des professionnels qui ont besoin d'une certaine latitude pour effectuer leur mandat.

Voilà pourquoi l'école doit occuper une place centrale au sein du système d'éducation, être en mesure de prendre des initiatives, d'innover, d'assumer son projet éducatif et de répondre aux besoins de ses élèves. Pour y parvenir, l'école ne doit plus constituer qu'une simple succursale de la commission scolaire à laquelle elle appartient. Elle doit disposer de plus de pouvoirs et de responsabilités et en être imputable devant la communauté.

Engagement

L'ADQ propose de mettre l'école au centre du système d'éducation et l'élève au centre des préoccupations de manière à bonifier l'éducation publique :

- a) en accordant à l'école un véritable statut juridique avec tous les pouvoirs et devoirs qu'un tel statut implique;*
- b) en attribuant aux écoles des pouvoirs suffisants pour gérer leurs ressources humaines, matérielles et financières afin de remplir le plus efficacement possible leur mission éducative.*

PROPOSITION 14 : LIBÉRER LES UNIVERSITÉS DU CARCAN ÉTATIQUE

Trois grands facteurs responsables du fiasco financiers de l'UQAM⁴¹ :

Premier facteur : Une mauvaise gestion des projets immobiliers par le recteur et deux gestionnaires de l'UQAM

339. Il était de la responsabilité première du recteur de proposer des projets bien définis accompagnés d'un plan de financement crédible et d'une analyse sérieuse de leur rentabilité, de s'assurer de la capacité financière de l'université de les réaliser et d'en faire un suivi approprié. Il devait aussi s'assurer d'en confier la réalisation à une équipe de gestionnaires compétents en tenant compte de l'envergure des projets et des rôles qu'il leur attribuait.

340. Le recteur n'a pas agi en respect de ces responsabilités.

341. Le vice-recteur et le DI avaient des rôles importants dans la gestion des projets immobiliers soumis par le recteur. Ils n'ont pas rempli adéquatement leur rôle respectif.

342. Le vice-recteur n'a pas joué son rôle de premier gardien de la santé financière de l'UQAM.

343. Le DI, à titre de maître d'ouvrage des projets, n'a pas accompli les actions nécessaires permettant d'assurer une saine gestion des projets immobiliers.

Deuxième facteur : Un manque de respect à l'égard des instances

344. Le recteur, le vice-recteur et le DI étaient impliqués dans la gestion des projets immobiliers et secondeaient le CA dans ses fonctions d'approbation et de suivi des projets. Ils avaient également à informer adéquatement l'UQ et le MELS. Voici quelques exemples d'éléments qui illustrent le manque de respect dont ils ont fait preuve envers ces instances et qui a certainement réduit leur capacité à jouer pleinement leur rôle :

- ◆ Le recteur a agi en vase clos en modifiant le projet du Complexe des sciences et celui de l'Îlot Voyageur sans demander toutes les approbations nécessaires des instances de l'UQAM et de l'UQ.
- ◆ Le recteur a décidé d'ignorer les dates de retrait permettant de mettre fin au projet de l'Îlot Voyageur ou d'exclure certaines composantes, c'est-à-dire l'immeuble de bureaux et la phase II des résidences, sans demander l'approbation du CA.

Troisième facteur : Une gouvernance inefficace par les instances impliquées dans ces projets

345. Une gouvernance efficace exige que chaque instance soit consciente de ses responsabilités et fasse les gestes nécessaires pour les remplir. Une telle gouvernance aurait pu empêcher ou limiter les déboires financiers résultant des projets immobiliers de l'UQAM. Cela ne fut pas le cas : autant le CA de l'UQAM et l'assemblée des gouverneurs que le MELS ne se sont acquittés adéquatement de leurs responsabilités relatives aux projets immobiliers de l'UQAM. Ils partagent donc aussi, à des degrés divers selon leur rôle respectif, la responsabilité des conséquences désastreuses de la mauvaise gestion des projets immobiliers effectuée par des membres de la direction de l'UQAM.

⁴¹ Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale concernant la vérification particulière menée auprès de l'Université du Québec à Montréal : Partie II – Principaux facteurs responsables des pertes de l'Université du Québec à Montréal, 2008, p. 104-108.

DES ÉCOLES, DES UNIVERSITÉS ET DES HÔPITAUX AUTONOMES ET RESPONSABLES DE LEURS CHOIX

B. DES UNIVERSITÉS AUTONOMES

PROPOSITION 14 : LIBÉRER LES UNIVERSITÉS DU CARCAN ÉTATIQUE

Contexte

Les établissements universitaires québécois offrent un enseignement de qualité et sont des vecteurs de connaissances très importants. Malgré un problème de sous financement chronique, la grande majorité des universités parviennent à gérer efficacement leur budget de manière à octroyer à la population les services auxquels elle s'attend. La situation financière désastreuse dans laquelle se retrouve aujourd'hui l'UQAM est donc un cas isolé. Or, dans la foulée du scandale financier de l'UQAM, le gouvernement a adopté la *Loi modifiant la Loi sur l'administration financière et la Loi sur le ministère des Finances* qui est venue enlever aux universités une large part de leur autonomie.

Évidemment, parce que les universités sont responsables de près de cinq milliards de dollars de fonds, il importe qu'elles soient soumises à certaines normes de bonne gouvernance afin que la population et le gouvernement puissent s'assurer que les fonds publics sont dépensés adéquatement. Ces normes existent au Québec et d'après le rapport du Vérificateur général sur la situation financière de l'UQAM, ce fiasco aurait pu être évité si chacun des acteurs les avaient appliquées correctement.

Enjeux

Il faut libérer les universités du carcan étatique qui les empêche de se développer et leur redonner toute la flexibilité dont elles ont besoin pour réaliser leurs mandats éducatifs. Il importe également de leur permettre d'être concurrentielles sur la scène canadienne et internationale en facilitant la réalisation de projets novateurs et en leur permettant d'être à l'avant-garde à tous les niveaux (enseignement, recherche, innovation, etc.). Évidemment, cela implique également de revoir la gouvernance des universités de manière à favoriser la responsabilisation et à améliorer la reddition de compte.

Engagement

L'ADQ propose de libérer les universités du carcan étatique grâce à un nouveau cadre de gouvernance prévoyant des processus efficaces d'imputabilité et permettant aux universités de développer une saine concurrence entre elles, sans les soumettre à un encadrement étouffant qui limite leur capacité d'initiative.

Ce nouveau cadre de gouvernance permettra la modification de la composition des Conseils d'établissements qui devraient désormais être formés majoritairement de membres indépendants et exigera des universités qu'elles fassent une reddition de comptes complète et transparente.

PROPOSITION 15 : POUR UN NOUVEAU RÉSEAU D'INSTITUTIONS UNIVERSITAIRES AU QUÉBEC

Extrait de commentaires d'établissements du réseau de l'UQ sur le rapport Toulouse⁴².

UQO :

« [...] cet exercice de réflexion sur le mode de gouvernance de l'UQO a amené le conseil à une remise en question de la structure actuelle de gouvernance à deux paliers (CA et Assemblée des gouverneurs) propre au réseau de l'Université du Québec et a confirmé la nécessité d'envisager, pour l'UQO, la recherche d'une autonomie dans sa structure de gouvernance. Conséquemment, le conseil en est venu à la conclusion qu'une refonte de la loi sur l'UQ s'imposait afin de la rendre plus conforme aux principes de bonne gouvernance [...] ».

UQTR :

« Pour les institutions du réseau de l'UQ, le débat doit certainement s'élargir puisque depuis l'étape des contrats de performance des universités, le réseau de l'UQ est en mutation. Sans se pencher sur l'ensemble des éléments qui constituent cette double structure, on peut tout de même constater que depuis que les institutions ont obtenu l'autonomie financière, un questionnement s'impose sur la reddition de comptes à un palier intermédiaire entre l'institution et le ministère qui peut entraîner un manque de responsabilités et d'imputabilités réelles chez les administrateurs ».

ÉNAP :

« La responsabilité et la reddition de compte sont au cœur du rôle du conseil d'administration [...] Le conseil est à cet égard particulièrement préoccupé par les limites actuellement imposées à ses responsabilités, limites attribuables essentiellement aux pouvoirs réservés à l'Assemblée des gouverneurs et au président de l'Université du Québec. [...] En matière de reddition de comptes, le conseil estime que l'on doit maintenir et renforcer le lien privilégié entre l'ÉNAP et le gouvernement sans avoir à passer par la présidence de l'Université du Québec ».

INRS :

« Le conseil constate que le statut juridique actuel empêche l'INRS de mettre en place plusieurs des principes de gouvernance proposés ».

UQAC :

« Les membres du conseil tiennent à souligner ici que depuis la mise en place des contrats de performance, les établissements transigent directement avec le MELS. Ils précisent aussi que la Commission de l'éducation (Loi 95), qui a ses propres exigences, constitue une autre instance de reddition de comptes. [...] En ces circonstances, les administrateurs pensent que ces nouvelles réalités imposent que l'UQAC ait dorénavant une relation étroite et transparente avec le Gouvernement du Québec, en particulier avec le MELS, ainsi qu'avec ses différents partenaires publics et privés ».

⁴² Claude Corbo, « Le Rapport Toulouse : La gouvernance des Universités et le statut de l'UQAM », *Avis au Conseil d'administration*, Août 2008.

DES ÉCOLES, DES UNIVERSITÉS ET DES HÔPITAUX AUTONOMES ET RESPONSABLES DE LEURS CHOIX

B. DES UNIVERSITÉS AUTONOMES

PROPOSITION 15 : POUR UN NOUVEAU RÉSEAU D'INSTITUTIONS UNIVERSITAIRES AU QUÉBEC

Contexte

Après 40 ans d'existence, le réseau de l'Université du Québec (UQ) doit être revu de manière à répondre davantage aux besoins de ses constituantes. Effectivement, plusieurs d'entre elles ne sont plus satisfaites de son fonctionnement et considèrent qu'elles devraient disposer de plus d'autonomie.

Au cours des dernières années, les établissements universitaires du réseau ont déjà gagné de l'autonomie. Toutefois, légalement, l'UQ conserve un pouvoir très important, notamment en ce qui a trait à la reddition de compte et à l'imputabilité de ses membres qui préféreraient faire affaire directement avec les instances politiques, comme les autres universités à l'échelle du Québec. Voilà, entre autre, pourquoi les composantes de l'UQ souhaitent que le cadre juridique qui établit l'organisation et le fonctionnement du réseau soit redéfini.

Enjeux

Ces préoccupations des membres du réseau de l'Université du Québec, l'ADQ les a entendues. En effet, nous croyons qu'il est temps de revoir le fonctionnement du réseau de l'UQ parce qu'il présente actuellement une structure beaucoup trop centralisée et bureaucratique qui ne répond plus aux attentes de ses composantes. Nous considérons toutefois qu'il serait de mise pour ces établissements de conserver des liens entre eux qui leur permettront de continuer à mettre en commun un certain nombre de services, notamment en ce qui a trait aux services de soutien à la gestion qui sont actuellement offerts par le siège social de l'Université du Québec.

Engagement

L'ADQ propose de donner aux composantes du réseau de l'Université du Québec leur pleine autonomie :

- a) *en donnant une véritable personnalité aux actuelles composantes du réseau de l'Université du Québec;*
- b) *en bonifiant les services déjà existants de soutien à la gestion pour que les nouvelles entités puissent en bénéficier si elles le souhaitent.*

PROPOSITION 16 : METTRE DE L'ORDRE EN SANTÉ

UN NOMBRE LIMITÉ D'AGENCES

Le groupe de travail suggère que les agences régionales, actuellement au nombre de dix-huit, soient regroupées en six à huit entités.

- ◆ Un tel nombre permettrait que chaque entité couvre un bassin assez nombreux de population, avec des caractéristiques raisonnablement homogènes.
- ◆ Chaque entité aurait ainsi une taille lui permettant d'être dotée des effectifs nécessaires à l'accomplissement de sa mission et possèderait une capacité réelle de négociation.
- ◆ Le regroupement des agences devrait être effectué en tenant compte de la proximité géographique, des bassins de desserte en commun, des corridors de service établis, de la taille de la population et des habitudes de collaboration entre les régions.

Extrait du Rapport du groupe de travail sur le financement du système de santé (Castonguay), p.177

DES ÉCOLES, DES UNIVERSITÉS ET DES HÔPITAUX AUTONOMES ET RESPONSABLES DE LEURS CHOIX

C. DES HÔPITAUX AUTONOMES

PROPOSITION 16 : METTRE DE L'ORDRE EN SANTÉ

Contexte

Le rôle premier du ministère de la Santé et des Services sociaux est d'assurer le bon fonctionnement du système de santé et de services sociaux du Québec. Dans une perspective d'amélioration de la santé et du bien-être de la population, il détermine les priorités, les objectifs et les orientations et veille à leur application.⁴³ Là est le problème. Le ministère de la Santé, comme d'autres ministères, n'est plus en mesure d'assurer efficacement la production de services. La lourdeur bureaucratique caractéristique du secteur public québécois les a rendus inefficaces. Dans ce contexte, il est essentiel d'implanter un processus de décentralisation et de responsabilisation au sein de notre système de santé. Il est ainsi essentiel de ramener le Ministère à sa mission première : déterminer les priorités, les objectifs et les orientations dans le domaine de la santé, tout en se retirant de la production de soins. Il devrait en résulter ainsi une réduction importante des coûts d'opération.

Enjeux

Ce processus implique une redéfinition du rôle des agences régionales de santé. Mises en place par le gouvernement Charest en 2003, les agences régionales devaient se réaliser dans un nouveau cadre de gestion axé sur la transparence et l'atteinte de résultats.⁴⁴

Dans son rapport présenté en novembre 2007, le Vérificateur général du Québec remet en question ces objectifs.⁴⁵ Selon ce rapport, il règne une certaine confusion en ce qui a trait aux rôles et responsabilités de chacun. De plus, les établissements se disent freinés par l'encadrement établi par les décisions gouvernementales et, enfin, le Ministère ne veille pas à ce que les agences présentent un plan stratégique ni à ce que celui-ci soit cohérent avec les plans ministériels. Il devient donc important de recentrer le Ministère sur sa mission première et de revoir le rôle des agences régionales de santé. Ce processus passe par une révision du nombre d'agences et du territoire qu'elles desservent ainsi que par une redéfinition de leur rôle premier.

Engagement

L'ADQ propose de revoir en profondeur le nombre et la mission des agences régionales de santé afin que celles-ci deviennent les organismes responsables d'implanter, sur leur territoire, les stratégies émanant du ministère de la Santé et des Services sociaux et de veiller à l'atteinte des objectifs (ressources matérielles, financières et humaines), et ce, en tant qu'acheteur de services auprès des établissements de santé.

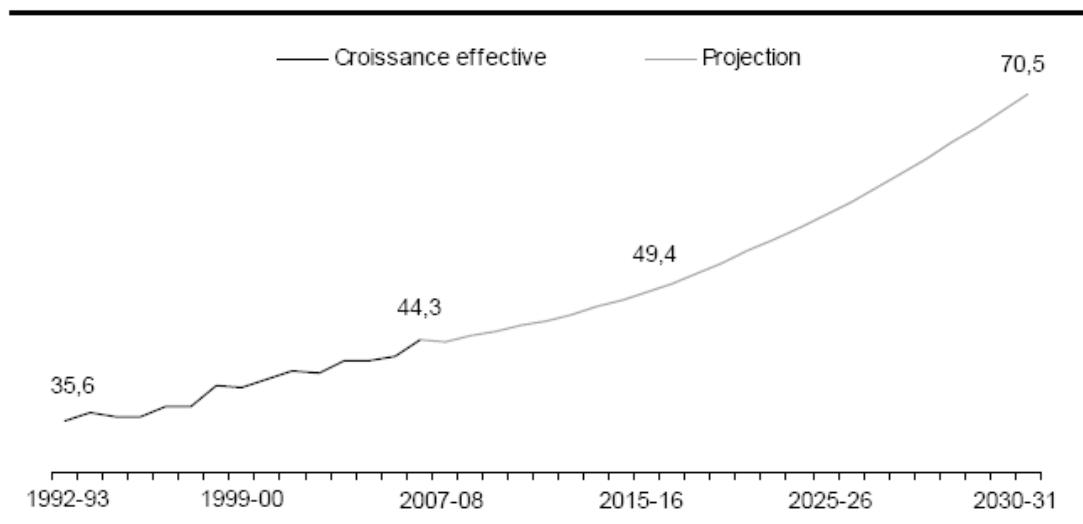
⁴³ Ministère de la Santé et des Services sociaux.

⁴⁴ Un gouvernement au service des Québécois, PLQ, 2003.

⁴⁵ Rapport du Vérificateur général du Québec, tome I (2007-2008).

PROPOSITION 17 : REMETTRE LES HÔPITAUX SUR LA VOIE DE L'EFFICACITÉ ET DE LA PERFORMANCE

**PART DES DÉPENSES DE SANTÉ DANS LES DÉPENSES DE PROGRAMMES
DE 1992-1993 À 2030-2031
(EN POURCENTAGE)**



Source : Ministère des Finances du Québec.

« Le cadre de financement de la santé doit être revu.
L'approche responsable est d'identifier à brève échéance
les actions nécessaires afin de préserver notre capacité d'agir. »

Référence : Relever le défi du financement de la santé – Budget 2007-2008. Gouvernement du Québec

DES ÉCOLES, DES UNIVERSITÉS ET DES HÔPITAUX AUTONOMES ET RESPONSABLES DE LEURS CHOIX

C. DES HÔPITAUX AUTONOMES

PROPOSITION 17 : REMETTRE LES HÔPITAUX SUR LA VOIE DE L'EFFICACITÉ ET DE LA PERFORMANCE

Contexte

Les budgets des établissements de santé sont établis selon une approche dite historique. Ce système vise avant tout à contrôler les activités des établissements, sans réelle considération pour l'évolution du volume ou de la lourdeur des soins. Ce type de financement est contre-productif et n'incite pas à l'initiative ni à la productivité. De plus, ces budgets sont octroyés aux établissements sans égard à leur performance. La recherche d'efficacité doit donc devenir une caractéristique de notre système de santé.

Presque tous les pays industrialisés ont procédé à une modification de leur mode de financement des établissements ces dernières années, avec comme but premier de mieux contrôler la hausse des coûts de la santé. Ainsi, les nouveaux modes de financement sont basés sur les services rendus : c'est ce qu'on appelle l'achat de services ou encore le financement par épisode de soins. Les objectifs visés par ce nouveau mode sont d'orienter l'hôpital sur le patient, de libérer les gestionnaires des lourdeurs bureaucratiques et de favoriser la recherche de la performance et de l'efficacité.

Enjeux

Selon le ministère des Finances, la part de la santé dans les dépenses de programmes sera de 50 % en 2015-16 et de 70 % en 2030-31. Une part aussi élevée des dépenses de santé par rapport aux autres dépenses de programmes remettrait en cause la capacité de l'État à assurer ses responsabilités. C'est pourquoi le ministre des Finances avait mis sur pied le groupe de travail Castonguay en mai 2007. En réponse à cette problématique, le groupe de travail Castonguay avait d'ailleurs recommandé que le financement des établissements par méthode des budgets historiques soit remplacé par la méthode de l'achat de services⁴⁶.

D'ailleurs, selon l'Organisation mondiale de la santé, l'achat de services constitue un moyen efficace pour améliorer la performance des systèmes de santé. Ainsi, « une stratégie d'achat suppose que l'on recherche en permanence le meilleur moyen d'augmenter au maximum la performance du système de santé en décidant quelles interventions il y a lieu d'acquérir, comment et auprès de qui. On choisit ainsi effectivement les interventions de manière à obtenir la meilleure performance, tant pour les individus que pour l'ensemble de la population ». ⁴⁷

Engagement

L'ADQ propose que le financement des établissements de santé, qui est actuellement établi selon la méthode des budgets historiques, soit remplacé par la méthode du financement par épisode de soins.

⁴⁶ En avoir pour notre argent – Rapport du groupe de travail sur le financement de la santé, 2008, p.195.

⁴⁷ OMS – Rapport sur la santé dans le monde 2000, p.111.

PLAN D'ACTION

3. L'AUTONOMIE DES RÉGIONS ET DES MUNICIPALITÉS

L'AUTONOMIE DES RÉGIONS ET DES MUNICIPALITÉS

A. FAIRE DES RÉGIONS DU QUÉBEC DE VÉRITABLES RÉGIONS POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT

PROPOSITION 18 : POUR UNE VÉRITABLE DÉCENTRALISATION

Contexte

L'État québécois est un État centralisé. Les municipalités jouissent d'une autonomie toute relative et les régions, mais aussi les MRC, ne peuvent pas être considérées comme des acteurs de la décentralisation. Si l'on croit en des régions fortes, innovantes, autonomes et responsables devant leur population, il faut leur donner de véritables responsabilités et mettre de l'ordre dans les structures.

Entre les municipalités et l'État, les régions, correspondant à de réelles communautés d'intérêts, doivent se voir transférer de vraies responsabilités.

Ces régions du Québec doivent être le fruit d'un découpage unique et cohérent correspondant aux régions naturelles. Aujourd'hui, entre les compétences des Conférences régionales des élus, celles des régions administratives, des régions touristiques et des Municipalités régionales de comté plus personne ne s'y retrouve.

Enjeux

Les régions naturelles du Québec ont assez d'étendue, de ressources et de population pour prendre leur part à elles dans l'économie. Elles doivent devenir, entre les municipalités et l'État, des centres nouveaux de l'initiative et de la coopération. Pour ce faire, elles doivent recevoir des responsabilités précises touchant, en fonction du principe de subsidiarité,⁴⁸ les domaines qui concernent directement les communautés, comme le transport, le tourisme, la santé ou l'éducation.

Engagement

L'ADQ propose de transférer des responsabilités en transport, en tourisme, en santé et en éducation, sans qu'aucun des transferts ne soient faits au détriment des droits linguistiques que les communautés culturelles ont déjà, à des entités régionales reflétant le mieux possible les régions naturelles du Québec et que des moyens financiers leur soient transférés grâce à des fonds d'autonomie régionaux financés notamment par une portion des redevances sur les ressources naturelles et ceci avec reddition de comptes.

⁴⁸ La responsabilité d'une action publique, lorsqu'elle est nécessaire, doit être allouée à la plus petite entité capable de résoudre le problème d'elle-même. C'est donc le souci de veiller à ne pas faire à un niveau plus élevé ce qui peut l'être avec autant d'efficacité à une échelle plus faible, c'est-à-dire la recherche du niveau pertinent d'action publique.

PROPOSITION 19 : UN FONDS D'AUTONOMIE RÉGIONAL POUR CHAQUE RÉGION AFIN DE FAVORISER L'ACCÈS AU CAPITAL DE RISQUE EN RÉGION

NOTRE CAPITAL DE RISQUE N'AIME PLUS PRENDRE DES RISQUES

Les Affaires, 30 août 2008

La dernière recension des investissements effectuée par Réseau Capital - le regroupement des organismes et professionnels du domaine - signale clairement le danger. Malheureusement, les faits sont indéniables. Intitulée T2 2008 : signes inquiétants, l'analyse montre à quel point les grands investisseurs ont été frileux au deuxième trimestre (avril à juin). **Le capital de risque injecté au Québec a fondu de 55 % par rapport à la période correspondante de 2007, passant de 153 à 68 millions de dollars.**

À se faire radin en capital de risque, le Québec en court un gros, de risque : celui de voir s'éteindre sa relève entrepreneuriale. Oui, les investisseurs ont été plus prudents au deuxième trimestre, mais surtout, ils ont abandonné les jeunes pousses. **Aucune entreprise en prédémarrage n'a été financée, où que ce soit au Québec! Zéro.**

Par ailleurs, le soutien aux entreprises qui sont encore aux stades préliminaires, en démarrage ou au début de leur croissance, a été maigre : ces entreprises n'ont recueilli que 11 % de l'ensemble des fonds investis. Ce sont les autres, déjà plus robustes, qui ont reçu de loin la plus grosse part. Encore une fois, on n'a prêté qu'aux riches.

Avec tout ce qu'on a dit et écrit sur la force du Québec en matière de capital de risque, **qui aurait cru que le love money serait encore et toujours la bouée de sauvetage des jeunes ambitieux?**

D'autres constatations sont tout aussi désolantes. La ville de Québec ne fait pas que célébrer son 400e anniversaire : elle est aussi un pivot de la haute technologie, secteur précisément visé par le capital de risque. Or, **pas une seule entreprise n'y a reçu des fonds lors de ce fichu deuxième trimestre!**

Bof ! Ce doit être une tendance nationale, répond l'écho. Quand je me compare, je me console... Désolé. Les capital-risqueurs ont été beaucoup plus actifs en Ontario et, surtout, en Alberta. Dans cette dernière province, qui diversifie rapidement son économie, la hausse a été de 193 %! On n'y dort pas au gaz. Ici, oui.

Mesdames, messieurs, de Desjardins, de la Caisse de dépôt, du Fonds de solidarité FTQ et des autres sociétés d'investissement, les jeunes ont besoin de vous, ça presse!

L'AUTONOMIE DES RÉGIONS ET DES MUNICIPALITÉS

A. FAIRE DES RÉGIONS DU QUÉBEC DE VÉRITABLES RÉGIONS POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT

PROPOSITION 19 : UN FONDS D'AUTONOMIE RÉGIONAL POUR CHAQUE RÉGION AFIN DE FAVORISER L'ACCÈS AU CAPITAL DE RISQUE EN RÉGION

Contexte

Les régions ressources connaissent un déclin démographique et économique qui se poursuit depuis plus de vingt ans. Pour freiner ce déclin, il faut donner plus de pouvoirs aux décideurs régionaux qui savent mieux que quiconque ce qu'il faut faire pour améliorer la situation de leur région. Or, dans la mesure où l'on souhaite donner plus de pouvoirs et de responsabilités aux régions, il faut également leur donner les moyens financiers nécessaires pour pouvoir mettre en place des projets économiques structurants. Justement, on n'a pas à chercher bien loin pour trouver des moyens de financer ce qu'il conviendrait d'appeler des « Fonds d'autonomie régionaux » puisque nos régions ressources regorgent de richesses... naturelles. D'un point de vue autonomiste, la solution qui s'avère la plus logique pour redonner à nos régions de l'oxygène en faveur de leur développement est de leur permettre de percevoir des redevances sur l'exploitation des richesses naturelles qui se trouvent sur leurs territoires respectifs.

Enjeux

Le déclin des régions comporte de nombreux désavantages pour l'ensemble des Québécois, notamment en ce qui a trait à l'occupation du territoire. On ne peut non plus se permettre de ne pas utiliser les talents des entrepreneurs en région en ne leur donnant pas suffisamment accès au capital de risque. L'avenir économique et social de nos régions passe par le développement de la troisième et quatrième transformation, tant au niveau agroalimentaire qu'industriel. Voilà donc des secteurs où les fonds fiscalisés de la FTQ, de la CSN et du Mouvement Desjardins doivent investir davantage en retour des avantages fiscaux que nous leur procurons.

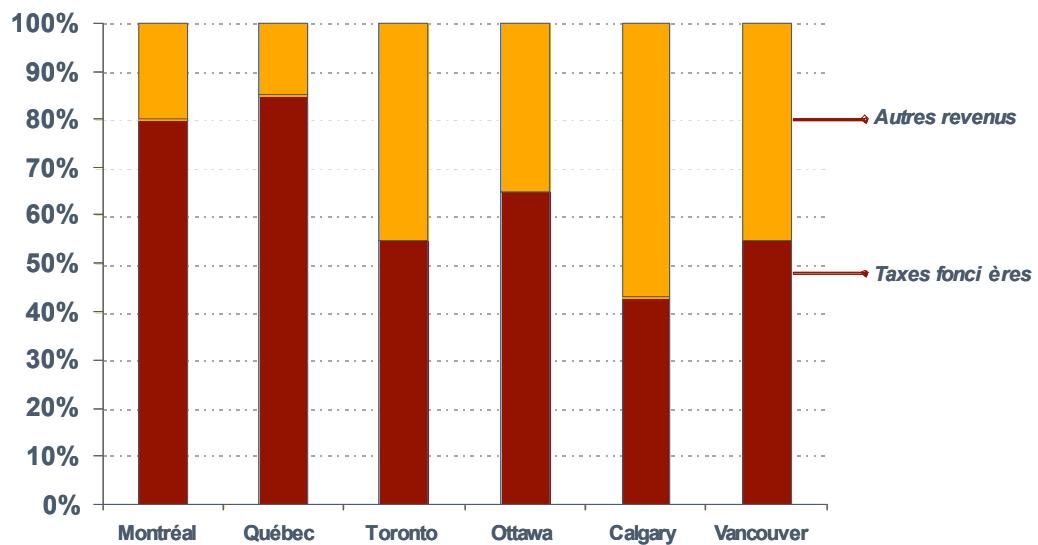
Engagement

L'ADQ propose la création d'un Fonds d'autonomie régional pour chaque région. Ces fonds seraient financés à même les redevances sur les ressources naturelles.

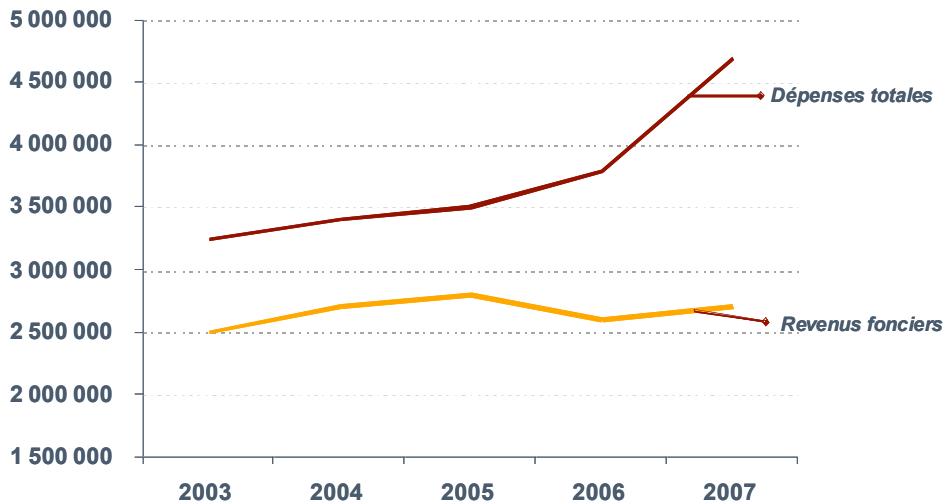
L'ADQ propose de favoriser l'accès au capital de risque en région en incitant les fonds fiscalisés de la FTQ, de la CSN et du Mouvement Desjardins à investir une plus grande part de leurs capitaux dans des entreprises en démarrage, en acquisition ou en expansion dans les régions du Québec, notamment pour la troisième et quatrième transformation alimentaire ou industrielle.

**PROPOSITION 20 : METTRE FIN AU DÉSÉQUILIBRE FISCAL
ENTRE QUÉBEC ET LES MUNICIPALITÉS**

DIVERSIFICATION DES REVENUS AUTONOMES DES VILLES
(%)



SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL
(EN MILLIONS \$)



L'AUTONOMIE DES RÉGIONS ET DES MUNICIPALITÉS

B. DONNER AUX MUNICIPALITÉS LES MOYENS DE LEURS AMBITIONS

PROPOSITION 20 : METTRE FIN AU DÉSÉQUILIBRE FISCAL ENTRE QUÉBEC ET LES MUNICIPALITÉS

Contexte

Alors que les dépenses des municipalités explosent du fait qu'elles doivent rénover leurs infrastructures, absorber les coûts additionnels qu'ont engendré les fusions forcées, faire face à une demande croissante pour des services de la part des citoyens, et qu'elles n'ont pas les outils nécessaires pour négocier leurs conventions collectives d'égal à égal, leurs sources de revenus demeurent beaucoup trop inflexibles et archaïques. En devant essentiellement se limiter à percevoir des taxes foncières, les villes ne peuvent réellement profiter de l'activité économique qu'engendent leurs propres dépenses dans les divers services qu'elles offrent.

Dans beaucoup d'autres juridictions ailleurs au Canada et dans le monde occidental, les gouvernements ont accordé à leurs municipalités plus de flexibilité dans les sources de revenus afin qu'elles puissent ajuster le tir en fonction de leurs dépenses. Ce n'est malheureusement pas le cas au Québec et, en conséquence, nos villes et municipalités régionales de comté (MRC) souffrent d'un sous financement chronique.

Enjeux

Limiter le pouvoir de taxation des villes ne rime à rien pour le gouvernement du Québec puisque les municipalités sont alors forcées de venir faire des pèlerinages périodiques à Québec pour quémander les sommes nécessaires afin de répondre aux besoins de la population en matière de services de proximité. Il est grand temps de donner aux villes le droit de participer à l'activité économique sur leur territoire, ce qui correspond davantage aux dépenses qu'elles doivent assumer année après année.

Engagement

L'ADQ propose de reconnaître le déséquilibre fiscal existant entre le gouvernement du Québec et les administrations municipales et de viser son élimination :

- a) *en accordant à toutes les municipalités le droit de conserver une partie de la TVQ qui est perçue sur leur territoire afin de bonifier et diversifier leurs sources de financement;*
- b) *en modifiant les lois constitutives afin de permettre aux municipalités de diversifier leurs sources de revenus.*

PROPOSITION 21 : RÉÉQUILIBRER LES POUVOIRS DE NÉGOCIATION DES CONVENTIONS COLLECTIVES DANS LE MONDE MUNICIPAL

GRÈVES DANS LE TRANSPORT EN COMMUN À MONTRÉAL

ANNÉE	DURÉE	CONCLUSION DU CONFLIT
1967	31 jours	Grève légale / Loi spéciale
1974	44 jours	Grève illégale / Injonctions
1975	12 jours	Grève légale
1977	4 jours	Grève illégale / Injonction
1977	17 jours	Grève légale / Conciliateur
1979	19 jours	Grève légale / Conciliateur
1982	6 jours	Grève illégale / Loi spéciale
1982	6 jours	Grève illégale / loi spéciale
1982	5 jours	Modifications à loi des services essentiels
1982	2 jours	Grève illégale
1983	2 jours	Grève illégale / Loi spéciale
1984	30 jours	Menace de loi spéciale
1987	27 jours	Grève légale
2003	7 jours	Grève légale
2007	5 jours	Grève légale / Menace d'une loi spéciale

L'AUTONOMIE DES RÉGIONS ET DES MUNICIPALITÉS

B. DONNER AUX MUNICIPALITÉS LES MOYENS DE LEURS AMBITIONS

PROPOSITION 21 : RÉÉQUILIBRER LES POUVOIRS DE NÉGOCIATION DES CONVENTIONS COLLECTIVES DANS LE MONDE MUNICIPAL

Contexte

L'objectif visé est d'accélérer le règlement des conflits de travail des employés municipaux. En permettant aux employés syndiqués, mais aussi à la partie patronale d'avoir accès à l'arbitrage des offres finales, les conflits de travail auraient moins d'effet sur la population. Une fois l'appel à l'arbitrage placé, il ne peut plus y avoir de moyen de pression. Les employés doivent reprendre le travail normalement. Cette mesure permet aux municipalités d'avoir plus d'autonomie dans la gestion des conflits de travail et assure surtout que les utilisateurs des services ne soient pas pris en otage. Avec cette mesure, les municipalités n'auront plus à venir quémander à Québec un projet de loi spéciale pour mettre fin à une grève qui perdure.

Enjeux

Les municipalités offrent des services de proximité essentiels à la population. Pensons au transport en commun, à la cueillette sanitaire, à l'entretien des infrastructures.

Bien qu'essentiels, ces services sont souvent frappés par des conflits de travail. Au cours des 40 dernières années, par exemple, il y a eu 15 grèves à la Société de transport de Montréal. Les municipalités sont démunies actuellement pour mettre fin à ces situations conflictuelles. La stratégie syndicale qui a été développée est de laisser traîner le conflit jusqu'à la veille d'un scrutin municipal. Ne voulant pas faire campagne avec les syndiqués à leur troussse, les élus municipaux ont souvent eu tendance à acheter la paix à fort prix.

Il y a donc un déséquilibre dans le rapport de force qui favorise les syndicats. Cette situation avantage un petit groupe au détriment de la majorité.

Engagement

L'ADQ propose de rééquilibrer les pouvoirs de négociation en introduisant l'arbitrage des offres finales (Last Best Offer) pour régler les différends dans les municipalités, les régies intermunicipales et les services de transport en commun.

PROPOSITION 22 : LIBÉRER LES MUNICIPALITÉS DU CARCAN DU CODE MUNICIPAL

CODE MUNICIPAL DU QUÉBEC

L.R.Q., chapitre C-27.1

9. Toute municipalité peut se rendre caution d'une institution, d'une société ou d'une personne morale vouée à la poursuite de fins mentionnées au deuxième alinéa de l'article 8, au paragraphe 2° du premier alinéa de l'article 91 ou au premier alinéa de l'article 93 de la Loi sur les compétences municipales (chapitre C-47.1).

Toutefois, une municipalité de moins de 50 000 habitants **doit obtenir l'autorisation du ministre des Affaires municipales et des Régions** pour se rendre caution d'une obligation de 50 000 \$ et plus et une municipalité de 50 000 habitants et plus **doit obtenir une telle autorisation** si l'obligation qui fait l'objet de la caution est de 100 000 \$ et plus.

(...)

14.1. Toute convention par laquelle une municipalité engage son crédit pour une période excédant cinq ans doit pour la lier **être autorisée au préalable** par le ministre des Affaires municipales et des Régions, sauf s'il s'agit d'une convention qui l'oblige au paiement d'honoraires pour services professionnels, d'un contrat de travail ou d'une entente intermunicipale.

(...)

1061. Tout emprunt d'une municipalité ou toute émission de bons faite par elle à des fins de paiement ou d'aide doit être effectué par un règlement, sous réserve de toute disposition au contraire.

Tout règlement visé au premier alinéa d'une municipalité locale **doit être soumis à l'approbation** des personnes habiles à voter et **du ministre** des Affaires municipales et des Régions.

(...)

L'AUTONOMIE DES RÉGIONS ET DES MUNICIPALITÉS

B. DONNER AUX MUNICIPALITÉS LES MOYENS DE LEURS AMBITIONS

PROPOSITION 22 : LIBÉRER LES MUNICIPALITÉS DU CARCAN DU CODE MUNICIPAL

Contexte

S'il est vrai que les municipalités sont légalement parlant des « créatures du gouvernement du Québec », et qu'elles doivent répondre de leur administration auprès du ministère des Affaires municipales, ce n'est pas une raison pour que Québec s'acharne à leur dire quoi faire! C'est pourtant ce qui arrive dans les faits alors que les municipalités du Québec sont si peu autonomes, qu'elles doivent notamment constamment aller quémander des sommes d'argent ponctuelles à Québec pour pouvoir mettre des projets en place, ou même pour assumer leurs responsabilités.

Dans bien d'autres juridictions du monde occidental, on procède envers les autorités municipales par un contrôle *a posteriori*, c'est-à-dire en mode de vérification après coup, plutôt qu'*a priori* comme ça se fait chez nous où nos municipalités doivent demander la permission avant d'agir. Pour améliorer notre desserte des services publics, il faut s'inspirer de ce qui se fait ailleurs et renverser cette façon de faire.

Enjeux

Le Code municipal du Québec est beaucoup trop rigide, et cette rigidité engendre la paralysie et contribue de façon négative au sentiment d'immobilisme qui prévaut dans les municipalités du Québec. Le rôle du gouvernement du Québec en matière d'administration municipale devrait en être un de vérification et non d'autorisation. La distinction est fondamentale parce qu'elle permettrait aux municipalités d'agir avec plus de souplesse et de rapidité, tout en gardant tout de même un mécanisme de contrôle dans les cas d'abus flagrants. Il est temps que Québec commence à faire confiance aux élus municipaux qui savent mieux que quiconque comment livrer des services de proximité à leurs populations respectives.

Engagement

L'ADQ propose de mettre en œuvre une révision complète du Code municipal et de la loi sur les cités et villes afin de favoriser l'autonomie et la responsabilisation des municipalités.

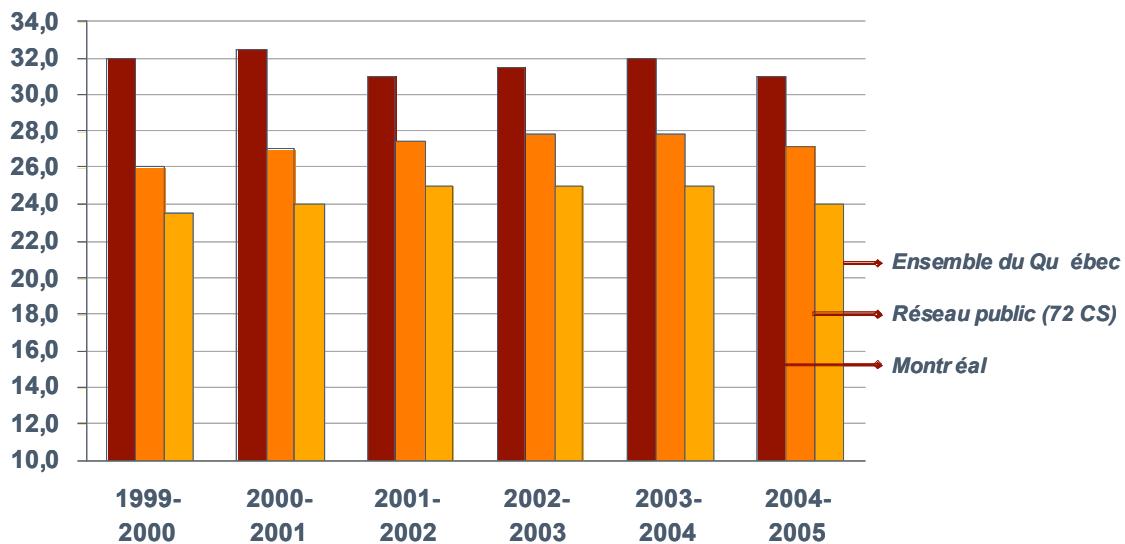
Cette révision pourrait être pilotée par un comité mixte formé de représentants du monde municipal et du gouvernement.

PLAN D'ACTION

4. L'AUTONOMIE DES PERSONNES

PROPOSITION 23 : METTRE FIN AU DÉCROCHAGE SCOLAIRE

**TAUX DE DÉCROCHAGES DES ÉLÈVES DANS LES COMMISSIONS SCOLAIRES DE MONTRÉAL,
COMPARATIVEMENT AU TAUX DE DÉCROCHAGE DANS L'ENSEMBLE DU RÉSEAU PUBLIC QUÉBÉCOIS
ET DANS L'ENSEMBLE DU QUÉBEC (SECTEUR PRIVÉ ET PUBLIC)⁴⁹**



⁴⁹ Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Taux de décrochage par région, http://www.mels.gouv.qc.ca/stat/Portraits_regionaux/pdf/14_reussite.pdf

L'AUTONOMIE DES PERSONNES

A. TOUT METTRE EN ŒUVRE POUR QUE CHACUN ATTEIGNE SON PLEIN POTENTIEL

PROPOSITION 23 : METTRE FIN AU DÉCROCHAGE SCOLAIRE

Contexte

Toutes les sociétés considèrent l'éducation comme un moteur de développement. Il y a plus de 60 ans, le taux de diplomation à l'échelle du Québec était peu élevé et bon nombre de Québécois n'avaient pas accès au système d'éducation. Heureusement, à une certaine époque, le Québec a fait le choix de rendre l'éducation accessible à tous.

Toutefois, si tous les Québécois ont désormais accès à l'éducation, il n'en demeure pas moins que plusieurs d'entre eux décrochent avant d'avoir obtenu un diplôme. Cette situation affecte majoritairement les garçons et touche davantage la région de Montréal. Effectivement, les données fournies par le ministère de l'Éducation montrent que la proportion de décrocheurs atteint près de 85 % dans certaines écoles de la région. Si Montréal est particulièrement touchée, les banlieues et les autres régions du Québec n'échappent pas non plus au problème. La situation est d'ailleurs alarmante dans de nombreuses écoles publiques du Québec, alors que la majorité des établissements privés semble ne pas être affectée par le problème du décrochage scolaire. Dans trois écoles privées sur quatre, plus de 90 % des jeunes obtiennent un diplôme ou une autre qualification à la fin de leurs études secondaires.

Enjeux

Les conséquences d'un taux de décrochage élevé sont majeures pour les sociétés comme pour les individus. Alors qu'à travers le monde, l'économie semble de plus en plus axée sur le savoir, les personnes qui ne possèdent pas les qualifications minimales tendent à être exclues du marché du travail. À cet égard, les statistiques sur le chômage sont éloquentes. Selon une étude commandée par le Ministère en 2007, près du tiers des jeunes Québécois non diplômés sont inactifs. Parmi ceux qui cherchent un emploi, un sur cinq est au chômage, alors que les décrocheurs en emploi occupent des professions peu rémunérées, nécessitant peu de compétences et se concentrant dans un nombre très limité de secteurs d'activité.

Engagement

L'ADQ propose de faire de la lutte au décrochage scolaire une priorité nationale :

- a) *en mobilisant les équipes-écoles pour qu'elles concentrent leurs efforts et leurs ressources et favorisent l'intégration des élèves et l'apprentissage, notamment en revoyant le modèle pédagogique;*
- b) *en accordant à ces écoles des ressources financières supplémentaires pour mettre en œuvre leur programme de lutte au décrochage scolaire.*
- c) *en revalorisant la formation professionnelle afin de contrer la pénurie de main-d'œuvre dans les secteurs clés.*

**PROPOSITION 24 : REBÂTIR DES LIENS ENTRE LE SYSTÈME
D'ENSEIGNEMENT ET LES ENTREPRISES**

**PERSPECTIVES D'EMPLOI 2008-2009
DANS LE SECTEUR AÉRONAUTIQUE AU QUÉBEC**

CATÉGORIES DE PERSONNEL	EMPLOYÉS RÉELS AU 1 ^{ER} JANVIER 2007	EMPLOYÉS PRÉVUS AU 1 ^{ER} JANVIER 2008	EMPLOYÉS PRÉVUS AU 1 ^{ER} JANVIER 2009	CROISSANCE PRÉVUE ENTRE 2007 ET 2009
Personnel scientifique	10 565	11 606	12 202	1 637
Personnel technique	9 712	10 314	10 364	652
Personnel dans les métiers	18 965	19 716	21 418	1 453
Personnel administratif	5 523	5 815	6 065	542
Total	44 765	47 451	49 049	4 284

Source : CAMAQ. Recensement des emplois au 1^{er} janvier 2007 et prévisions au 1^{er} janvier 2008 et au 1^{er} janvier 2009- Industrie aérospatiale au Québec

L'AUTONOMIE DES PERSONNES

A. TOUT METTRE EN ŒUVRE POUR QUE CHACUN ATTEIGNE SON PLEIN POTENTIEL

PROPOSITION 24 : REBÂTIR DES LIENS ENTRE LE SYSTÈME D'ENSEIGNEMENT ET LES ENTREPRISES

Contexte

Les relations entre le milieu scientifique et les sphères industrielles sont porteuses de succès et contribuent au développement économique du Québec. Le transfert de connaissances entre les universités et les entreprises a pour effet d'augmenter la valeur des connaissances et de maximiser leurs retombées économiques et sociales. Ces liens entre le système d'enseignement et les entreprises doivent être bidirectionnels, c'est-à-dire que les entreprises doivent se rapprocher des maisons d'enseignement afin d'être à la fine pointe des nouvelles découvertes. Dans un marché de plus en plus compétitif, innover est une nécessité pour les entreprises qui souhaitent survivre.

Par ailleurs, le marché de l'emploi a beaucoup changé au cours des dernières années. D'une économie axée sur la production de biens, nous sommes passés à une économie tertiaire. Il faut que notre système d'éducation s'adapte à ces nouvelles réalités économiques afin de mieux répondre aux besoins des entreprises du Québec en matière de main-d'œuvre. Dans les secteurs-clés de notre économie, il est inacceptable qu'il soit difficile pour les entreprises de trouver la main-d'œuvre requise.

Enjeux

Afin de favoriser l'arrimage entre les milieux d'enseignement et les entreprises québécoises, l'ADQ entend favoriser l'essor de comités ou d'associations entre les personnes œuvrant au sein de secteurs semblables. L'ADQ veut s'inspirer de ce qui se fait présentement dans le domaine de l'aéronautique, industrie névralgique de l'économie québécoise. Le Centre d'adaptation de la main d'œuvre aérospatiale au Québec (CAMAQ) rassemble en effet des employeurs, des travailleurs, des responsables des institutions d'enseignement et des intervenants gouvernementaux et veille au développement de la main-d'œuvre et à l'arrimage des profils de formation en aérospatiale aux besoins des entreprises. À la demande de l'industrie aérospatiale, le premier baccalauréat en génie aérospatial ouvrira d'ailleurs ses portes à l'École Polytechnique de Montréal en septembre 2009.

Engagement

L'ADQ propose de favoriser les maillages entre les universités et les entreprises québécoises en soutenant la mise en place d'associations de recherche et développement qui relient les deux secteurs, à l'image de celle déjà mise en place dans le domaine de l'aérospatiale.

PROPOSITION 25 : POUR UN SYSTÈME DE SANTÉ MIXTE

« L'idée du principe de mixité est fort intéressante et doit être considérée sérieusement » de commenter le Dr Gaétan Barrette, président de la FMSQ. « Ce projet de loi semble satisfaire à l'objectif de maintenir et de protéger le système public de santé des Québécois et donne suite à l'une des recommandations du rapport Castonguay. »

- Fédération des médecins spécialistes du Québec, 2 avril 2008

« ...la FMOQ est favorable à la mixité de la pratique dans des conditions qui garantissent le maintien des services dans le secteur public. Le projet de loi no 392 annoncé le 2 avril jette les bases d'un débat public sur cette possibilité de permettre au médecin omnipraticien ou spécialiste d'exercer à la fois dans les secteurs publics et privés. La Fédération considère que ce libre choix doit pouvoir être offert aux médecins. »

- Fédération des médecins omnipraticiens du Québec, 4 avril 2008

« La pratique mixte, telle que décrite dans le projet de loi n° 392, constitue un exemple de la façon dont le système privé, lorsque bien encadré, peut renforcer le système public plutôt que de le mettre en péril. »

- Fédération des médecins résidents du Québec, 3 avril 2008

L'AUTONOMIE DES PERSONNES

A. TOUT METTRE EN ŒUVRE POUR QUE CHACUN ATTEIGNE SON PLEIN POTENTIEL

PROPOSITION 25 : POUR UN SYSTÈME DE SANTÉ MIXTE

Contexte

Selon la *Loi sur l'assurance maladie du Québec*, les médecins doivent choisir entre la pratique publique ou encore se désengager et pratiquer dans le secteur privé exclusivement. Ils ne peuvent avoir une pratique mixte, c'est-à-dire œuvrer dans le système public et traiter en même temps des patients hors du régime public. D'ailleurs, seuls le Canada, Cuba et la Corée du Nord interdisent la médecine mixte.

Les systèmes de santé de la majorité des pays industrialisés permettent à différents degrés une pratique mixte de la médecine. Cette mixité offre une alternative aux gens dont la demande de soins ne peut être offerte de façon satisfaisante par le système public. Malheureusement, le cloisonnement de la pratique médicale interdit un tel choix au Québec. Les citoyens en attente de soins n'ont donc pas de moyens ni d'options leur permettant d'obtenir des soins que leur état de santé requiert.

Enjeux

Dans son rapport, le groupe de travail Castonguay souligne que des exemples éloquents des effets négatifs de la situation actuelle ont été portés à leur attention. On a entre autre signalé le cas d'enfants devant attendre pendant des mois pour des interventions médicales. Avec le temps, les soins non prodigués se transforment en condition nécessitant des interventions beaucoup plus sérieuses et des dépenses plus élevées pour le régime public.

En avril 2008, l'ADQ a déposé le projet de loi 392 qui propose un décloisonnement jumelé à un encadrement de la pratique médicale mixte. Ce projet de loi a été appuyé par la Fédérations des médecins spécialistes, celle des omnipraticiens et celle des médecins résidents du Québec.

De nombreux médecins déplorent à grands cris de ne pouvoir traiter leurs patients, faute de disponibilité des salles d'opération. Ainsi, le décloisonnement de la pratique médicale aurait pour effet d'augmenter l'offre de soins au Québec sans pour autant ajouter au fardeau financier du régime public.

Engagement

L'ADQ propose de développer, à l'image des modèles européens comme la France ou la Suède, un système de santé mixte public-privé afin de bénéficier de l'apport financier supplémentaire du secteur privé tout en garantissant l'accès universel à des soins de qualité pour tous les citoyens du Québec.

PROPOSITION 26 : FACILITER LE QUOTIDIEN DES FAMILLES

TYPES DE PRESTATIONS	RÉGIME DE BASE				RÉGIME PARTICULIER	
	NOMBRE MAXIMAL DE SEMAINES DE PRESTATION ACTUELLES	POURCENTAGE DU REVENU HEBDOMADAIRE MOYEN	NOMBRE MAXIMAL DE SEMAINES DE PRESTATION PROPOSITION ADQ	POURCENTAGE DU REVENU HEBDOMADAIRE MOYEN PROPOSITION ADQ	NOMBRE MAXIMAL DE SEMAINES DE PRESTATION	POURCENTAGE DU REVENU HEBDOMADAIRE MOYEN
Maternité	18	70 %	18	70 %	15	75 %
Paternité	5	70 %	5	70 %	3	75 %
Parentales	7 25 (7+25=32)	70 % 55 %	7 35 (7+40=47)	70% 40 %	25	75 %
Total nombre de semaines de prestation	55		65		43	
Adoption	12 25 (12+25=37)	70 % 55 %			28	75 %

**PROJECTIONS ACTUARIELLES SUR BASE DE COHORTE
(EN MILLION \$)⁵⁰**

ANNÉE	COTISATION	PRESTATIONS ET ADMINISTRATION	DIFFÉRENCE
2006	1 191,9	1 379,6	- 187,7
2007	1 238,3	1 466,8	- 228,5
2008	1 388,5	1 528,6	- 140,1
2009	1 441,3	1 592,2	- 150,9
2010	1 497,5	1 658,2	- 160,7
2011	1 557,4	1 728,3	- 170,9
2012	1 618,2	1 798,2	- 180,0

Selon les hypothèses actuarielles retenues, on remarque que toutes les années de projection prévoient des niveaux de prestations et de frais d'administration supérieurs à ceux des cotisations. L'écart diminue pour 2008 puisqu'une augmentation des taux de cotisation de 7,5 % a eu lieu.

⁵⁰ Rapport actuariel du régime québécois d'assurance parentale au 31 décembre 2006.

L'AUTONOMIE DES PERSONNES

B. DÉVELOPPER L'AUTONOMIE DES PERSONNES : UN OBJECTIF CENTRAL POUR LES PROGRAMMES GOUVERNEMENTAUX

PROPOSITION 26 : FACILITER LE QUOTIDIEN DES FAMILLES

Contexte

Malgré l'augmentation récente du nombre de naissances, les dernières mesures laissent de côté de nombreuses familles et le taux de natalité demeure insuffisant pour assurer le renouvellement naturel des générations. Le nouveau régime québécois d'assurance parentale permet aux travailleurs de mieux concilier leurs responsabilités familiales et professionnelles, tout en les soutenant financièrement.

Néanmoins, la fin du congé parental cause des maux de tête à de nombreux parents. Au bout des 55 semaines de congé permises, plusieurs familles se retrouvent sans solution de garde pour leurs enfants. Le modèle unique des services de garde ouverts cinq jours sur sept à temps complet ne répond en effet pas à tous les parents. Il faut davantage favoriser la souplesse du congé parental et permettre un retour progressif sur le marché du travail.

Enjeux

Afin de permettre aux travailleurs vivant des situations particulières de fonder une famille, le gouvernement doit offrir des mesures adéquates et conciliables entre elles. L'ADQ a déjà proposé l'instauration d'une allocation familiale hebdomadaire de 100 \$ pour chaque enfant d'âge préscolaire ne fréquentant pas le réseau de garderies. L'ADQ propose aujourd'hui d'instaurer davantage de flexibilité dans les modalités du congé parental. Un parent pourrait ainsi travailler à temps partiel et prolonger le congé en le répartissant sur 65 semaines. Les prestations parentales seraient versées en plus du revenu gagné. En revanche, le montant des prestations versé serait étalé afin que cette mesure n'augmente pas les cotisations. Les prestations de maternité et de paternité, ainsi que le régime particulier respecteraient les mêmes formalités. Le choix reviendrait aux parents.

Engagement

L'ADQ propose de redonner le pouvoir aux parents en reconnaissant leurs compétences parentales et en leur offrant divers outils afin d'améliorer l'autonomie et la confiance en leur rôle parental.

L'ADQ propose d'instaurer une allocation familiale hebdomadaire de 100 \$ pour chaque enfant d'âge préscolaire ne fréquentant pas le réseau de garderies.

L'ADQ propose de faciliter le retour au travail des familles qui ont bénéficié du régime québécois d'assurance parentale en misant notamment sur l'assouplissement et la prolongation du congé parental en offrant la possibilité de le répartir sur 65 semaines.

PROPOSITION 27 : S'OCCUPER DE TOUS LES MEMBRES DE LA FAMILLE

« Aujourd'hui, avec l'espérance de vie à la hausse, une personne atteinte d'une maladie chronique peut nécessiter des soins durant dix-huit ans»

Non, l'amour ne suffit pas, entrevue Nancy Guberman, revue RND, juin 2004

« Monsieur le ministre, Mon épouse et moi sommes des aidants naturels. Nous nous occupons, sous notre toit, de Mikael, notre enfant âgé de neuf ans qui a le syndrome d'Asperger, une forme d'autisme, et de la mère de mon épouse, qui commence à nécessiter une présence particulière.

À cause du choix que nous avons fait de veiller sur eux, nous nous privons beaucoup pour qu'ils soient bien. Notamment, nous prenons peu de répit parce qu'il est beaucoup trop onéreux de faire appel aux services de professionnels aptes à veiller sur notre marmot durant une longue période. Alors, nous oublions les vacances annuelles à badiner en amoureux dans les plus beaux coins du Québec ou les repas en tête-à-tête dans les bons restaurants de Montréal. Pour nous, il est difficile de partir au loin pour nous reposer.

Nous souffrons aussi de stress et d'un manque d'espace intime. De plus, nous vivons plus pauvrement que l'ensemble de la population et nous n'avons pas les moyens de mettre des économies dans un REER ou un autre plan de retraite.

Nous ne sommes pas les seuls dans cette situation de précarité économique, par suite du choix de veiller sur nos proches.

Je demande au gouvernement du Québec d'apporter un soutien financier aux aidants naturels, ces personnes qui s'occupent des malades et des personnes âgées au sein de leur famille.

Les aidants naturels jouent un rôle important au sein de notre société. Pourtant, on ne fait rien pour les aider. Leur présence, notamment, permet de soulager le système de santé.

L'État québécois doit leur donner des subventions ou, au moins, une réduction d'impôt significative, parce qu'ils ont besoin en ce moment d'une reconnaissance financière et officielle de la part du gouvernement et de l'ensemble de la population.

Tiré du journal Le Devoir mercredi 13 décembre 2006

L'AUTONOMIE DES PERSONNES

B. DÉVELOPPER L'AUTONOMIE DES PERSONNES : UN OBJECTIF CENTRAL POUR LES PROGRAMMES GOUVERNEMENTAUX

PROPOSITION 27 : S'OCCUPER DE TOUS LES MEMBRES DE LA FAMILLE

Contexte

Au Québec, en 2001, on dénombrait 1 034 230 proches aidants, soit près du cinquième de la population (18 %) âgée de 15 ans ou plus. Près de 69 % des proches aidants (712 710) fournissaient jusqu'à 5 heures d'aide par semaine et un peu plus de 12 % (125 800 personnes) apportaient leur aide durant 10 heures et plus par semaine. Une personne sur dix payait entre 100 et 300 \$ par mois pour les dépenses supplémentaires (transport, médicament, travaux ménagers, etc.). Une personne sur quatre déboursait plus de 300 \$.⁵¹

Des transformations majeures ont eu lieu ces vingt dernières années, notamment le désengagement de l'État envers l'hébergement des aînés en perte d'autonomie. En parallèle, les soins et les services à domicile n'ont pas fait l'objet d'une révision des ressources nécessaires pour répondre à la croissance de la demande.

On ne peut passer sous silence la pénurie de main d'œuvre du milieu de la santé qui sévit actuellement. Cette situation a des conséquences directes sur le soutien apporté aux aidants naturels puisqu'ils sont de plus en plus laissés à eux-mêmes. Des experts estiment que les aidants effectuent 80 % des soins d'un proche soigné à la maison.

Enjeux

Les familles sont un lieu privilégié d'épanouissement des personnes en situation de handicap ou de dépendance. Pour l'ADQ, la qualité de vie de la personne aidée et celle de son aidant sont interdépendantes. Par conséquent, la liberté de choix doit primer. Actuellement les proches aidants n'ont pas véritablement le choix de prendre soin de leur proche; ils assument la grande majorité de l'aide et ils en payent souvent le prix.

L'ADQ entend donc alléger le fardeau financier des aidants naturels membres de la famille qui prennent soin d'un être cher aux prises avec des incapacités physiques ou mentales, mais aussi les personnes qui ont besoin d'aide du fait de leur âge, de problèmes médicaux invalidants, d'une blessure chronique ou d'une maladie à long terme. Le financement d'une allocation pour les aidants naturels se fera notamment à partir des économies réalisées dans le système de santé grâce à leurs contributions.

Engagement

L'ADQ propose la mise en place d'une allocation équitable aux aidants naturels qui hébergent ou ont à leur charge un membre de leur famille.

⁵¹ Avis sur l'état de situation des proches aidants, Conseil des aînés du Québec, mars 2008, p. 58.

PROPOSITION 28 : RÉFORMER LE PROGRAMME D'AIDE SOCIALE

NOMBRE DE PRESTATAIRES DES DEUX PROGRAMMES D'ASSISTANCE-SOCIALE⁵²

PROGRAMMES D'ASSISTANCE SOCIALE	ADULTES	ENFANTS	ÂGÉES DE 45 ANS ET PLUS	JEUNES MOINS DE 25 ANS	ADULTES NÉS HORS CANADA
Aide sociale	224 544	103 972		24 223	62 010
Solidarité sociale	140 156	10 673	93 904	7 568	10 231
Total	367 700	114 645		31 791	72 241

**TABLEAU DES MONTANTS DE PRESTATION-ADULTES DE L'ASSISTANCE-EMPLOI,
SELON LA SITUATION FAMILIALE, EN VIGUEUR AU 1^{ER} JANVIER 2008**

PROGRAMME D'AIDE SOCIALE ⁵³				
CATÉGORIES	PRESTATION DE BASE	ALLOCATION POUR CONTRAINTES TEMPORAIRES	MONTANT POUR LA TVQ	MONTANT TOTAL
1 adulte				
Sans contrainte	551 \$	0 \$	24,33 \$	575,33 \$
Avec contraintes temporaires	551 \$	117 \$	24,33 \$	692,33 \$

PROGRAMME DE SOLIDARITÉ SOCIALE ⁵⁴				
CATÉGORIES	ALLOCATION DE SOLIDARITÉ SOCIALE	ALLOCATION POUR CONTRAINTES TEMPORAIRES	MONTANT POUR LA TVQ	MONTANT TOTAL
1 adulte	838 \$	0 \$	24,33 \$	862,33 \$
2 adultes	1253 \$		29,00 \$	1 282,0 \$

⁵² Rapport statistique sur la clientèle des programmes d'assistance sociale, MESS, juillet 2008

⁵³ <http://www.mess.gouv.qc.ca/solidarite-sociale/programmes-mesures/assistance-emploi/prestation-de-base.asp#note3>

⁵⁴ <http://www.mess.gouv.qc.ca/solidarite-sociale/programmes-mesures/assistance-emploi/prestation-de-base.asp#note3>

L'AUTONOMIE DES PERSONNES

B. DÉVELOPPER L'AUTONOMIE DES PERSONNES : UN OBJECTIF CENTRAL POUR LES PROGRAMMES GOUVERNEMENTAUX

PROPOSITION 28 : RÉFORMER LE PROGRAMME D'AIDE SOCIALE

Contexte

Au Québec, il existe deux programmes d'assistance sociale. Le programme d'aide sociale vise à accorder une aide financière de dernier recours aux personnes qui ne présentent pas de contraintes sévères à l'emploi. Cela inclut les adultes, surtout des femmes, avec contraintes temporaires, principalement pour raisons de santé, d'âge, de grossesse et de charge d'enfants âgés de moins de cinq ans ou handicapés. La proportion des adultes nés hors du Canada et prestataires de l'aide sociale augmente, on en compte 62 010. Encore aujourd'hui, trop d'adultes aptes au travail demeurent sur l'aide sociale pendant plus de 10 ans.

Le programme de solidarité sociale vise, pour sa part, à accorder une aide financière de dernier recours aux personnes qui présentent des contraintes sévères à l'emploi. La durée moyenne de présence des adultes prestataires s'établit à plus de 18 ans. En plus de vieillir, la clientèle ne cesse d'augmenter. Le point commun des deux programmes est qu'aucune limite de temps n'est appliquée.

Enjeux

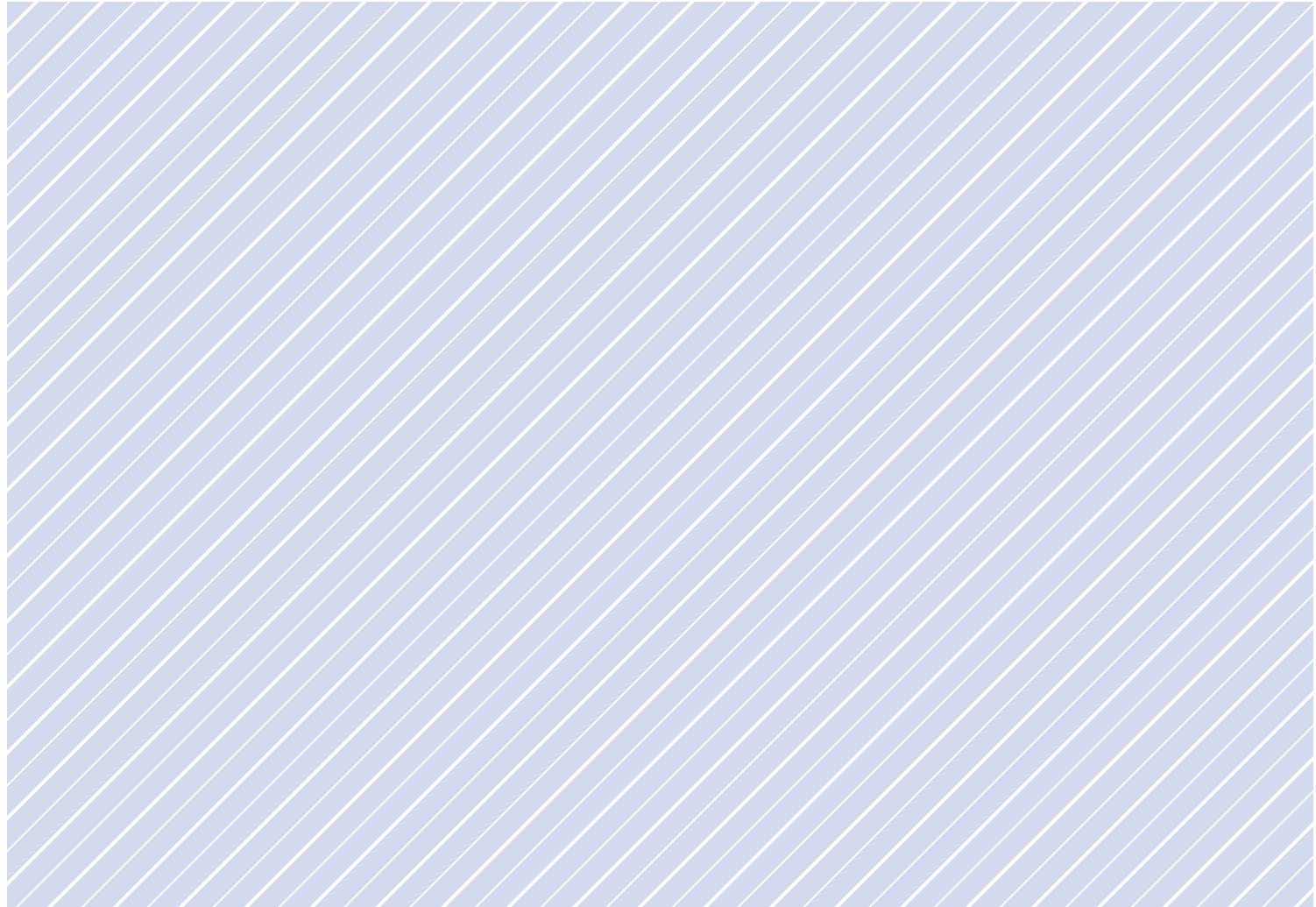
L'objectif principal des programmes d'aide de dernier recours est de retourner le plus d'assistés sociaux sur le marché du travail, surtout dans le contexte actuel de pénurie de main d'œuvre. Mais les programmes actuels maintiennent les prestataires de la solidarité sociale dans la pauvreté et n'encouragent pas le retour à l'emploi des personnes aptes au travail. En 2007, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale a retiré les pénalités aux personnes aptes au travail qui refusaient de participer aux mesures de retour à l'emploi.

Engagement

L'ADQ propose que le ministère responsable de l'emploi et de la solidarité sociale établisse une relation de « formateur de main-d'œuvre » avec ses prestataires aptes au travail afin de les outiller pour qu'ils puissent réintégrer le marché du travail le plus rapidement possible.

L'ADQ propose que les prestataires aptes au travail signent un contrat avec l'État s'ils veulent recevoir leurs prestations, contrat qui énoncera clairement qu'il s'agit d'une aide temporaire et qui édictera la marche à suivre pour réintégrer le marché du travail.

L'ADQ propose de bonifier le montant du programme de solidarité sociale que reçoivent les prestataires inaptes au travail au prorata des montants totaux épargnés par la diminution du nombre total des prestataires.



UN PLAN POUR DÉFENDRE LE POUVOIR D'ACHAT

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE DU VOLET ÉCONOMIQUE	3
POUVOIR D'ACHAT	
Crédit d'impôt sur les intérêts hypothécaires	5
Exemption fiscale sur les revenus REER et les régimes de retraite	7
Bonification du programme de remboursement d'impôts fonciers	9
INVESTISSEMENT	
Garantie de prêts bancaires	11
Crédit d'impôt à tout investisseur.....	13
Déduction fiscale de 150 %.....	15
Prêts à redevance d'investissement Québec.....	17
Fonds d'urgence - capitalisation PME	19
PROSPÉRITÉ	
Fonds Relève-PME et garantie de prêts	21
Soutien à l'exportation et à la croissance du mid-market	23
Fonds d'amorçage et de soutien à l'innovation.....	25
Suspension temporaire des cotisations d'amortissement.....	27
Procédure de traitement accéléré des projets économiques régionaux.....	29
Recherche d'un rendement optimal de la Caisse de dépôt et placement du Québec.....	31
Accélération des projets hydroélectriques les plus prometteurs	33
Réduction du nombre de règlements	35
Stratégie intégrée de développement des compétences.....	37

POUR LE POUVOIR D'ACHAT

- Crédit d'impôt de 50 % sur les intérêts hypothécaires payés par les familles de la classe moyenne
- Exemption fiscale de 5 000 \$ sur les revenus de REER et ceux des régimes de retraite à cotisation déterminée
- Bonification du programme de remboursement d'impôts fonciers pour les familles locataires de leur logement

POUR L'INVESTISSEMENT

- Garantie de prêts bancaires au soutien des fonds de roulement
- Crédit d'impôt de 30 % à tout investisseur, pour tout investissement supérieur à 50 000 \$ et inférieur à 250 000 \$ pour une participation minoritaire dans toute société nouvellement créée afin de favoriser le démarrage d'entreprises de la nouvelle économie au Québec
- Déduction fiscale de 150 % pour tout investisseur investissant dans une société québécoise cotée de moins de 75 millions de dollars de capitalisation boursière et de 100 % entre 75 et 200 millions de dollars de capitalisation boursière
- Investissement minimum de 5 % du capital sous gestion des fonds fiscalisés (FTQ, CSN et du Mouvement Desjardins) dans le support au marché secondaire des petites entreprises québécoises
- Prêts à redevances d'Investissement Québec
- Fonds d'urgence Capitalisation-PME

POUR LA PROSPÉRITÉ

- Fonds Relève-PME et garantie de prêts par le gouvernement du Québec
- Soutien à l'exportation et à la croissance du mid-market (entreprises exportatrices) grâce à un rôle accru de la SGF
- Fonds d'amorçage et de soutien à l'innovation
- Suspension temporaire des cotisations d'amortissement pour les régimes de retraite à prestation déterminée après accord avec les représentants des employés
- Recherche d'un rendement optimal de la Caisse de dépôt et placement du Québec en privilégiant les entreprises québécoises lors de choix d'investissements de valeurs équivalentes
- Mise en place d'un plan d'efficacité énergétique ambitieux afin d'optimiser le développement économique du Québec et les revenus des ventes à l'exportation d'Hydro-Québec
- Participation accrue d'Hydro-Québec pour accroître au Québec l'offre de capital de risque dans le secteur énergétique
- Procédure de traitement accéléré des projets économiques dans les régions du Québec
- Accélération des projets hydroélectriques les plus prometteurs
- Réduction de 25 % du nombre de règlements en collaboration avec des experts des secteurs public et privé
- Une stratégie intégrée de développement des compétences incluant le développement de la culture entrepreneuriale

POUVOIR D'ACHAT

CRÉDIT D'IMPÔT DE 50 % SUR LES INTÉRÊTS HYPOTHÉCAIRES PAYÉS PAR LES FAMILLES DE LA CLASSE MOYENNE

Les dépenses liées à la propriété représentent 57 % des dépenses totales des ménages québécois¹. L'augmentation des coûts de la vie occasionnée par la situation économique en général et la crise financière qui sévit actuellement dans le monde en particulier représente une importante perte du pouvoir d'achat pour les ménages québécois. L'ADQ souhaite aider les Québécois propriétaires d'une résidence unifamiliale à faire face à cette crise en les aidant à payer leurs intérêts hypothécaires. En offrant un crédit d'impôt de 50 % sur les intérêts hypothécaires payés par les familles de la classe moyenne, l'ADQ souhaite aider les ménages à traverser cette période difficile. Jusqu'à 1 200 \$ par année pourraient être remboursés aux familles québécoises qui ont un revenu de moins de 150 000 \$ par année.

Plus de 956 000 ménages sont propriétaires et ont une hypothèque au Québec. Parmi eux, près de 790 000, c'est-à-dire plus de 82 %, ont un revenu qui se situe entre 20 000 et 150 000 \$. Il s'agit des familles de la classe moyenne.

Le crédit d'impôt proposé par l'ADQ permettrait à ces familles de recevoir jusqu'à 1 200 \$ en crédit d'impôt en fonction des intérêts qu'elles payent sur leur hypothèque. Cette mesure serait en vigueur pour deux ans et pourrait être renouvelée si le contexte économique québécois l'impose.

UN JEUNE COUPLE VENANT D'AMÉNAGER EN CONDO

Revenu familial	70 000 \$
Taux d'imposition	20 %
Hypothèque	150 000 \$
Montant de capital restant	150 000 \$
Taux d'intérêt	5,5 %
Paiement d'intérêts cette année	8 250 \$
Crédit d'impôt	825 \$

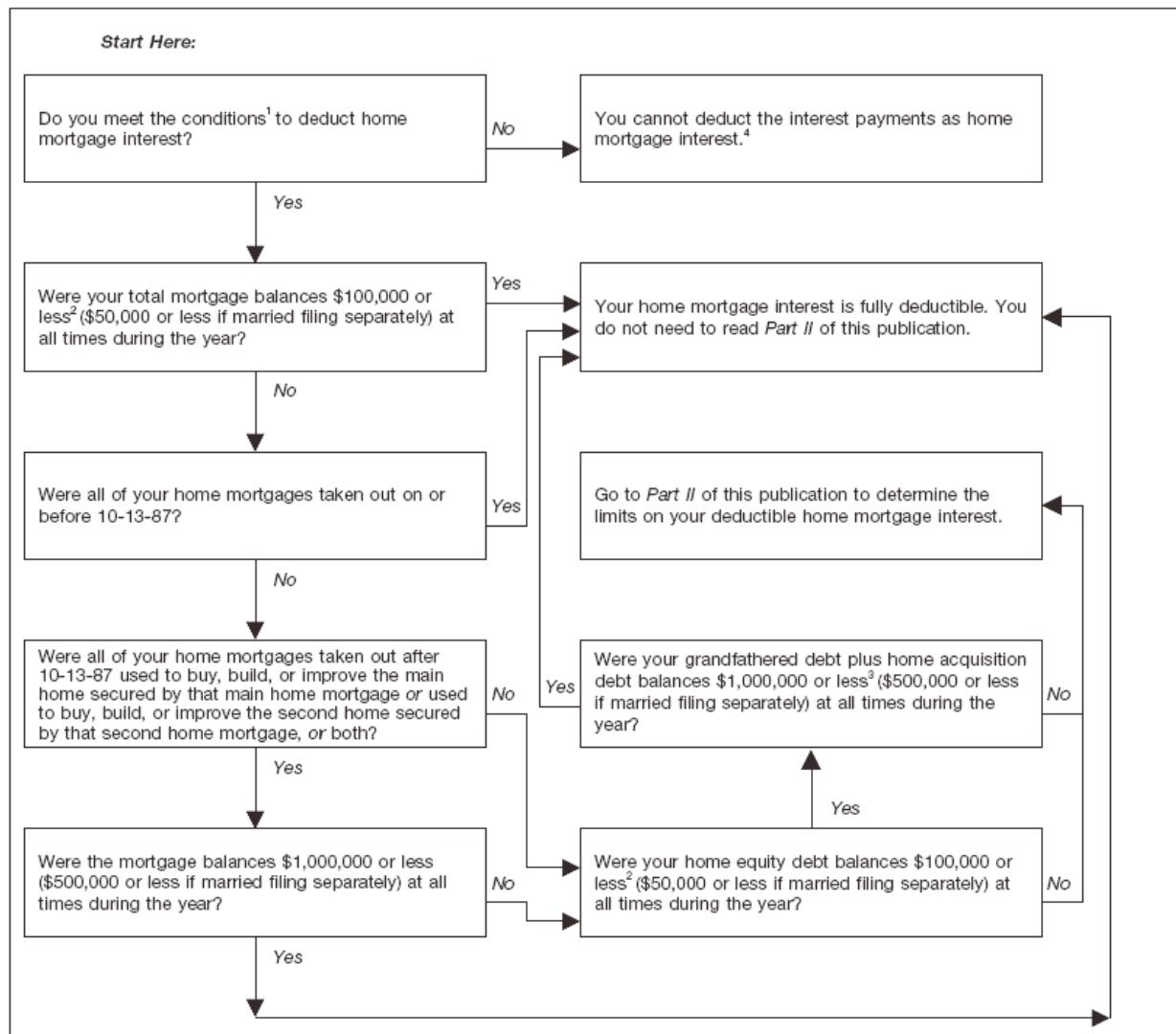
FAMILLE VIVANT DANS UNE MAISON UNIFAMILIALE DEPUIS 15 ANS

Revenu familial	100 000 \$
Taux d'imposition	24 %
Hypothèque	200 000 \$
Période d'amortissement	20 ans
Montant de capital restant	75 600 \$
Taux d'intérêt	6 %
Paiement d'intérêts cette année	4 536 \$
Crédit d'impôt	544 \$

¹ Le Québec chiffre en main, Édition 2008.

Il existe une mesure similaire aux États-unis. Il s'agit de la mesure « Home mortgage interest deduction »². La mesure permet de déduire l'ensemble des intérêts sur une hypothèque. Cette hypothèque, si octroyée après octobre 2007, ne doit pas dépasser 1 million de dollars pour l'achat d'un immeuble ou 100 000 \$ pour l'achat d'un autre bien. La mesure est limitée si le revenu brut est supérieur à 156 400 \$.

Tableau explicatif



Coût : 750 millions de dollars par an pour 2 ans (mesure renouvelable ensuite)

² Publication 936 de l'IRS pour 2007.

POUVOIR D'ACHAT

EXEMPTION FISCALE DE 5 000 \$ SUR LES REVENUS DE REER ET CEUX DES RÉGIMES DE RETRAITE À COTISATION DÉTERMINÉE

Depuis une trentaine d'année, l'investissement dans les REER constitue une part de plus en plus importante du revenu des retraités. L'actuelle crise financière qui bouleverse les marchés financier a des impacts majeurs pour les retraités du Québec qui comptent sur des revenus de placement comme les REER et sur ceux des régimes de pension à cotisation déterminées.

L'ADQ propose d'accorder une exemption fiscale de 5 000 \$ aux personnes âgées de 65 ans et plus sur leurs revenus de retraite provenant des REER et/ou des sommes accumulées dans le cadre d'un régime de retraite à cotisations déterminées.

34 % des personnes de 65 ans et plus touchent au Québec un revenu de placement privé. Grâce à la mesure proposée par l'ADQ, les premiers 5 000 \$ qu'elles touchent seraient exemptés d'impôt.

EXEMPLE 1

Revenu de REER	20 000 \$
Revenu d'un régime de retraite à cotisation déterminée	0 \$
Exemption fiscale	5 000 \$
Autres revenu de retraite	12 000 \$
Taux d'imposition	20 %
Impôt économisé	1 000 \$

EXEMPLE 2

Revenu de REER	4 000 \$
Revenu d'un régime de retraite à cotisation déterminée	10 000 \$
Exemption fiscale	5 000 \$
Autres revenu de retraite	12 000 \$
Taux d'imposition	16 %
Impôt économisé	800 \$

Coût : 230 millions de dollars par an pour 2 ans (mesure renouvelable ensuite)

POUVOIR D'ACHAT

BONIFICATION DU PROGRAMME DE REMBOURSEMENT D'IMPÔTS FONCIERS POUR LES PERSONNES LOCATAIRES DE LEUR LOGEMENT

Revenu Québec offre un remboursement d'impôts fonciers aux locataires dont les impôts fonciers sont trop élevés par rapport à leurs revenus. Présentement, le revenu maximal admissible pour pouvoir bénéficier de ce remboursement est de 48 623 \$.

L'objectif de la mesure proposée par l'ADQ est d'augmenter le seuil du revenu maximal admissible à 60 000 \$ dans l'optique de permettre à plus de ménages de faire face aux augmentations du coût de la vie. Cette mesure viendra en aide à 85 670 ménages supplémentaires, notamment des personnes âgées.

Coût : 35 millions de dollars par an pour 2 ans (mesure renouvelable ensuite)

INVESTISSEMENT

GARANTIE DE PRÊTS BANCAIRES AU SOUTIEN DES FONDS DE ROULEMENT

Compte tenu du resserrement des liquidités, Investissement Québec devrait mettre à la disposition des banques ayant leur siège social au Québec (Banque Laurentienne du Canada et Banque Nationale du Canada) et du Mouvement Desjardins, un programme de garanties de prêts pour les marges de crédit, et les prêts commerciaux à nos PME ayant un chiffre d'affaires de 5 à 50 millions de dollars. Cette garantie de prêt couvrira les nouvelles marges de crédit ainsi que les renouvellements ou les nouveaux prêts commerciaux aux entreprises pour des prêts de 50 000 \$ à 2 millions de dollars. Cette garantie de prêt protégera 50 % des prêts en question et devra être émise et gérée par un groupe spécialisé d'Investissement Québec ayant un pouvoir décisionnel et devant procéder à l'émission de la garantie à l'intérieur d'une période de trois semaines entre la réception du dossier et l'émission de la garantie et du déboursement du prêt.

L'enveloppe totale qu'Investissement Québec mettra à la disposition des PME du Québec pour appuyer leurs fonds de roulement sera de 100 millions de dollars pour les douze prochains mois.

Coût : 25 millions de dollars au terme du programme³

³ Valeur estimée en raison de la possibilité de pertes sur la garantie en question. On tient compte dans cette hypothèse du rendement généré par les rendements qui seront payés au gouvernement du Québec pour mettre en place ces garanties de prêts. En effet, sur chaque prêt accordé, un pourcentage évalué à 25 % pour les frais de garantie sera établi et pris en compte dans cette formule.

INVESTISSEMENT

CRÉDIT D'IMPÔT DE 30 % À TOUT INVESTISSEUR, POUR TOUT INVESTISSEMENT SUPÉRIEUR À 50 000 \$ ET INFÉRIEUR À 250 000 \$ POUR UNE PARTICIPATION MINORITAIRE DANS TOUTE SOCIÉTÉ NOUVELLEMENT CRÉÉE AFIN DE FAVORISER LE DÉMARRAGE D'ENTREPRISES DE LA NOUVELLE ÉCONOMIE AU QUÉBEC

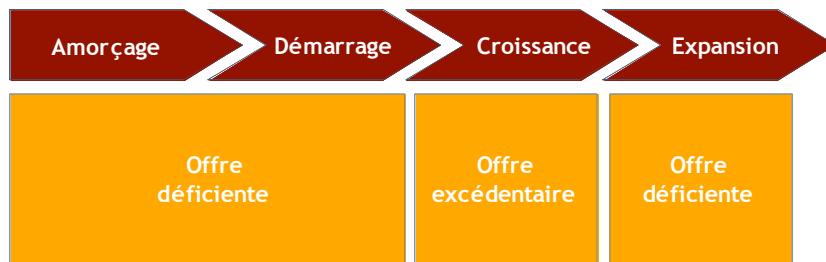
Une économie en santé se caractérise, au-delà de sa main-d'œuvre qualifiée et de ses ressources naturelles, par l'accès au capital. Cela à tous les niveaux de croissance des entreprises, de l'amorçage aux phases d'expansion incluant éventuellement l'introduction en bourse. Au-delà de la phase d'innovation, l'industrie du capital de risque et celle des marchés publics se relaient dans la chaîne de financement pour créer nos multinationales de demain.

En 2003, le rapport Brunet incitait le gouvernement et les différents acteurs du milieu à remodeler l'industrie du capital de risque au Québec. Longtemps chef de fil canadien en la matière grâce à la présence active des fonds institutionnels (CDPQ, SGF, FSTQ, etc.), le Québec était invité, dans une perspective néolibérale, à faire davantage de place au privé, l'industrie étant devenue soi-disant suffisamment mature.

La restructuration qui s'ensuivit fut brutale. Québec procéda à la vente d'Innovatech, à la réduction de la mission de la SGF, à la fermeture des filiales Capitech d'Hydro-Québec et Sofinov, Capcom et Accès Capital de la Caisse de dépôt et de placement.

La nouvelle approche est un échec, particulièrement au niveau de l'amorçage et du démarrage d'entreprises comme en témoigne un rapport de Secor. La chaîne de création de valeur dans le financement et l'aide à l'entreprise montre aussi de grandes faiblesses au niveau du capital d'expansion et des marchés publics. De manière simplifiée, le graphique suivant illustre les zones de carences dans la chaîne de financement. La conséquence de la réforme a été de concentrer l'offre dans la phase la plus rentable de la chaîne de création de valeur, la croissance.

DES CARENCES DANS LA CHAÎNE DE FINANCEMENT

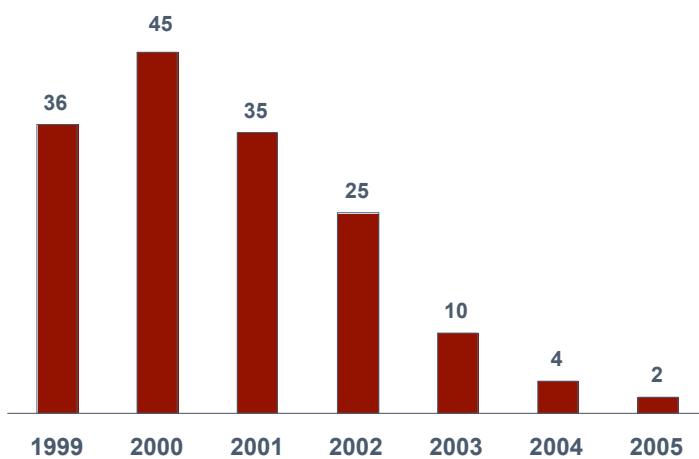


Source : Secor, Ernst & Young et Synergis Capital.

L'amorçage d'entreprises

Au début de la chaîne, l'amorçage constitue un élément clé du lancement de nouvelles entreprises. En effet, il n'y a pas moyen de récolter sans avoir au départ semé! Le graphique suivant démontre clairement que, depuis quatre ans, et à la suite de cette réforme, notre capacité à supporter les entreprises prometteuses, comme dans le domaine des technologies de l'information, une des forces du Québec moderne, a été réduite à sa plus simple expression.

**NOMBRE DE PROJETS FINANÇÉS PAR LE CAPITAL DE RISQUE EN TI⁴ - AMORÇAGE
(QUÉBEC, 1999-2005⁵)**



Source : Thomson Macdonald.

Nous croyons à l'importance de compléter la chaîne d'investissements pour les démarrages d'entreprises par une communauté d'anges financiers qui, en plus de leur capital, apporteront leur réseaux de contacts d'affaire et de commercialisation et leur expérience pour notre relève en management. Cette mesure doit par ailleurs être complétée par une part importante d'investissement du gouvernement au début de la chaîne de valeur en amorçage et pré-démarrage et démarrage (Fonds d'amorçage et de soutien à l'innovation de 200 millions de dollars). Ce soutien par la fiscalité de réseaux d'anges, c'est-à-dire l'investissement en temps et en moyens financiers par des entrepreneurs ayant déjà connu le succès en affaires ou dans le secteur visé qui, en plus d'un investissement significatif, apporte crédibilité et expérience aux nouveaux entrepreneurs. La mise en place de réseaux d'anges financiers ou de fonds d'anges financiers comme le démontre le modèle américain, est un élément important de la création de nouvelles sociétés, particulièrement dans les secteurs de la nouvelle économie où le risque initial est important et le capital requis de lancement, significatif.

Coût : 46 millions par an⁶

⁴ Projets déclarés par le capital de risque avec consentement seulement.

⁵ La liste complète des projets n'était pas encore disponible pour 2006. Néanmoins, en première moitié d'année, aucun projet de financement n'avait encore été déclaré sous les 1 million de dollars, à l'amorçage.

⁶ Pour 1 000 investisseurs qui investissent en moyenne 150 000 \$.

INVESTISSEMENT

DÉDUCTION FISCALE DE 150 % POUR TOUT INVESTISSEUR INVESTISSANT DANS UNE SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE COTÉE DE MOINS DE 75 MILLIONS DE DOLLARS DE CAPITALISATION BOURSIERE ET DE 100 % ENTRE 75 ET 200 MILLIONS DE DOLLARS DE CAPITALISATION BOURSIERE

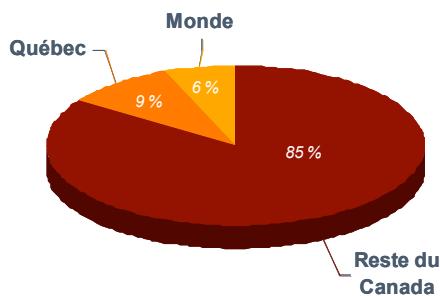
INVESTISSEMENT MINIMUM DE 5 % DU CAPITAL SOUS GESTION DES FONDS FISCALISÉS (FTQ, CSN ET DU MOUVEMENT DESJARDINS) DANS LE SUPPORT AU MARCHÉ SECONDAIRE DES PETITES ENTREPRISES QUÉBÉCOISES

Le Québec traîne aussi de la patte au niveau du nombre de cotés à la bourse, 10 % du total canadien seulement et aussi 10 % de la capitalisation boursière, et ce, avant même le calcul du retrait de BCE. Les marchés publics constituent un élément fondamental de la santé d'une économie en favorisant la croissance et le financement des entreprises. Historiquement, cette situation s'explique par la disparition quasi complète des courtiers indépendants rachetés par les groupes bancaires n'ayant pas ou peu d'intérêts pour la création de petites sociétés publiques (c'est pourtant comme cela qu'ont débuté les Couche-Tard, Garda, CGI, etc.).

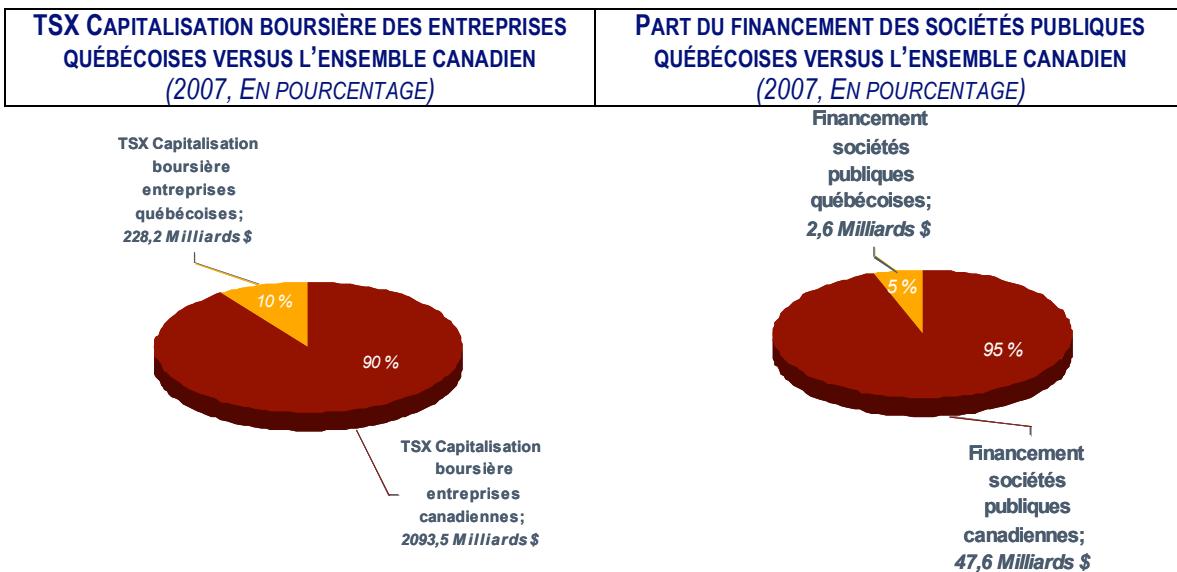
Les libéraux ont tenté timidement de relancer le programme des REA par l'inutile programme ACCRO, complexe et insignifiant, décrié par tous les intervenants, notamment quant à la période de détention.

Plus grave encore, le graphique suivant illustre à quel point les entreprises publiques québécoises traînent de la patte quand vient le temps de se financer. En effet, le Québec n'a récolté qu'un maigre 5 % des financements publics canadiens en 2007, soit un maigre 2,7 milliards de dollars sur un total de 47 milliards de dollars.

**PROPORTION DES ENTREPRISES QUÉBÉCOISES INSCRITES AU TSX ET TSX VENTURE COMBINÉS
(EN POURCENTAGE)**



100 % = 3 756 ÉMETTEURS



Nous croyons, à l'ADQ, à l'importance de stimuler l'investissement dans les sociétés publiques québécoises afin de leur permettre de lutter, à forces égales, avec les sociétés canadiennes et américaines sur une base continentale ou même mondiale.

Depuis plusieurs années, le Fonds de Solidarité obtient du gouvernement libéral des dérogations face à l'incapacité du FSTQ de maintenir, tel que le mentionne sa loi constitutive, 60 % de son capital sous gestion investi dans les PME québécoises. Cela se traduit par un manque à gagner de centaines de millions de dollars et par des coûts fiscaux improductifs pour le gouvernement du Québec.

Afin d'encourager les projets québécois qui comportent de plus grands risques, et de diminuer les risques pour celles et ceux qui pourraient être tentés d'y investir, le gouvernement du Québec pourrait consentir un certain nombre d'avantages fiscaux à ces investisseurs, notamment lorsque ceux-ci doivent essuyer des pertes en cas d'échec.

Le concept mentionné à maintes reprises dans ce contexte est celui de ramener le traitement fiscal que l'on consentait dans les années 1980 dans le cadre du programme REA.

Coût : 54 millions par an⁷ pour la déduction fiscale pour investisseur et nul pour l'investissement minimum de 5 % des fonds fiscalisés

⁷ Pour 1 000 investisseurs qui investissent en moyenne 150 000 \$.

INVESTISSEMENT

PRÊTS À REDEVANCES D'INVESTISSEMENT QUÉBEC

Nos PME québécoises, surtout dans le domaine manufacturier, sont les plus frappées par le resserrement bancaire occasionné par le profond ralentissement économique et la crise financière mondiale. 80 % des exportations de ce secteur est fait directement aux États-unis, marché le plus durement affecté par la crise financière. Inévitablement, ces entreprises seront plus vulnérables.

Cette mesure vise à mettre sur pied d'ici la fin 2008 un programme de prêts à redevances géré par Investissement Québec qui entrera en vigueur dès le début janvier 2009. Ce programme s'adresse aux PME manufacturières exportatrices du Québec (compagnies ayant un chiffre d'affaires de 100 millions de dollars et moins).

L'enveloppe de prêts dédiée à ce programme totalisera 200 millions de dollars pour les 12 mois de l'année 2009 et celui-ci devra être sous la supervision d'une équipe dédiée pour exécution rapide, et ce, dans toutes les régions du Québec.

Les prêts devront être déboursés à l'intérieur d'une période de trois semaines suivant le dépôt du dossier pour des prêts qui varieront entre 50 000 \$ et 1 million de dollars. Il s'agira de prêts à capital patient dont le terme d'amortissement sera d'une période de sept ans au lieu de cinq ans, avec moratoire sur le remboursement d'intérêt et de capital partiel (50 % des remboursements seulement pour les deux premières années des sept ans). Le taux d'intérêt de base sera de 3 %. Le solde sera payable à compter de la troisième année à même les profits générés au taux d'intérêt de l'entreprise à concurrence d'un maximum de 8 % à 10 % selon le degré de risque pris par Investissement Québec dans le cadre de l'émission des prêts en question.

Cette mesure favorisera le soutien à l'exportation de nos entreprises, leur modernisation, l'achat d'équipements ou encore le financement des programmes d'acquisition d'entreprises pour augmenter la force de distribution et de commercialisation de nos entreprises, que ce soit au Québec ou à l'étranger. Plus particulièrement, les opportunités d'affaires sur le marché américain, compte tenu de la sévérité de la crise financière et compte tenu d'un marché américain qui sera plus protectionniste, sont susceptibles d'être plus nombreuses (« Buy American Act »). Il serait par conséquent opportun d'appuyer nos entreprises pour l'acquisition d'entreprises aux États-unis afin de leur permettre d'augmenter leur force de vente sur ce marché.

Le système de prêts à redevances proposé ici sera complété par un programme de capitalisation mis en place et géré par la Société générale de financement du Québec (SGF) pour les sociétés exportatrices et par le Fonds d'urgence Capitalisation-PME que l'ADQ propose également de créer.

La mesure proposée se veut une mesure d'appui et d'aide au développement économique et non pas un programme de subventions. Il s'agit de s'inspirer du modèle utilisé pour le développement de la Série C de Bombardier et de l'adapter à nos PME afin que celles-ci bénéficiaient du soutien du gouvernement pour prendre de l'expansion, protéger des emplois ou encore en créer dans toutes les régions du Québec.

Les projets qui seront approuvés ne seront pas des dossiers de restructuration, mais des dossiers dont la viabilité économique devra être établie à la suite de l'investissement de manière raisonnable dans un horizon de 24 à 36 mois.

Pour compenser les pertes possibles que ce programme pourraient engendrées, compte tenu de la situation économique et la rapidité d'exécution avec laquelle les prêts seront consentis, un taux d'intérêt participatif à redevance à même les profits sera prévu pour contrebalancer le risque plus élevé pris par Investissement Québec.

Coût : 50 millions de dollars au terme du programme⁸

⁸ En tenant compte du facteur du coût de l'argent dans le temps et des pertes possibles contrebalancés par les gains également possibles qui seront réalisés.

INVESTISSEMENT

FONDS D'URGENCE CAPITALISATION-PME

Dans le contexte de la crise financière et le resserrement du crédit qui nous affectent déjà et qui risquent de nous affecter pendant une période de douze à dix-huit mois, le principal problème auquel les entreprises, plus particulièrement nos PME, seront confrontées sera celui de leur capitalisation.

Pour les appuyer dans leur croissance, pour assurer le maintien de leurs projets et pour mieux capitaliser leur bilan et donner confiance aux institutions bancaires prêteuses, le gouvernement du Québec pourrait exiger des fonds fiscalisés (Fonds de solidarité des travailleurs du Québec, Mouvement Desjardins et FondAction (CSN)) qu'ils versent dans un Fonds d'urgence Capitalisation-PME une somme de 100 millions de dollars pour les prochains douze mois, renouvelable le cas échéant.

Les fonds fiscalisés investiront au prorata de leurs capacités financières 100 millions de dollars alors que le gouvernement du Québec investira à la hauteur de 50 % dans la capitalisation de ce fonds, soit également 100 millions de dollars.

Le Fonds d'urgence Capitalisation-PME procédera à des injections sous forme de capital ou de débentures convertibles à un taux de rendement maximal de 8 %, et ce fonds investira, sous forme de capital et/ou de débentures convertibles, des montants variant de 250 000 \$ à 2 millions de dollars par projet et/ou par entreprise.

Concernant la rapidité d'exécution, tout le processus devra être d'une durée maximale de trois semaines, de la réception du dossier jusqu'au moment du décaissement.

Le programme sera géré par une équipe tactique d'Investissement Québec et chacun des fonds fiscalisés prêtera une partie de son personnel afin de procéder à l'analyse des dossiers.

Un montant minimal de 10 000 \$ par dossier, jusqu'à concurrence d'au plus de 2 % du montant du financement débloqué, sera avancé aux entreprises, montant qui devra être remboursé à même les frais de capitalisation lors de la clôture des dossiers de financement.

Cette avance permettra aux entreprises de se faire aider par les cabinets comptables et d'experts conseils afin de monter rapidement leur dossier en vue de la réalisation de leur plan d'affaires et l'obtention du financement.

Coût : 12,5 millions de dollars au terme du programme (pertes de 12,5 % des investissements)⁹

⁹ Ce coût ne tient pas compte des retombées économiques positives qui seront créées sur lesquelles le gouvernement du Québec pourra récupérer des impôts tant auprès des entreprises, qui maintiendront ou créeront des emplois grâce à cette intervention musclée, que des particuliers.

PROSPÉRITÉ

FONDS RELÈVE-PME ET GARANTIE DE PRÊTS PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Pour appuyer la relève d'entreprises au Québec alors que plusieurs entreprises sont vieillissantes et nécessitent un sérieux apport de sang neuf provenant, soit des employés-clés de l'entreprise, des jeunes membres de la famille ou d'autres employés qui veulent réaliser des « management buy-out », il est nécessaire de stimuler les fonds fiscalisés existants et d'inciter les banques à investir.

Nous recommandons que chacun des fonds fiscalisés participent à la création d'un Fonds Relève-PME (le Fonds de solidarité avec 50 millions de dollars, Mouvement Desjardins avec 25 millions de dollars, FondAction avec 25 millions de dollars) s'ils veulent maintenir leurs déductions pour crédits d'impôts octroyés par le gouvernement du Québec. Le Gouvernement du Québec investira 100 millions de dollars pour amener le Fonds Relève-PME à 200 millions de dollars.

En plus de cette mesure pour appuyer l'effort de capitalisation de nos fonds fiscalisés à l'égard de nos PME du Québec, l'ADQ propose la mise en place d'un programme de garanties à la hauteur de 50 % des pertes pouvant découlées de ces enveloppes dédiées au Fonds Relève-PME, et ce, en échange d'un partage dans le rendement des placements effectués par ce fonds pour le risque pris par le gouvernement du Québec. Cette portion, qui constituera une garantie de prêt, servira à appuyer les investissements en garantie.

Coût : 37,5 millions de dollars au terme du programme (garanties de prêts qui pourraient être appelées environ 25 % du 50 % garanti)

PROSPÉRITÉ

SOUTIEN À L'EXPORTATION ET À LA CROISSANCE DU MID-MARKET (ENTREPRISES EXPORTATRICES) GRÂCE À UN RÔLE ACCRU DE LA SGF

Tel que mentionné plus haut, 80 % de la production des entreprises québécoises est écoulée sur le marché américain et un certain pourcentage sur le marché ontarien. Or, ces deux marché sont particulièrement frappés par la crise économique actuelle. Il y aura donc des opportunités d'affaires pour les entreprises québécoises de plus forte taille dans le mid-market et dont les revenus se situent entre 50 et 300 millions de dollars, et il y aura des possibilités de consolidation de certaines industries et donc une augmentation des exportations dans des marchés émergeants.

À cet égard, bien que le gouvernement canadien bénéficie du bras d'investissement qui est Exportation développement économique Canada (EDC), le gouvernement du Québec n'a pas, pour sa part, de levier actif afin d'appuyer les entreprises québécoises, lesquelles sont plus fragmentées que celles de la plupart des autres provinces canadiennes, notamment nos PME manufacturières.

L'ADQ propose que la SGF joue son rôle d'accompagnateur et de catalyseur et appuie la consolidation de certaines industries et la capitalisation d'entreprises du mid-market, notamment en soutenant leurs efforts de commercialisation et de déploiement de réseaux de distribution ou d'intégration de leurs chaînes de valeur auprès d'entreprises étrangères. Il s'agit pour les entreprises québécoises de capter, dans ce moment de redéfinition mondiale des marchés, des entreprises qui pourront devenir leurs distributeurs ou leurs bras de commercialisation.

L'ADQ propose donc que la création par la SGF, en collaboration avec EDC, d'un Fonds Croissance-Exportation de 300 millions de dollars dès 2009.

EDC pourrait ainsi partager l'effort de capitalisation et les entreprises québécoises pourraient bénéficier de ses réseaux. Ainsi, il y aurait lieu d'envisager la possibilité de créer un tel fonds d'exportation en demandant à EDC d'investir 150 millions de dollars, donc à la hauteur de 50 %, avec SGF afin de capitaliser ce fonds de croissance mid-market.

Coût : nul

PROSPÉRITÉ

FONDS D'AMORÇAGE ET DE SOUTIEN À L'INNOVATION

Aujourd’hui, au Québec, il n'y a pratiquement plus de nouvelles entreprises qui sont créées ayant pour base la technologie, ce qui est fatal dans un monde où le futur repose sur le savoir et l'innovation. Le Québec a de très fortes universités où la R&D est au cœur de ce qui est fait. Cependant, il n'y a pas de liens et d'efforts soutenus pour créer des entreprises émanant de nos universités, ce qui vient à toute fin pratique saboter tous les efforts faits en amont dans nos centres de recherche universitaires et dans les autres centres de R&D industrielle.

Le Québec a littéralement perdu son titre de leader canadien qu'il détenait dans les années 1995-2002 et c'est l'Alberta qui est reconnue aujourd'hui grâce à ses activités de R&D dans ses centres universitaires de Calgary et Edmonton notamment.

Pour reprendre notre place et créer des emplois de haut niveau en recherche et développement et dans l'innovation au Québec et par la suite pouvoir mailler les résultats de ces recherches avec les grandes entreprises ou des entreprises du mid-market du Québec, il est fondamental de capitaliser ces entreprises avec un fonds dédié entièrement au démarrage d'entreprises et à l'innovation.

Un fonds de 200 millions de dollars permettrait la capitalisation de 60 entreprises sur trois ans à raison de 20 entreprises par année sur trois ans consécutifs à raison d'un investissement moyen par compagnie de l'ordre de 1,5 million de dollars. De ces 60 entreprises, environ le tiers, soit 20 entreprises risquent de se rendre à des stades très avancés de succès possibles et il sera nécessaire de pouvoir continuer à les capitaliser dans leur croissance d'où l'importance d'avoir un fonds de 200 millions de dollars afin de pouvoir assurer les rondes subséquentes de financement et bénéficier d'un fonds qui aura une rentabilité concurrentiel en Venture Cap Nord-américain.

Le gouvernement du Québec investirait et dédierait 100 millions de dollars dans ce nouveau fonds à être décaissé au cours des trois prochains exercices financiers. En parallèle, les fonds fiscalisés Fonds de solidarité des travailleurs du Québec, Mouvement Desjardins et FondAction) auraient à investir également 100 millions de dollars répartis aussi sur trois années consécutives.

Coût : nul¹⁰

¹⁰ Un rendement positif est attendu à terme avec ce fonds.

PROSPÉRITÉ

SUSPENSION TEMPORAIRE DES COTISATIONS D'AMORTISSEMENT POUR LES RÉGIMES DE RETRAITE À PRESTATION DÉTERMINÉE APRÈS ACCORD AVEC LES REPRÉSENTANTS DES EMPLOYÉS

La crise financière actuelle et les nombreux reculs enregistrés sur les marchés boursiers font peser sur de nombreux régimes de retraite à prestations déterminées des déficits de solvabilité très importants.

La Loi 27 adoptée en 2006 oblige les entreprises à épouser tout déficit à la suite de l'analyse actuarielle dans une période de 5 ans. Les fonds additionnels que les entreprises vont affecter pour épouser ces déficits ne pourront pas être utilisés en cette période de turbulence afin d'investir, d'embaucher des travailleurs et de payer des salaires ou pour renouveler une marge de crédit.

L'ADQ considère que la situation actuelle est exceptionnelle. Elle ne remet pas en question la santé financière des régimes ainsi que leur capacité à couvrir les prestations futures. Les normes de solvabilité du Québec sont parmi les plus contraignantes en Amérique du Nord.

Néanmoins, sans aucune mesure d'allégement du financement de ces régimes, des milliers d'emplois et plusieurs entreprises sont menacés de disparaître. Par exemple, pour un seul régime, les montants peuvent atteindre des dizaines de millions de dollars et dans un cas particulier les cotisations spéciales pour amortir les déficits excèdent 30 % des salaires.

Après accord avec les représentants des employés, une suspension temporaire des cotisations d'amortissement permettrait aux employeurs de conserver leurs liquidités et de faire face à la crise financière et au ralentissement économique.

Des mesures d'allégement du financement de ces régimes sont essentielles pour assurer la survie de plusieurs milliers d'emplois et le maintien de la compétitivité de nos entreprises pour passer à travers cette crise.

C'est pourquoi l'ADQ propose de suspendre pendant un an, après accord avec les représentants des employés, les cotisations d'amortissement pour les régimes de retraite à prestations déterminées. Cette mesure sera réévaluée dans un an en fonction de la situation du marché mondial.

Coût : nul

PROSPÉRITÉ

PROCÉDURE DE TRAITEMENT ACCÉLÉRÉ DES PROJETS ÉCONOMIQUES DANS LES RÉGIONS DU QUÉBEC

Dans une période économique difficile, le minimum, c'est de ne pas retarder les projets qui sont en attente d'une décision gouvernementale. Il faut, dans les prochains mois, accélérer la réalisation des projets d'investissement ou de création d'emplois dans l'ensemble des régions du Québec.

Cette accélération pourra se faire grâce à une action concertée du gouvernement, des sociétés d'État responsables du développement économique (Société générale de financement, Investissement Québec), des fonds fiscalisés (FTQ, CSN et du Mouvement Desjardins) ainsi que des interlocuteurs régionaux. Dans cette optique, le ministère des Affaires municipales et des Régions ainsi que le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, grâce à leurs directions régionales, doivent jouer un rôle de premier plan.

Cette accélération pourra se faire aussi dans la mesure où les plus hautes autorités de l'État seront directement impliquées et responsables de l'avancement des projets. Par conséquent, une procédure de traitement accéléré des projets économiques au Québec devra être mise en place au sein même du Conseil des ministres.

Coût : nul

PROSPÉRITÉ

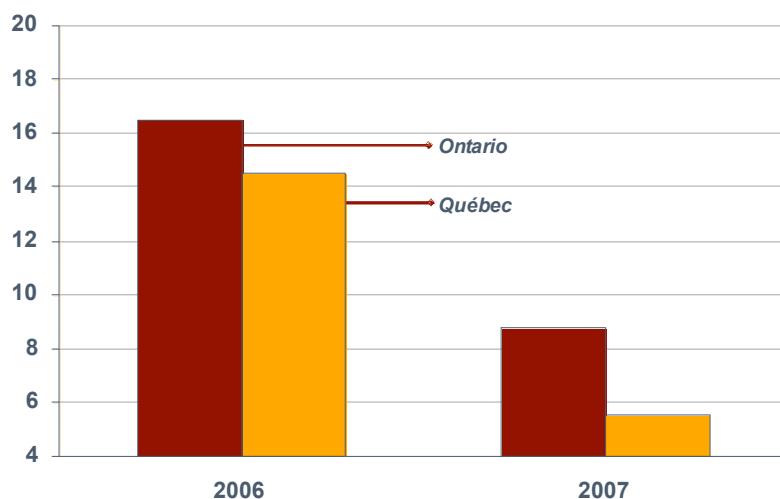
RECHERCHE D'UN RENDEMENT OPTIMAL DE LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC EN PRIVILÉGIANT LES ENTREPRISES QUÉBÉCOISES LORS DE CHOIX D'INVESTISSEMENTS DE VALEURS ÉQUIVALENTES

Depuis sa création, au début des années soixante, la Caisse de dépôt et de placement du Québec (CDPQ) est devenue un des fleurons de l'économie québécoise. Avec des actifs totaux sous gestion avoisinant les 240 milliards de dollars, la CDPQ fait aujourd'hui partie des joueurs importants sur les marchés financiers à travers le monde¹¹. Au cours des années, cette organisation a su développer une expertise dans le domaine des placements sur le marché des capitaux et les marchés des investissements privés comme l'immobilier et le capital de risque.

Cependant, depuis 2003, la valeur des investissements de la CDPQ au Québec dans le secteur du capital de risque et du rachat d'entreprises a augmenté de 350 millions de dollars alors que la valeur de ses placements privés à l'extérieur du Québec a augmenté, de 2,8 milliards de dollars. La Caisse a donc laissé tomber les entrepreneurs québécois. Il n'est pas normal que la Caisse de dépôt et de placement du Québec n'investisse pas dans les entreprises québécoises parce qu'elle recherche du rendement à court terme. Est-ce à dire que les entreprises du Québec ne sont pas assez rentables? Si cela est en partie vrai, il est urgent que cela change.

Les rendements de 5,6 % réalisés en 2006-2007 par la Caisse¹², témoignent du fait que la Caisse a failli à deux niveaux : elle a réalisé de faibles rendements en raison de mauvais placements et elle n'a pas participé au développement de l'économie du Québec.

RENDEMENT DE LA CAISSE DE DÉPÔT DU QUÉBEC ET
DU RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX (OMERS) EN ONTARIO
(2006-2007, EN POURCENTAGE)



¹¹ Chiffres et investissements www.lacaisse.com.

¹² En un coup d'œil www.lacaisse.com.

D'ailleurs, hors les obligations municipales et gouvernementales et en faisant aussi abstraction du portefeuille immobilier, la Caisse n'aura investi que 5 % de son portefeuille dans les entreprises québécoises, toutes catégories confondues. Nous jugeons cela insuffisant.

L'ADQ reconnaît que le gouvernement ne doit pas intervenir directement dans les choix d'investissements de la Caisse comme cela fut trop souvent le cas dans le passé. Cependant, entre le modèle interventionniste des péquistes et le laisser-faire des libéraux, il est urgent pour le gouvernement de s'assurer que la Caisse remplit adéquatement sa mission qui est aussi de participer au développement économique du Québec.

L'ADQ déplore que la Caisse n'ait pas exercé davantage de leadership dans la préservation de sièges sociaux importants comme Alcan ou bien BCE, fleurons de l'économie québécoise. Pourtant, plusieurs interventions contestées dans le passé, comme l'investissement dans Québecor Média permettant de garder Vidéotron au Québec, au grand dam de Bay Street et de Rogers, se révèlent aujourd'hui avoir été des investissements avec une vision à long terme de création de valeur. En effet, la plupart des analystes s'accordent à dire que, compte tenu de la performance de Vidéotron, si Québecor Média devait s'inscrire en Bourse, la Caisse retrouverait ses billes. Et n'eut été de l'intervention de la Caisse à l'époque, le Québec se retrouverait, historiquement berceau des télécommunications canadiennes, sans aucune entreprise majeure dans ce secteur avec la perte de Téléglobe, BCE, Microcell et QuébecTel à des intérêts non québécois.

Concrètement, l'ADQ croit que la caisse doit :

- présenter, dans son rapport annuel, un état de compte de sa contribution au développement économique du Québec;
- investir un montant cible de la juste valeur des portefeuilles de CDP Capital - Placements Privés en placements privés au Québec tout en recherchant un rendement optimal;
- développer une expertise dans le « management buy out » et le « soutien à la relève » d'entreprises québécoises afin de favoriser la conservation de la propriété québécoise de nos entreprises;
- augmenter la valeur des actifs confiés à des gestionnaires externes ayant une équipe de gestion au Québec.

Coût : nul

PROSPÉRITÉ

ACCÉLÉRATION DES PROJETS HYDROÉLECTRIQUES LES PLUS PROMETTEURS

MISE EN PLACE D'UN PLAN D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE AMBITIEUX AFIN D'OPTIMISER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC ET LES REVENUS DES VENTES À L'EXPORTATION D'HYDRO-QUÉBEC

PARTICIPATION ACCRUE D'HYDRO-QUÉBEC POUR ACCROÎTRE AU QUÉBEC L'OFFRE DE CAPITAL DE RISQUE DANS LE SECTEUR ÉNERGÉTIQUE

Hydro-Québec constitue indéniablement l'un des principaux fleurons de l'économie du Québec, et l'une des plus grandes réussites du Québec moderne. Les avantages pour le Québec de pouvoir compter sur une société d'État forte et prospère sont nombreux.

En premier lieu, soulignons qu'Hydro-Québec produit une source d'énergie renouvelable qui contribue à l'effort de diminution des gaz à effet de serre. Ensuite, l'ensemble de ses actifs constitue une source de richesse importante pour le Québec. L'activité économique que génère Hydro-Québec contribue également à créer de la richesse dans toutes les régions du Québec, et procure des dizaines de milliers d'emplois de qualité à tous ceux qui contribuent directement ou indirectement à ses activités. Enfin, il faut ajouter à cette liste le fait que les grands projets d'Hydro-Québec ont permis de développer un savoir faire et une expertise dans le domaine de l'hydroélectricité qui sont reconnus dans le monde entier.

Le manque de vision du gouvernement actuel

Or, depuis 2003, le gouvernement libéral a pris une série de décisions concernant Hydro-Québec qui vont dans le sens contraire de ce que devrait être un véritable plan d'avenir pour le Québec.

D'abord, le gouvernement actuel a accepté qu'Hydro-Québec se départisse de plusieurs investissements internationaux, qui avaient été faits dans une perspective de long terme, afin que la société puisse lui verser un dividende « spécial » servant des considérations budgétaires de court terme. La présence d'Hydro-Québec au Chili était notamment très rentable et assurait une présence québécoise dans un pays avec lequel nous voulons accentuer les échanges commerciaux au cours des prochaines années. Dans un contexte économique mondial où la Chine et l'Inde, entre autres, sont devenues de gigantesques chantiers de construction qui ont grandement besoin d'expertise internationale au niveau énergétique, avouons que ce repli vers soi d'Hydro-Québec manque nettement de vision stratégique.

Le retour à la maison d'Hydro-Québec n'a pas non plus signifié un vote de confiance significatif du gouvernement envers l'économie du Québec puisque la société a également mis fin à ses activités de capital de risque! En effet, la filiale Hydro-Québec CapiTech qui investissait par le passé dans une série d'entreprises québécoises qui œuvraient dans le domaine de l'énergie, a maintenant fermé ses portes et n'investit tout simplement plus d'argent neuf. Dans la mesure où le capital de risque est déjà trop rare au Québec, il nous apparaît tout à fait incongru de voir une société d'État québécoise prendre une telle décision.

Hydro-Québec : moteur de notre avenir économique

À n'en pas douter, Hydro-Québec pourrait être davantage mise en valeur et contribuer encore plus au développement économique du Québec dans une perspective économique verte. Cela veut donc dire que la société d'État doit augmenter ses exportations vers les marchés du Nord-est américain et nos provinces voisines.

Or, à l'heure actuelle, on a souvent l'impression qu'Hydro-Québec procède davantage en utilisant une approche à la pièce plutôt qu'en suivant un plan directeur. Voilà pourquoi nous souhaiterions qu'Hydro-Québec fasse état, dans un premier temps, de l'ensemble de ses plans de développement de marché, des ententes réalisées et potentielles concernant ses exportations d'électricité vers les États-Unis et les autres provinces canadiennes afin que l'on puisse avoir un portrait d'ensemble.

Une fois ce portrait de la demande esquissé, Hydro-Québec devra également accroître son effort au niveau de l'augmentation de l'offre si l'on veut profiter pleinement du potentiel d'exportation. Bien sûr, il faudra notamment accélérer les mises en chantier des nouveaux barrages, mais également se donner un programme ambitieux d'économie d'énergie. Or, s'il apparaît inévitable que des hausses des tarifs d'électricité sont à prévoir au cours des prochaines années, il faudrait s'assurer qu'elles contribuent justement à faire profiter tous les Québécois de l'enrichissement collectif qui découlerait d'une hausse des exportations. Il faudra donc s'assurer que ces hausses de tarifs soient raisonnables, prévisibles et qu'elles s'inscrivent dans une vision d'ensemble de prospérité économique.

Cout : nul

PROSPÉRITÉ

RÉDUCTION DE 25 % DU NOMBRE DE RÈGLEMENTS EN COLLABORATION AVEC DES EXPERTS DES SECTEURS PUBLIC ET PRIVÉ

La productivité est la mesure de l'efficacité avec laquelle une économie met à profit les ressources dont elle dispose pour fabriquer des biens ou offrir des services. Avec la montée en puissance de pays émergents comme la Chine et l'Inde, capables de produire en masse des biens à très faible coût, la productivité devient la clé de voûte des entreprises des pays développés.

Les facteurs qui influencent la productivité sont nombreux. Parmi ceux-là, la Banque mondiale identifie les charges administratives comme étant déterminantes. L'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) abonde dans le même sens. Elle met en garde les entreprises, les gouvernements et les citoyens à propos de l'impact de la réglementation excessive : « *Les formalités administratives sont coûteuses, non seulement en temps et en argent consacrés à remplir des formulaires, mais aussi du fait de la réduction de la productivité et de l'innovation qu'elles entraînent dans les entreprises.* »¹³

L'allégement réglementaire pourrait s'avérer une stratégie intéressante pour stimuler la productivité au Québec. Pourtant, on doit constater que c'est à nouveau le *statu quo* dans le domaine de l'allégement réglementaire. Malgré le rapport Dutil déposé en 2002, peu de progrès ont été faits en ce sens. Pire, de nouvelles charges sont venues s'ajouter. Les différents acteurs économiques affirment que c'est un dossier qui ne progresse plus depuis 2002-2003. La lecture des mises à jour de la Direction pour l'allégement réglementaire confirme que certains ministères et organismes n'ont même pas fourni les données requises au projet. La conclusion est sans ambiguïté : « *Il n'est pas possible de mesurer avec précision le degré d'atteinte de l'objectif du gouvernement.* »¹⁴

La réglementation est essentielle à une société. Elle contribue à baliser les comportements afin d'assurer un développement social et économique qui soit juste et respectueux. Toutefois, il faut veiller à bien doser cette réglementation afin qu'elle représente un équilibre entre les normes auxquelles on doit se conformer et l'espace nécessaire pour vivre, travailler et innover.

Actuellement, avec des coûts associés à la réglementation qui atteignent l'équivalent de 3 % du PIB du Québec¹⁵, nous estimons que ce fardeau est excessif. Il faut donc démontrer un leadership fort à propos de l'allégement réglementaire.

Coût : nul

¹³ OCDE, Eliminer la paperasserie : des stratégies nationales, Synthèses janvier 2007.

¹⁴ Québec, Réduction des formalités imposées aux entreprises : résultats atteints au cours de la période 2001-2004, Décembre 2005.

¹⁵ FCEI, La Prospérité ligotée par une réglementation excessive, 2005, p.11.

PROSPÉRITÉ

UNE STRATÉGIE INTÉGRÉE DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES INCLUANT LE DÉVELOPPEMENT DE LA CULTURE ENTREPRENEURIALE

Malgré les efforts entrepris dans le passé par le gouvernement du Québec visant le développement des compétences des Québécois et Québécoises, force est de constater que ce chantier est loin d'être terminé. Non seulement existe-t-il d'importantes pénuries de main-d'œuvre dans des secteurs stratégiques de notre économie mais de nombreuses personnes sont sans emploi incapables de se faire reconnaître leurs qualifications encore laissées à elles-mêmes sans moyen pour se former. Par ailleurs, la formation professionnelle et technique est encore délaissée par de nombreux jeunes qui préfèrent une formation pas toujours adaptée aux besoins du marché du travail. De leur côté, les programmes de sécurité du revenu ainsi que l'assurance emploi sous investissent dans le développement des compétences et des qualifications. Selon les comparaisons internationales, les entreprises québécoises mais aussi canadiennes n'investissent pas autant que leurs concurrents à l'échelle internationale et cela même si le Québec a adopté une loi obligeant les entreprises à investir dans le développement des compétences de leur main-d'œuvre.

La politique de gestion des ressources humaines à l'échelle du Québec est n'est pas articulée de manière optimale en dépit des investissements publics et privés consentis dans le domaine.

Et pourtant, la prospérité d'une nation repose avant tout sur les compétences des citoyens, leur capacité d'innovation et d'entreprendre. De nombreux pays ont compris que le développement économique dans le contexte du troisième millénaire repose de manière importante sur les capacités des individus à entreprendre, à innover et à s'adapter continuellement selon les besoins du marché du travail.

Si on peut dire que la stratégie en ce domaine fait défaut au Québec, elle fait également défaut à l'échelle canadienne et de nombreuses provinces s'en plaignent. Alors que des pays comme le Royaume-Uni, la Belgique, la France les pays scandinaves et même les États américains ainsi que d'autres se dotent de stratégie intégrée visant à offrir aux individus les moyens de se développer dans le contexte concurrentiel d'aujourd'hui, ce chantier de travail ne montre pas beaucoup de signes d'activités ni d'audace.

De nombreux pays ont compris que les ralentissements économiques mondiaux constituaient souvent une bonne période pour entreprendre de mettre à jour les moyens et les outils indispensables pour que les individus s'investissent dans le développement de leurs compétences.

L'ADQ s'engage si elle est portée au pouvoir à définir et à mettre en place pour le Québec une politique intégrée du développement de ses ressources humaines et de son potentiel de main-d'œuvre. Cette stratégie concertera les personnes qui sont en emploi mais aussi celles qui sont sur la sécurité du revenu et sur l'assurance-emploi, celles qui se préparent à entrer sur le marché du travail, les personnes plus âgées qui désirent continuer à travailler et celles qui immigreront au Québec .

Ce chantier implique l'établissement d'un dialogue et de relations de bonne foi avec un ensemble de groupes comme les syndicats, les ordres professionnels, les institutions publiques

d'enseignement, avec les entreprises et avec le gouvernement fédéral. Il existe actuellement des lieux où se rencontrent certains des acteurs concernés comme la Commission des partenaires du marché du travail, le Conseil consultatif du travail et de la main-d'œuvre, des tables de discussion créées par le ministère de l'éducation mais les années passent et malgré certains résultats positifs, la situation globale a peu changé où change trop lentement en comparaison avec ce qui se fait à l'étranger. Le problème c'est l'absence de volonté politique claire et affirmée.

C'est pourquoi un gouvernement de l'ADQ s'investira dans le chantier du développement des compétences afin de faire du développement des compétences et de la culture entrepreneuriale l'un des axes majeurs de sa stratégie pour assurer la prospérité du Québec. L'objectif est de réaliser en matière de développement des compétences ce que le Rapport Parent a initié en matière d'éducation dans les années 60.

Les responsables politiques auront, entre autres, les mandats suivants :

- définir les contours d'une politique intégrée de développement des compétences et d'une culture entrepreneuriale pour le Québec;
- revoir et proposer des outils efficaces pour aider les individus à se développer et à mettre en valeur leurs capacités;
- développer des outils incitatifs pour favoriser la formation en entreprise et en particulier dans les PME;
- mettre en place un compte individuel de formation afin de permettre aux individus de se former tout au long de la vie et permettre aux entreprises d'y investir;
- négocier avec le gouvernement fédéral des modifications à l'assurance emploi afin de permettre l'établissement de ce compte à l'intérieur même de l'assurance emploi;
- de favoriser pour les personnes assistées sociales le développement des compétences professionnelles et techniques;
- d'augmenter la proportion des jeunes qui choisissent la formation professionnelle et technique;
- d'établir et d'améliorer l'efficacité des canaux explicites de communication entre les entreprises et les institutions publiques d'enseignement;
- de promouvoir la culture entrepreneuriale chez les jeunes et les moins jeunes ainsi que pour les immigrants.

Coût : nul¹⁶

¹⁶ Exercice financé à même les budgets existants.